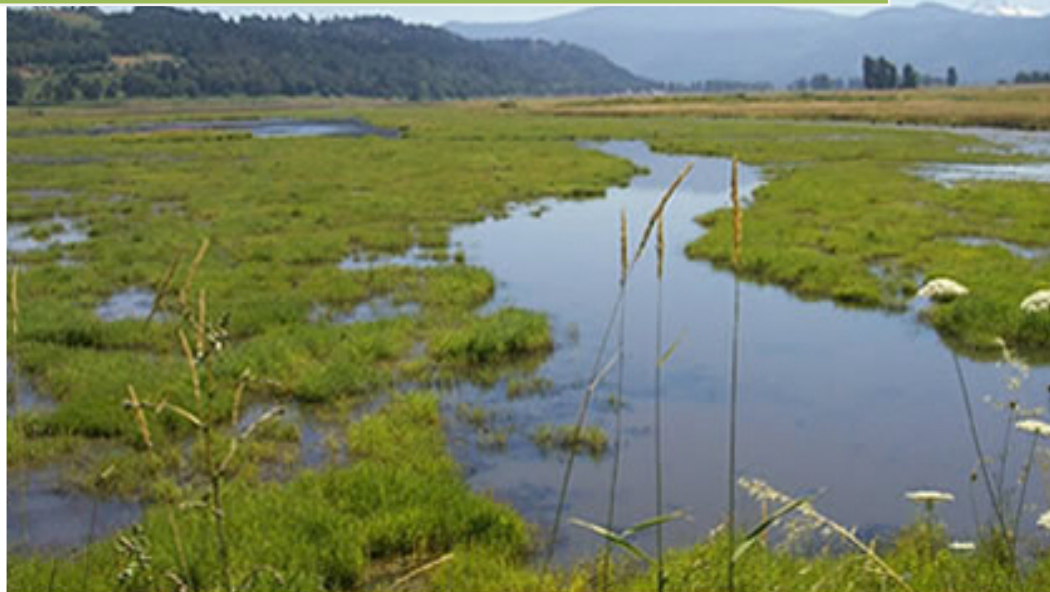


**2001-
2012**

**Syndicats Intercommunaux de
Bassins Versants : Fiches de
présentations**



Bruno PENISSON, Patrick POINT

Projets MARGO - VEGGA

Sommaire

Avant propos	4
Les SIBV	Erreur ! Signet non défini.
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de Livenne	6
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant du Moron	14
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Ruisseau du Guâ	22
Syndicat Intercommunal des Jalles de Landes à Garonne (SIJALAG)	23
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants de l'Artigue et Maqueline	24
Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants du Nord Médoc	31
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants de la Maillarde et du Guy	38
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants de la Région Saint- Yzans-de-Médoc	45
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Centre Médoc....	52
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant du Gargouilh et Grand Crastiou	58
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Jalle de Castelnau Médoc	65
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural du Canton de Blaye	73
Syndicat Intercommunal de la Digue des Quenouilles.....	80
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la zone centrale de l'estuaire de la Gironde.. Erreur ! Signet non défini.	
Syndicat Mixte pour la protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambés	82
Conclusion/Observations	85

Avant propos

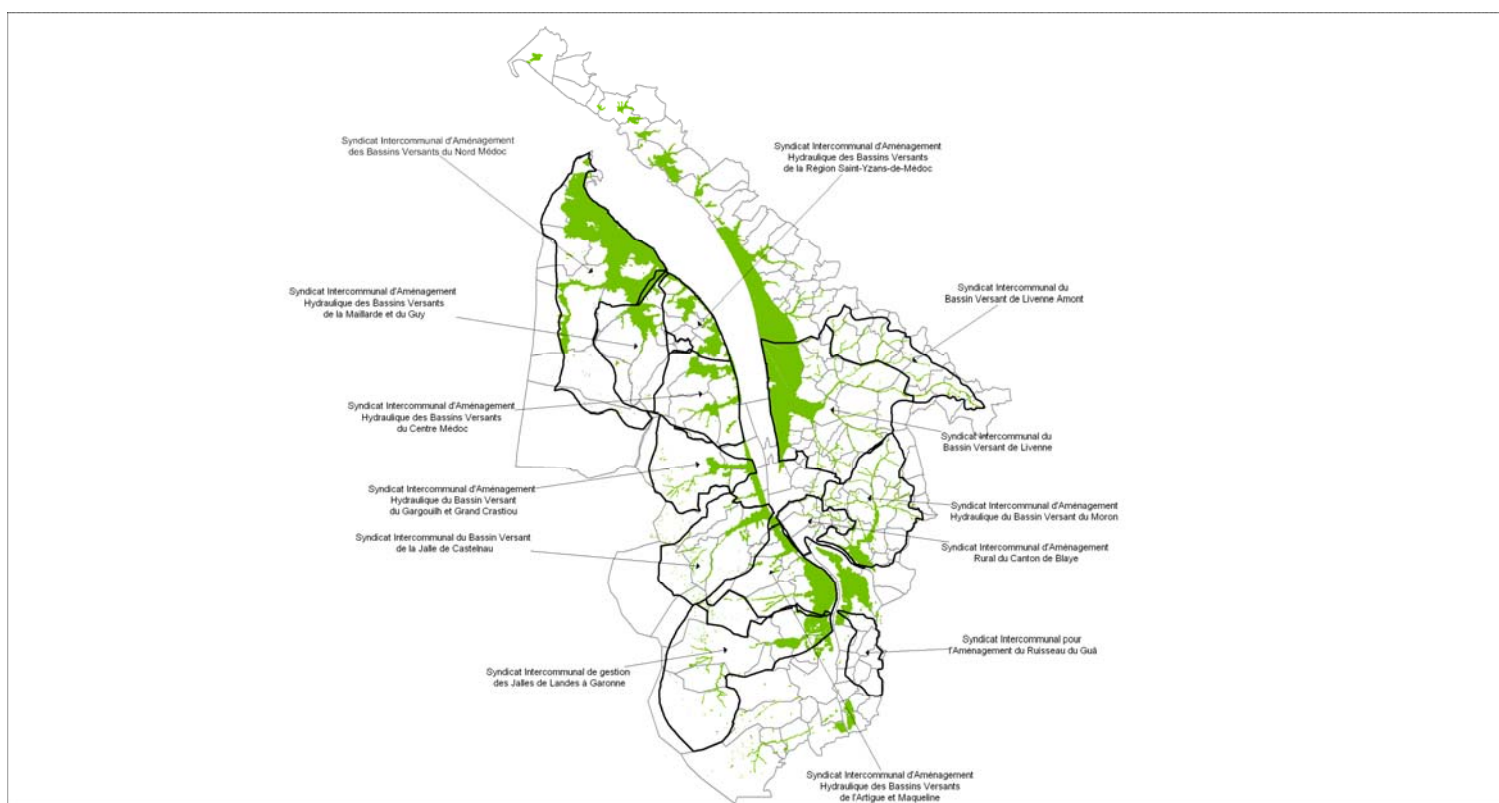
Les communes qui ont des responsabilités de gestion pour des territoires de marais s'étendant au-delà des périmètres de chaque collectivité, se sont dotées de structures de coopération avec la création de syndicats intercommunaux d'hydraulique et de bassin versant.

Les SIBV ayant une responsabilité en matière de gestion des marais estuariens en Gironde sont au nombre de 14. Ce sont ceux qui apparaissent dans le volet hydraulique de la réforme des collectivités territoriales.

Nous examinerons chacun d'entre eux en nous appuyant notamment sur les informations comptables collectées : budgets et comptes administratifs.

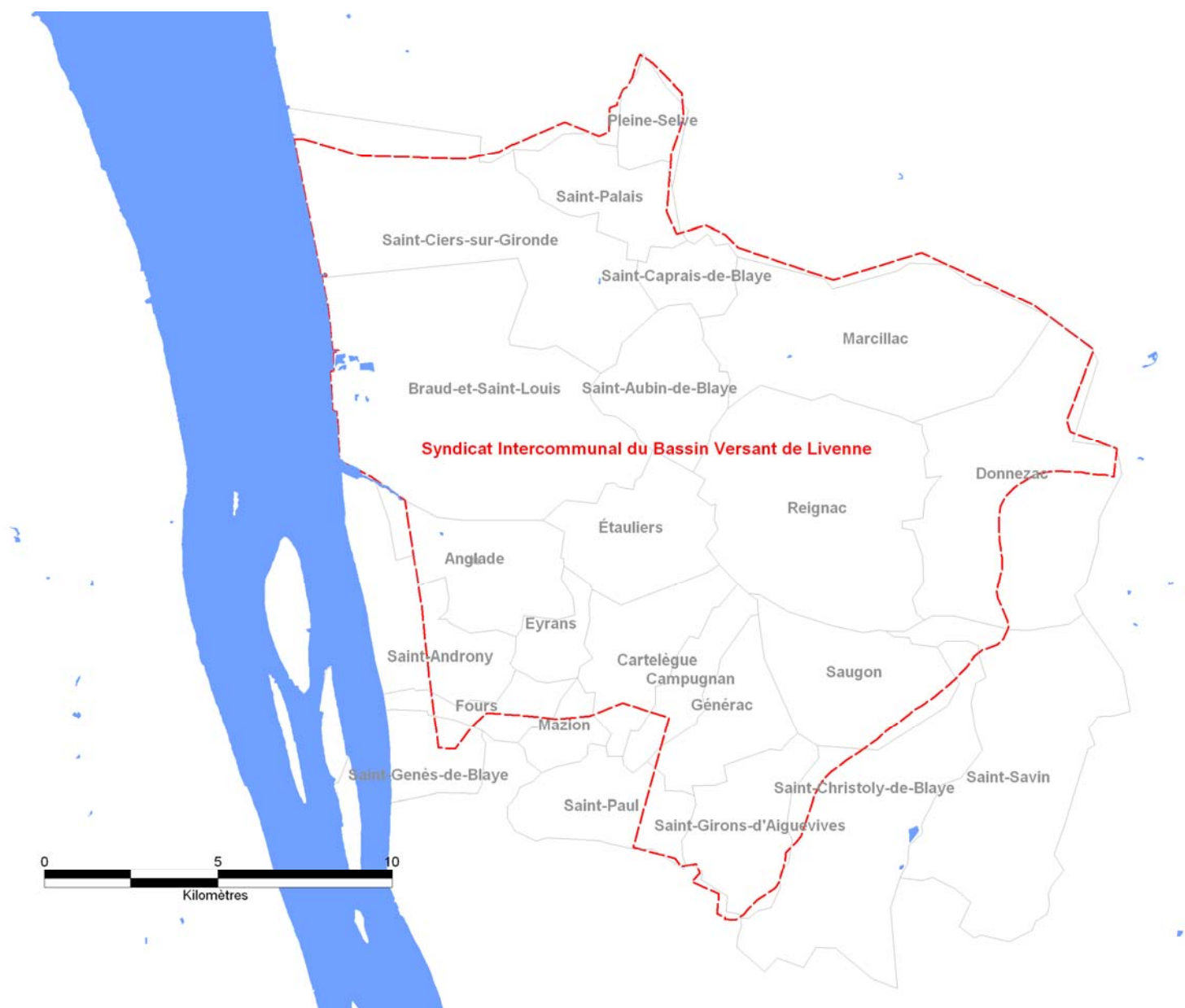
Nous avons traité séparément le syndicat de la Digue de Quenouille ainsi que le syndicat de protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès qui sont exclusivement orientés vers la gestion des digues. Les autres syndicats gèrent des marais et offrent des compétences plus larges.

Nous avons conduit un travail d'investigation sur 12 de ces 14 structures. En effet, à ce jour, nous n'avons pas pu recueillir toutes les données relatives, au SIALAG et au SI pour l'Aménagement du Ruisseau du Guâ.



Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de Livenne

SIBV1MARGO



Syndicat formé le 21/01/1981

Composé de 24 communes.

Ce groupement n'appartient à aucun autre groupement.

Caractéristiques physiques :

Pour déterminer le montant des contributions des communes à un SIBV ce dernier fait appel au nombre d'habitants qui vivent dans le périmètre de la commune et du SIBV, à la superficie que ce dernier occupe sur le territoire de la commune et à la longueur des linéaires de berges. Un poids est accordé à chacun de ces éléments et le résultat est comparé à la valeur totale de chaque élément pour, au final déterminer un pourcentage de la charge totale qui revient à chaque commune.

Ceci nous conduit à nous concentrer sur les valeurs dans le temps et l'espace de la population, de la superficie, du linéaire de berges et de la valeur des contributions.

Ce SIBV a une superficie moyenne de 29737 hectares pour une population directement concernée (c'est-à-dire vivant à l'intérieur de son périmètre) de 17 404 personnes. En outre, le montant moyen des redevances annuelles versées par les communes membres de ce syndicat est de 140 315,87 € (en base 2000).

79% de l'ensemble des populations, localisées dans les communes membres du SIBV, habitent à l'intérieur du périmètre de ce SIBV. En outre, 71,7% de la superficie totale des communes correspond à la superficie du SIBV.

Calcul des contributions :

Le SIBV de la Livenne retient dans le calcul des contributions des communes au SIBV :

- la part de la population de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la population totale du SIBV
- la part de la superficie de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la superficie totale du SIBV
- la part de la longueur des linéaires de berge de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la totalité des linéaires de berges

Chaque part se voit attribuer alors un poids différent, à savoir :

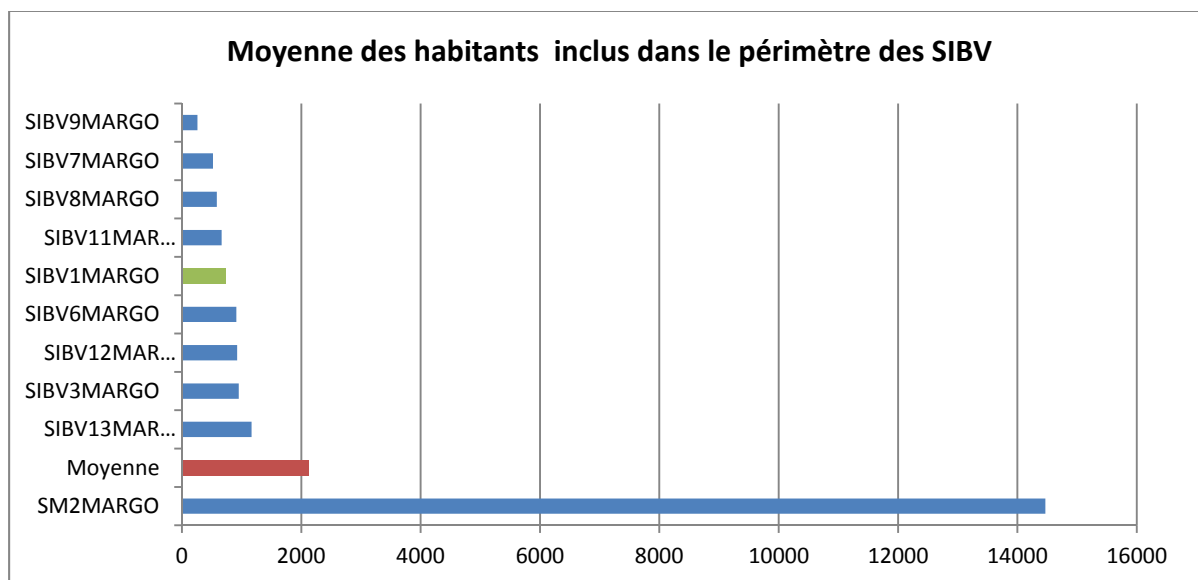
- **1,22 points pour la part de la population**
- **1,66 points pour la part de la surface**
- **0,184 point pour le linéaire de berge**

Enfin, est faite l'addition de cela et le pourcentage obtenu détermine la charge de la commune

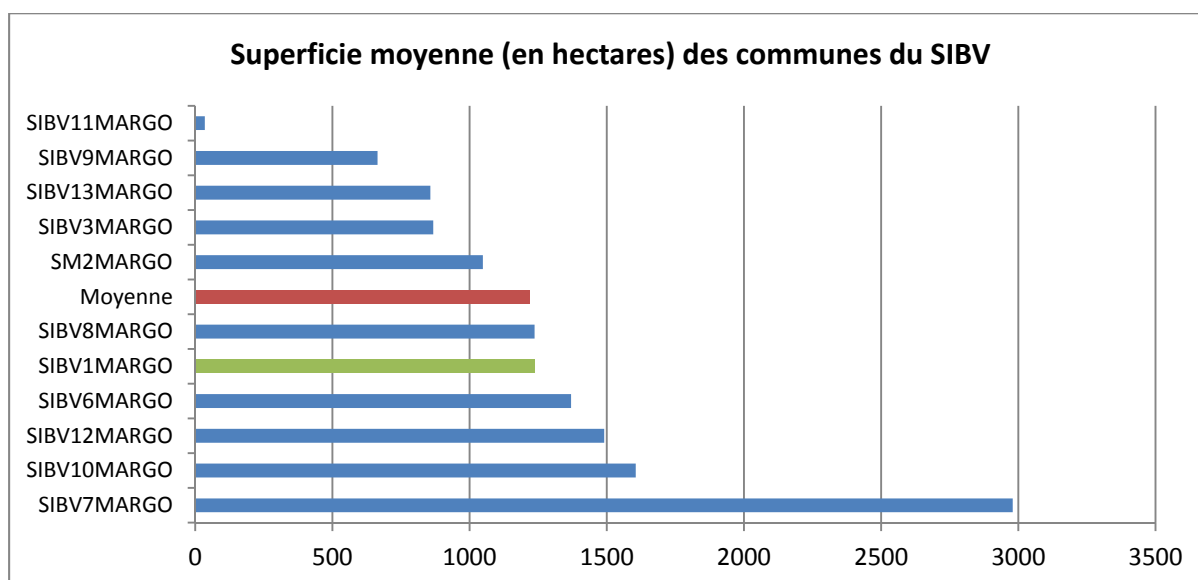
Le détail pour les 24 communes qui sont membres de ce SIBV est présenté dans le tableau suivant.

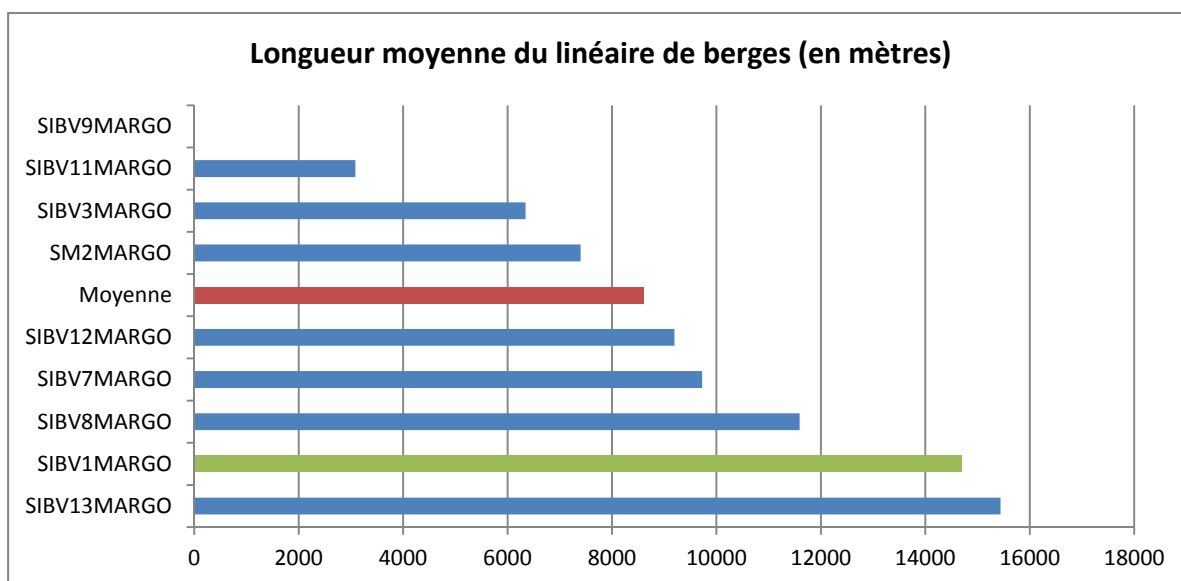
COMMUNE	Populations Moyenne	Superficies Moyenne	Superficies moyennes dans le BV	Populations moyennes sur le BV	Linéaire Moyen
ANGLADE	790,8	1382	790,8	1057	29125
BRAUD-et-SAINT LOUIS	1332,4	4924	1339,2	3024	24500
CAMPUGNAN	432,6	623	432,6	623	9340
CARTELEGUE	927,2	1145	927,2	1145	14084
DONNEZAC	794	3575	538,8	2421	43700
ÉTAULIERS	1427,8	1298	1427,8	1173	16596
EYRANS	605,6	428	605,6	428	10600
FOURS	268,2	464	190,2	280	2260
GENERAC	517,8	944	517,8	944	18114
MARCILLAC	1037	3223	1037	3223	36450
MAZION	423,6	371	280,2	245	1200
PLEINE-SELVE	197	423	197	423	6800
REIGNAC	1295	3743	1295	3743	36800
SAINT-ANDRONY	579,4	1678	524,2	1162	4120
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	726,2	1154	726,2	1154	22610
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	432,4	517	432,4	517	4400
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	1846,67	2806	106,4	161	1500
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	3169,2	3834	3149,2	3184	27520
SAINT-GENES-DE-BLAYE	415,2	741	415,2	335	2800
SAINT-GIRON-D'AIGUEVIVES	832,6	1194	789,2	1130	11412
SAINT-PALAIS	442,8	976	442,8	732	3700
SAINT-PAUL	881,2	1087	770,4	948	7660
SAINT-SAVIN	2290	3387	144	220	6600
SAUGON	343,4	1550	324,8	1465	10800
Total	22008,07	41467	17404	29737	352691
Moyenne	917,0	1727,79	725,167	1239	14695,45
Médiane	758,5	1174	531,5	1002,5	10700

La très faible évolution du nombre d'habitants dans les SIBV, de leur superficie et linéaire de berge permet de calculer la moyenne de ces valeurs et de la confronter à la moyenne de l'ensemble des SIBV.

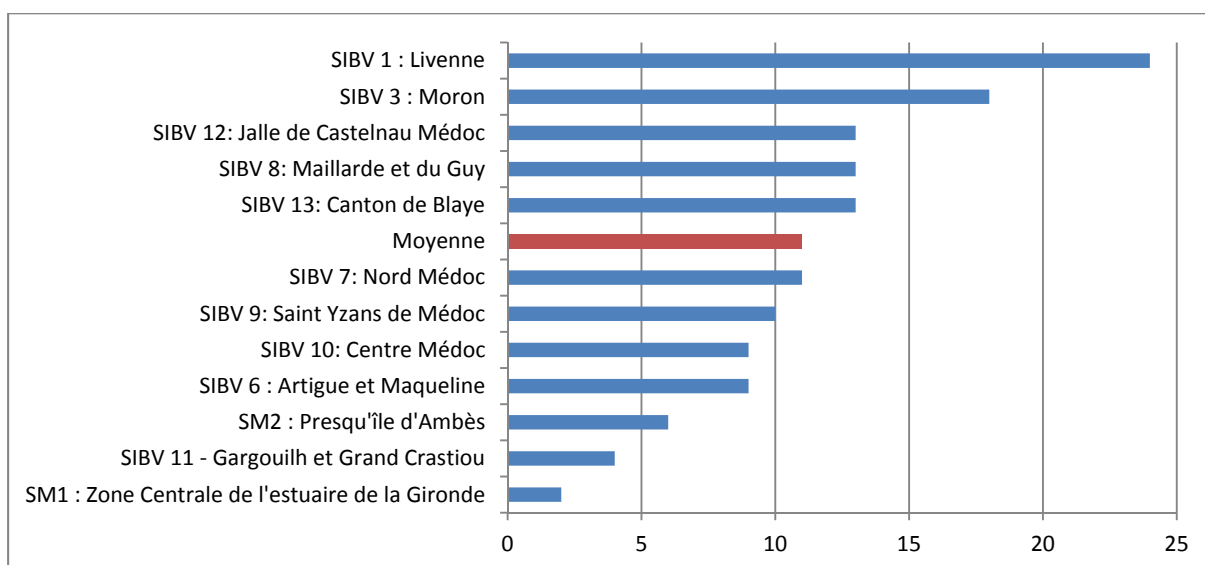


À noter que si on ôte, de la moyenne des habitants, la valeur du SM2 (le syndicat mixte pour la protection de la presqu'île d'Ambes), la médiane n'est plus que de 725 au lieu de 818 et le SIBV1, au lieu d'occuper une place en apparence éloignée de la moyenne y correspondrait parfaitement.



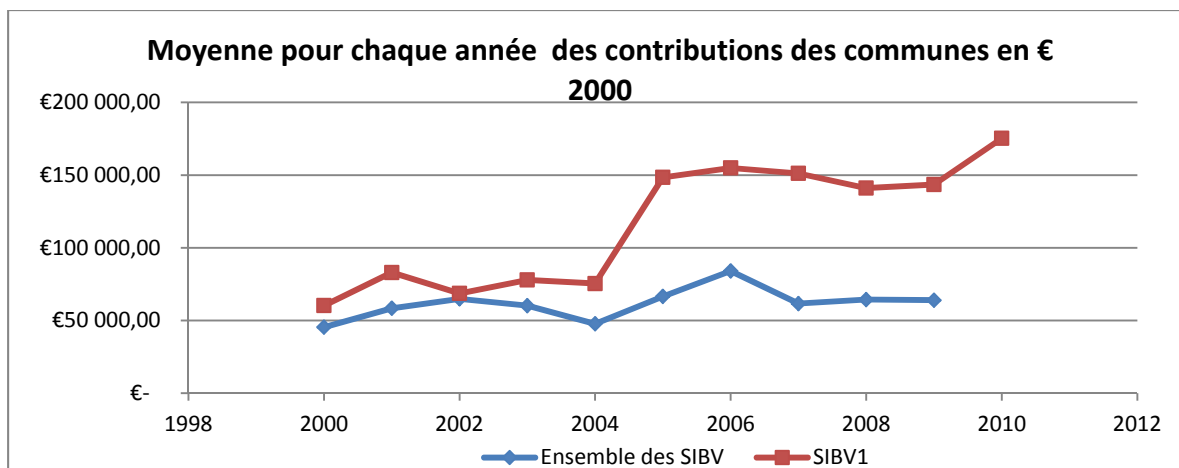


À noter, comme indiqué dans le graphique ci-dessous que ce SIBV, avec ses 24 communes membres, est celui qui regroupe le plus de communes, la moyenne n'étant quand à elle que de 11 communes/SIBV.

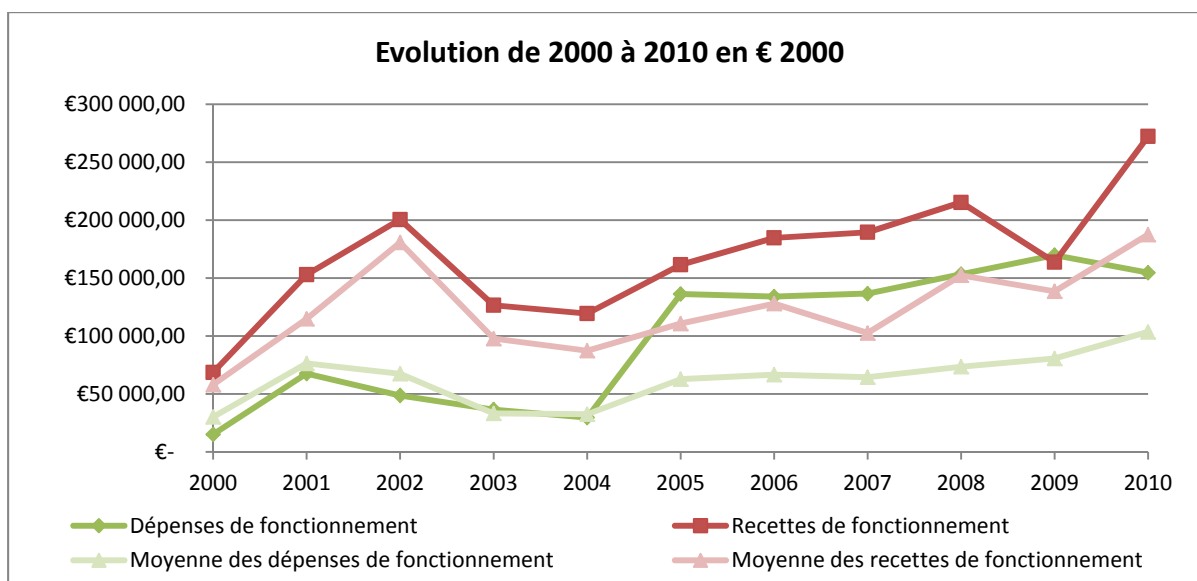


Caractéristiques comptables :

COMMUNE	Moyennes des contributions en € 2000	Moyennes des charges de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Produits de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Potentiels Fiscaux (en milliers d'euros)	% Contributions / Charges de fonctionnement
ANGLADE	7 540,24 €	388	487,33	211	1,94%
BRAUD-et-SAINT LOUIS	11 573,55 €	4744	4277	6684	0,24%
CAMPUGNAN	3 436,98 €	249	248,67	84	1,38%
CARTELEGUE	6 186,18 €	626	572,33	238	0,99%
DONNEZAC	10 802,10 €	507	472,33	208	2,13%
ÉTAULIERS	8 004,20 €	1135	1006	521,33	0,71%
EYRANS	3 739,80 €	375	418,67	240,33	1,00%
FOURS	1 250,30 €	169	159	58,33	0,74%
GENERAC	5 255,90 €	328	307	97	1,60%
MARCILLAC	12 542,37 €	803	720,33	399,33	1,56%
MAZION	1 328,87 €	195	270	166	0,68%
PLEINE-SELVE	2 081,00 €	176	212	63,67	1,18%
REIGNAC	14 080,95 €	991	914,67	540,67	1,42%
SAINT-ANDRONY	3 814,73 €	286	310	129,33	1,33%
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	6 785,70 €	440	468,67	264	1,54%
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	2 583,59 €	350	353	152	0,74%
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	745,46 €	951	1014,5	508,75	0,08%
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	17 447,09 €	2496	2636,67	1126,33	0,70%
SAINT-GENES-DE-BLAYE	2 051,67 €	266	280	118,33	0,77%
SAINT-GIRON-D'AIGUEVIVES	5 694,67 €	367	395,33	194,67	1,55%
SAINT-PALAIS	2 856,87 €	314,5	374,67	123	0,91%
SAINT-PAUL	4 406,62 €	431	466,67	194,33	1,02%
SAINT-SAVIN	1 583,98 €	1575	1544,5	755,5	0,10%
SAUGON	4 523,05 €	338	335,67	258,33	1,34%
Total	#####	18500,5	18245	13336,25	25,66%
Moyenne	5 846,49 €	770,8541667	760,208333	555,6770833	1,07%
Médiane	4 464,83 €	381,5	442,666667	209,5	1,01%

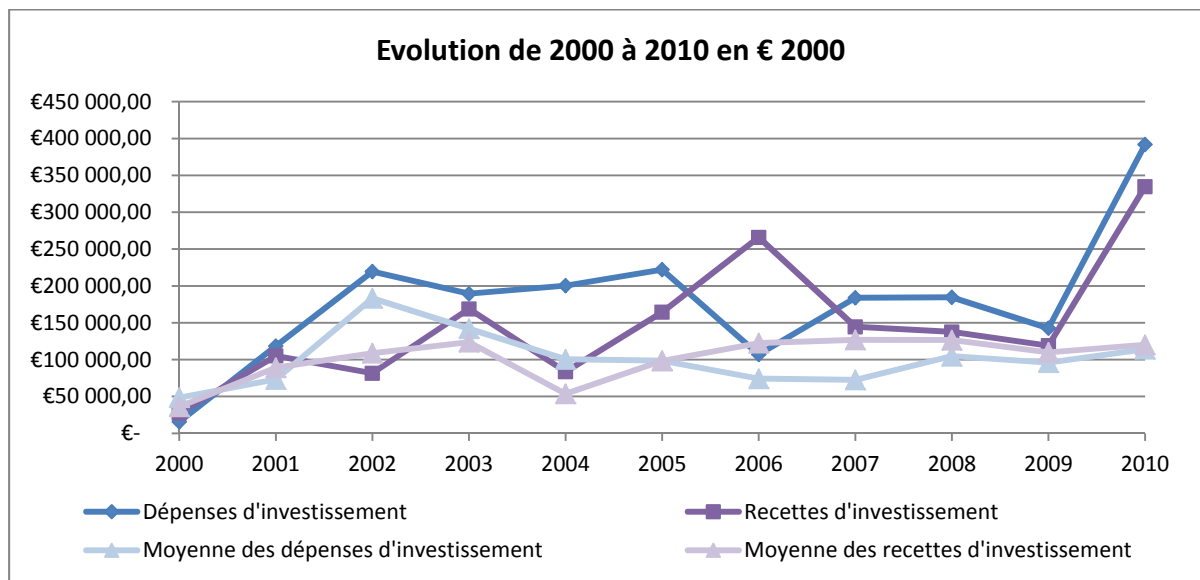


Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de Livenne comptent pour près de 70% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là du taux le plus fort rencontré dans l'échantillon, la moyenne quand à elle n'étant que de 47%.



À l'image de la moyenne générale des recettes de fonctionnement, la contribution des communes n'a fait qu'augmenter ce qui explique la tendance à la hausse des recettes de fonctionnement de ce SIBV.

À l'inverse des recettes de fonctionnement, les communes ne contribuent qu'à 2% aux recettes d'investissement, le département assurant l'essentiel des ressources. Cette situation est similaire à ce que l'on peut observer dans les autres SIBV, la moyenne générale indiquant là aussi un poids de 2% pour les communes. Cette moyenne doit néanmoins être tempérée de part un nombre très important de 0 dans le calcul, la médiane en étant révélateur avec une valeur de 0%.



Informations complémentaires :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant du Moron

SIBV3MARGO



Syndicat créé le 18/01/1971

Composé de 18 communes

Ce groupement n'appartient à aucun autre groupement

Caractéristiques physiques :

Pour déterminer le montant des contributions des communes à un SIBV ce dernier fait appel au nombre d'habitants qui vivent dans le périmètre de la commune et du SIBV, à la superficie que ce dernier occupe sur le territoire de la commune et à la longueur des linéaires de berges. Un poids est accordé à chacun de ces éléments et le résultat est comparé à la valeur totale de chaque élément pour, au final déterminer un pourcentage de la charge totale qui revient à chaque commune.

Ce SIBV a une superficie moyenne de 15 613 hectares pour une population directement concernée (c'est-à-dire vivant à l'intérieur de son périmètre) de 17 119 personnes. En outre, le montant moyen des redevances annuelles versées par les communes membres de ce syndicat est de 114 962,07 € (en base 2000).

On observe que 68% de l'ensemble des populations, localisées dans les communes membres du SIBV, habitent à l'intérieur du périmètre de ce SIBV. En outre, 70% de la superficie totale des communes correspond à la superficie du SIBV.

Calcul des contributions :

Le SIBV de du Moron retient dans le calcul des contributions des communes au SIBV :

- la part de la population de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la population totale du SIBV
- la part de la superficie de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la superficie totale du SIBV
- la part de la longueur des linéaires de berge de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la totalité des linéaires de berges

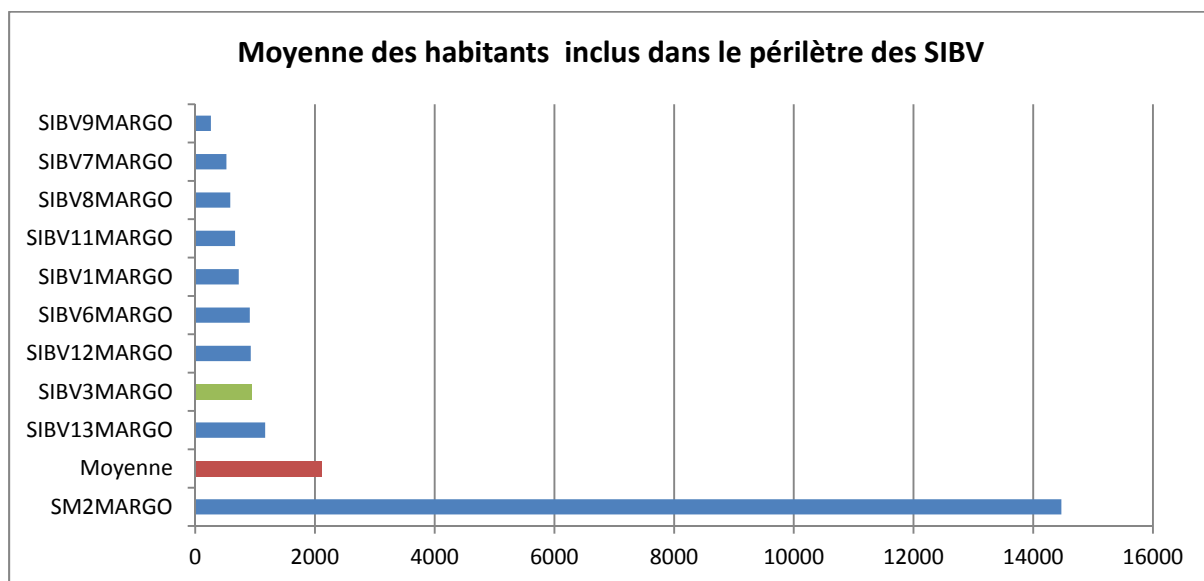
Chaque part se voit attribuer alors un poids différent, à savoir :

- **33% pour la part de la superficie**
- **33% pour la part de la population**
- **33% pour le linéaire de berge**

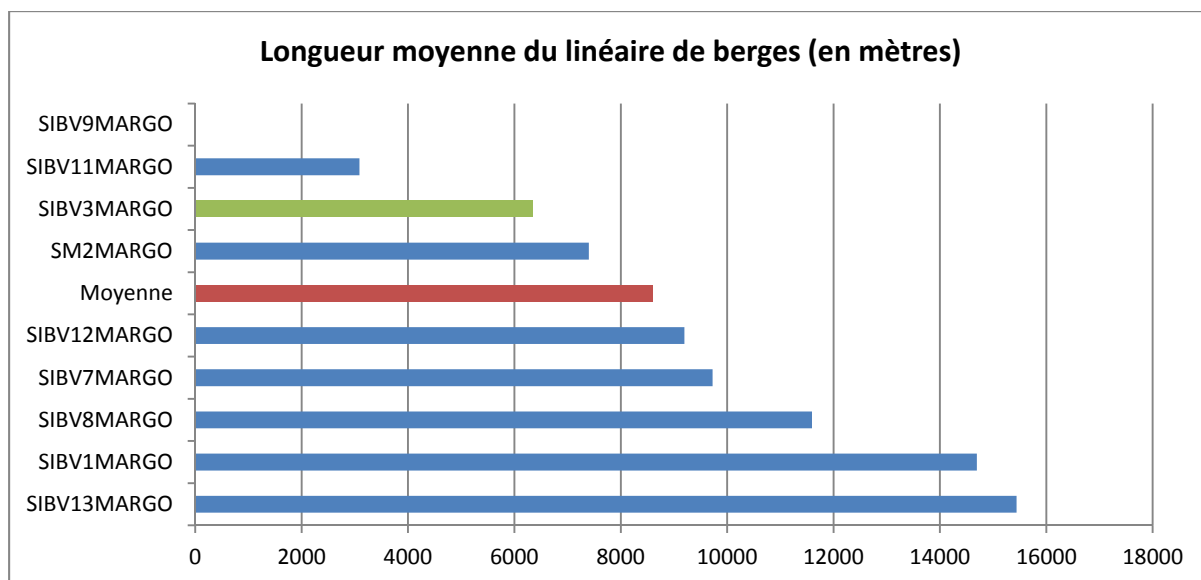
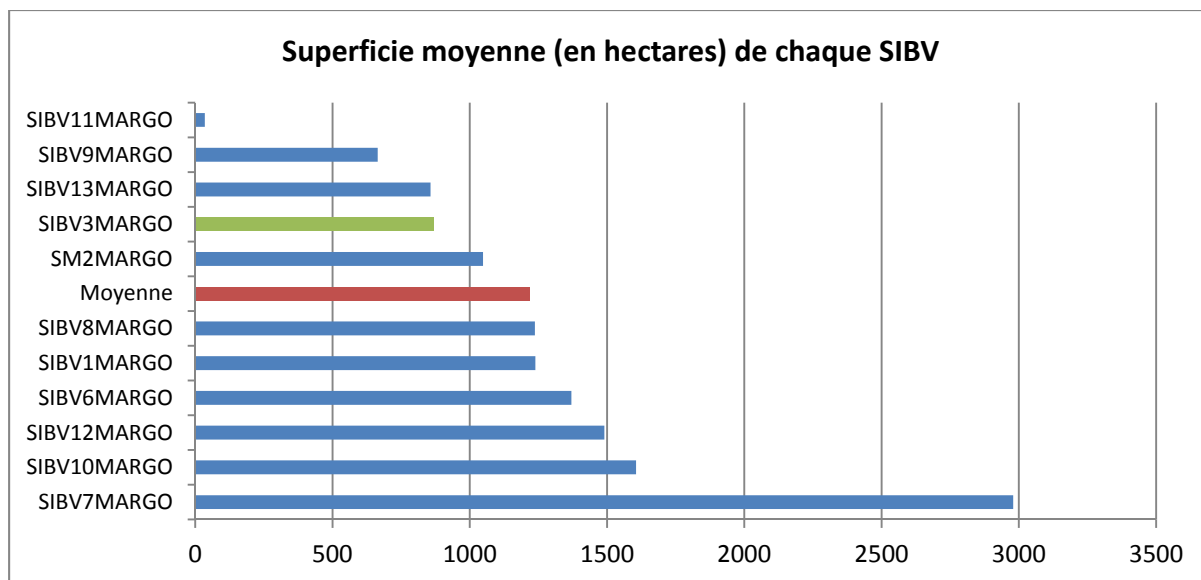
Enfin, est faite l'addition de cela et le pourcentage obtenu détermine la charge de la commune

Le détail pour les 18 communes qui sont membres de ce SIBV est présenté dans le tableau suivant.

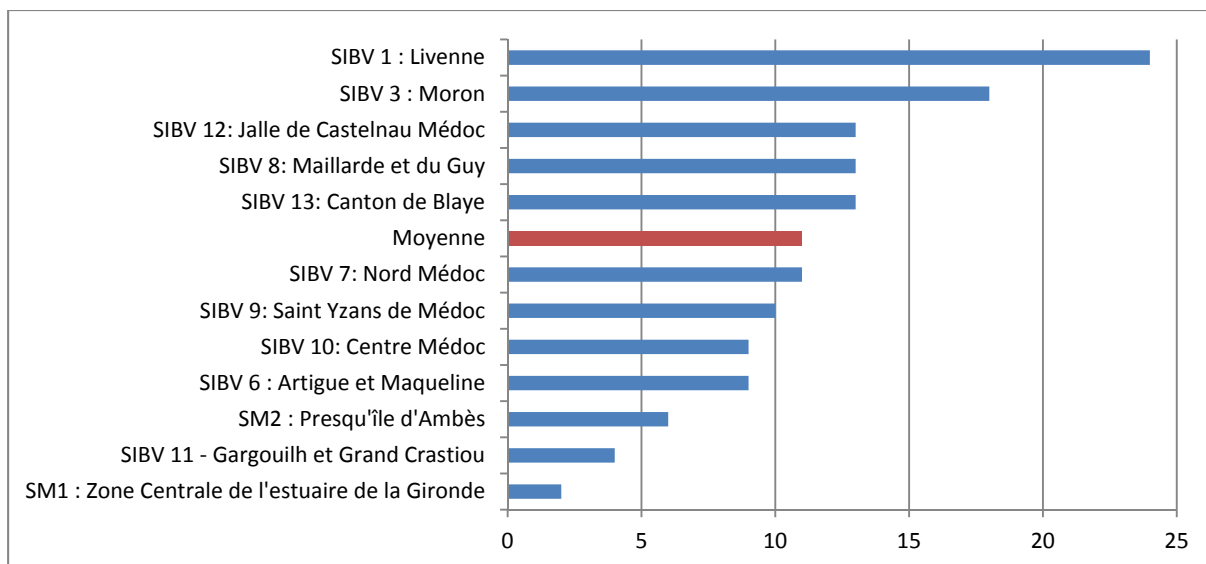
COMMUNE	Populations Moyenne	Superficies Moyenne	Superficies moyennes dans le BV	Populations moyennes sur le BV	Linéaire Moyen
BERSON	1735	1798	580	700	0
BOURG	2242	1054	430	210	3040
CEZAC	1953	1916	1455	1765	15910
CIVRAC-DE-BLAYE	784	1325	603	1325	11130
CUBNEZAIS	1162	1030	1045	1030	4280
PEUJARD	1675	1098	1039	1098	7290
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	1377	966	1089	830	5815
PUGNAC	1995	1353	1670	1205	8625
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	1846,67	2806	1673	2660	15700
SAINT-GERVAIS	1436	558	496	230	850
SAINT-LAURENT-D'ARCE	1278	807	1140	807	5805
SAINT-MARIENS	1415	1200	465	550	3480
SAINT-SAVIN	2290	3387	1297	2330	10000
SAINT-TROJAN	322	305	104	110	500
SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE	330	569	306	569	5000
TAURIAC	1312	1051	876	730	7670
TEUILLAC	725	715	689	715	8610
VIRSAC	991	360	656	255	500
Total	24868,67	22298	15613	17119	114205
Moyenne	1381,59	1238,77778	867,389	951,056	6344,72
Médiane	1396	1052,5	782,5	768,5	5810



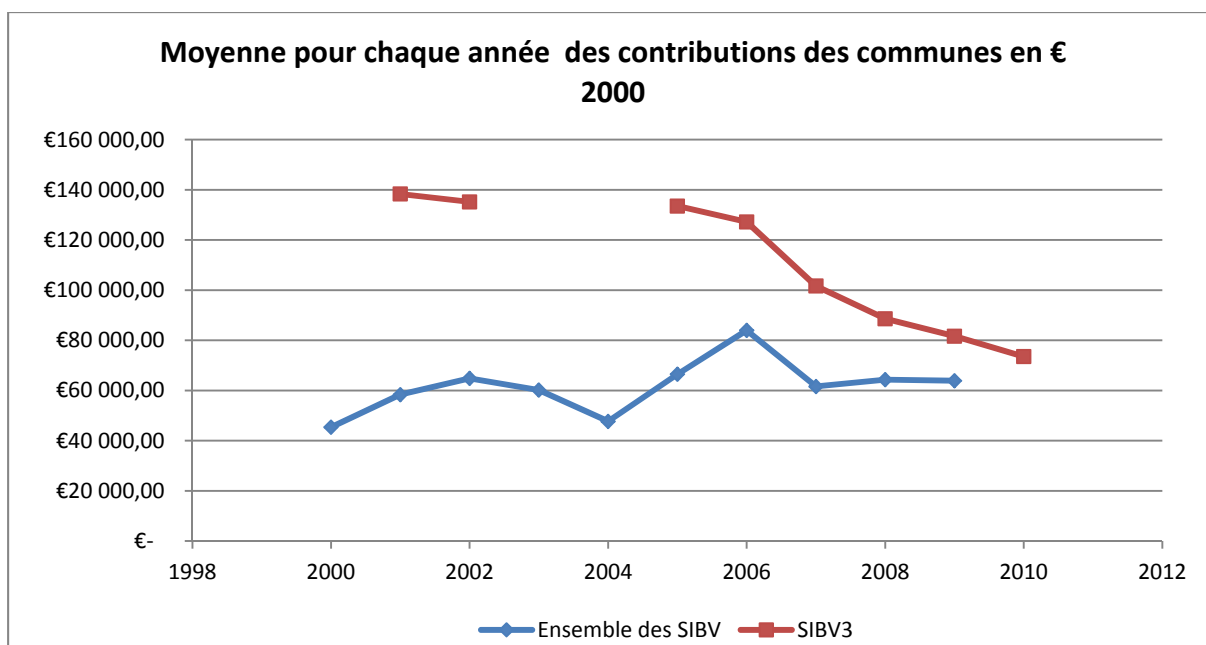
À noter que si on ôte, de la moyenne des habitants, la valeur du SM2 (le syndicat mixte pour la protection de la presqu'île d'Ambes), la médiane n'est plus que de 725 au lieu de 818 et le SIBV3, au lieu d'occuper une place en apparence médiane, deviendrait le second SIBV le plus peuplé.



À noter, comme précisé dans le graphique ci-dessous que ce SIBV, avec ses 18 commune membres, est un de ceux regroupent le plus de commune, il est aussi bien supérieur à la moyenne qui n'est que de 11 communes/SIBV.

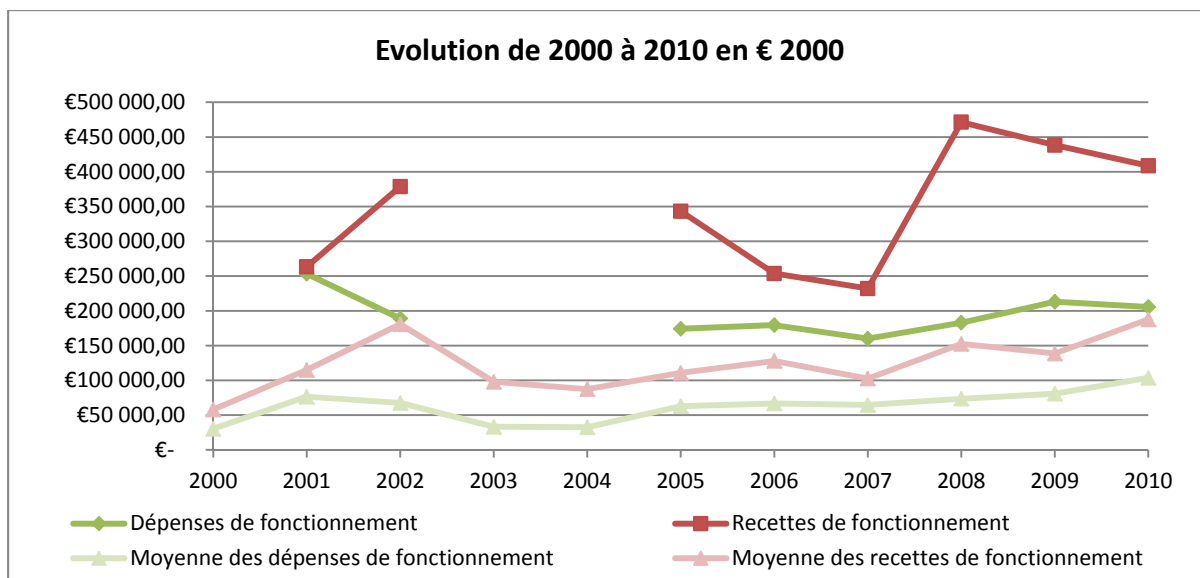


Caractéristiques comptables :



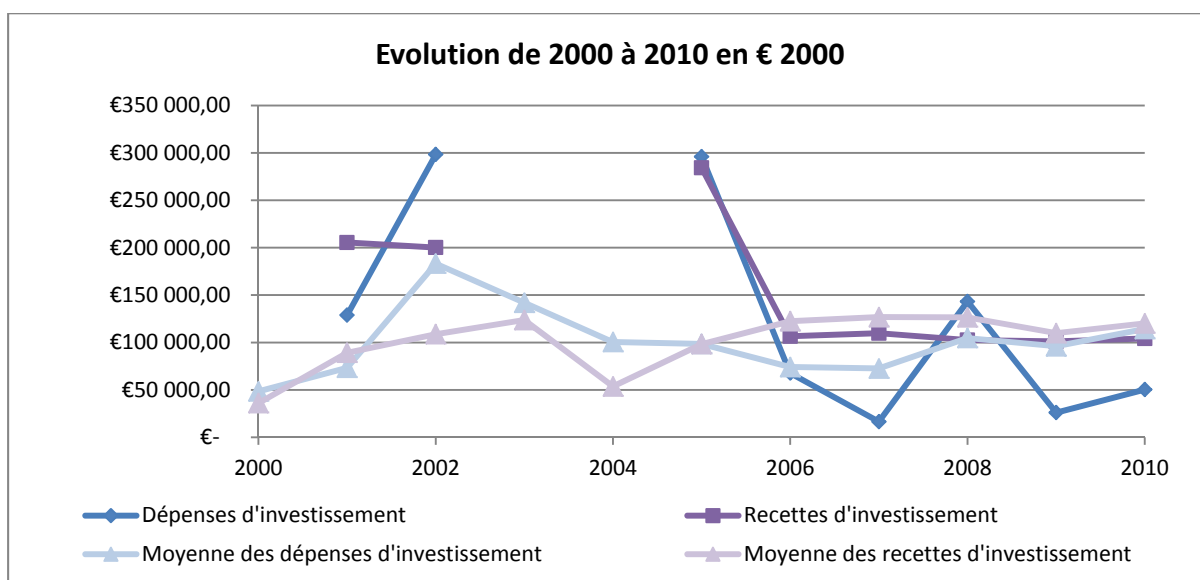
Commune	Moyennes des contributions en € 2000	Moyennes des charges de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Produits de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Potentiels Fiscaux (en milliers d'euros)	% Contributions / Charges de fonctionnement
BERSON	890	1020	717	2 990 €	0,34%
BOURG	1711	1831	880	2 545 €	0,15%
CEZAC	1195	1249	620	12 861 €	1,08%
CIVRAC-DE-BLAYE	473	531	192	8 182 €	1,73%
CUBNEZAIS	799	1100	787	6 308 €	0,79%
PEUJARD	977	1026	440	7 453 €	0,76%
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	779	98	110	6 482 €	0,83%
PUGNAC	964	1388	631	9 690 €	1,01%
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	951	1014,5	508,75	15 328 €	1,61%
SAINT-GERVAIS	660	678	621	2 017 €	0,31%
SAINT-LAURENT-D'ARCE	647	691	393	6 552 €	1,01%
SAINT-MARIENS	481	599	342	3 540 €	0,74%
SAINT-SAVIN	1575	1544,5	755,5	11 755 €	0,75%
SAINT-TROJAN	157	206	88	669 €	0,43%
SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE	111	151	87	3 702 €	3,34%
TAURIAC	707	793	377	6 358 €	0,90%
TEUILLAC	425	446	199	6 181 €	1,45%
VIRSAC	340	421	378	2 348 €	0,69%
Total	13 842,00 €	14 787,00 €	8 126,25 €	#####	17,90%
Moyenne	769,00 €	821,50 €	451,46 €	6 386,78 €	0,99%
Médiane	743,00 €	742,00 €	416,50 €	6 332,63 €	0,81%

Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Moron comptent pour près de 32% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là, d'un des taux les plus faibles de financement par les communes des SIBV. Bien inférieur à la moyenne qui est de 47%.



À l'inverse de la moyenne générale des recettes de fonctionnement, la contribution des communes n'a fait que diminuer, cela explique en partie la tendance à la baisse des recettes de fonctionnement de ce SIBV.

Comme de nombreux autres SIBV, le SIBV du Moron ne voit pas les communes qui le compose financer tout ou partie de ses investissements. En effet, la valeur de la contribution des communes aux recettes d'investissements restent à 0€ durant toute la dernière décennie.



Informations complémentaires :

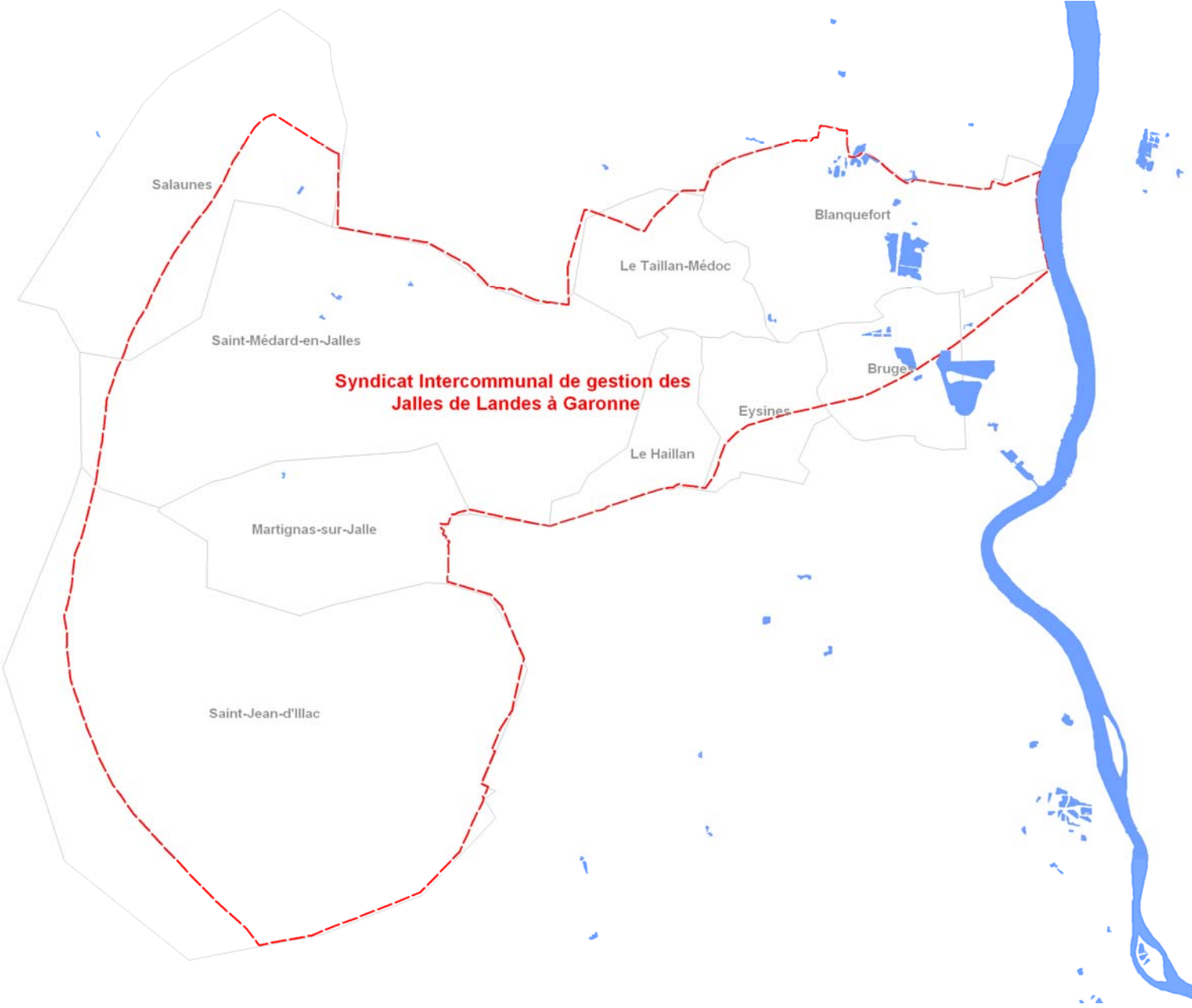
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Ruisseau du Guâ

SIBV4MARGO



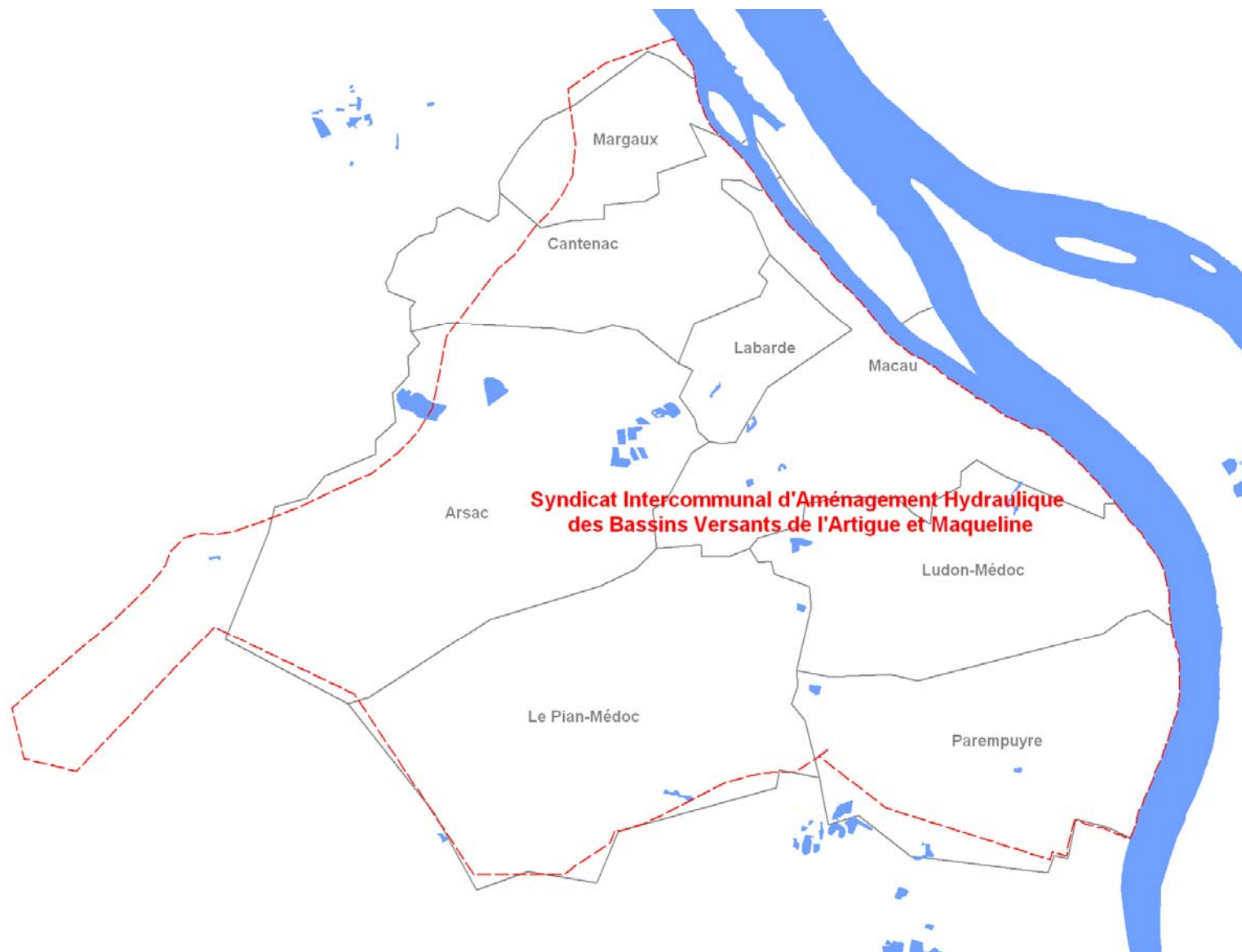
Syndicat Intercommunal des Jalles de Landes à Garonne (SIJALAG)

SIBV5MARGO



Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants de l'Artigue et Maqueline

SIBV6MARGO



Caractéristiques physiques :

Pour déterminer le montant des contributions des communes le SIBV fait appel au nombre d'habitants qui vivent dans le périmètre de la commune et du SIBV et à la superficie que ce dernier occupe sur le territoire de la commune. Un poids est accordé à chacun de ces éléments et le résultat est comparé à la valeur totale de chaque élément pour, au final déterminer un pourcentage de la charge totale qui revient à chaque commune.

Ce SIBV a une superficie moyenne de 20 136 hectares pour une population directement concernée (c'est-à-dire vivant à l'intérieur de son périmètre) de 13 317 personnes. En outre, le montant moyen des redevances annuelles versées par les communes membres de ce syndicat est de 63 323,17 € (en base 2000).

On note que 62% de l'ensemble des populations, localisées dans les communes membres du SIBV, habitent à l'intérieur du périmètre de ce SIBV. En outre, 61% de la superficie totale des communes correspond à la superficie du SIBV.

Calcul des contributions :

Le SIBV de l'Artigue et de la Maqueline retient dans le calcul des contributions des communes au SIBV :

- la part de la population de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la population totale du SIBV
- la part de la superficie de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la superficie totale du SIBV et ce pour les 2 bassins versants qui composent ce SIBV (Artigue et Maqueline) auquel on ôté la part des ASA.

Chaque part se voit attribuer alors un poids différent, à savoir :

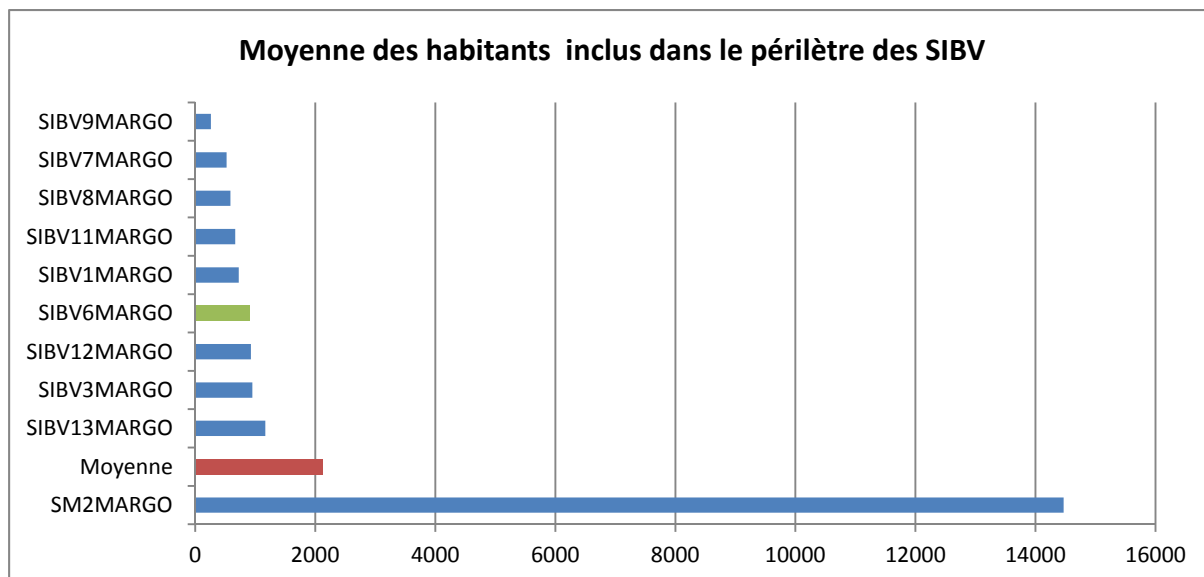
- **50% pour la part de la superficie**
- **50% pour la part de la population**
- **Est alors faite la somme des pourcentages des deux BV et le résultat est alors divisé par 2**

Enfin, est faite l'addition de cela et le pourcentage obtenu détermine la charge de la commune

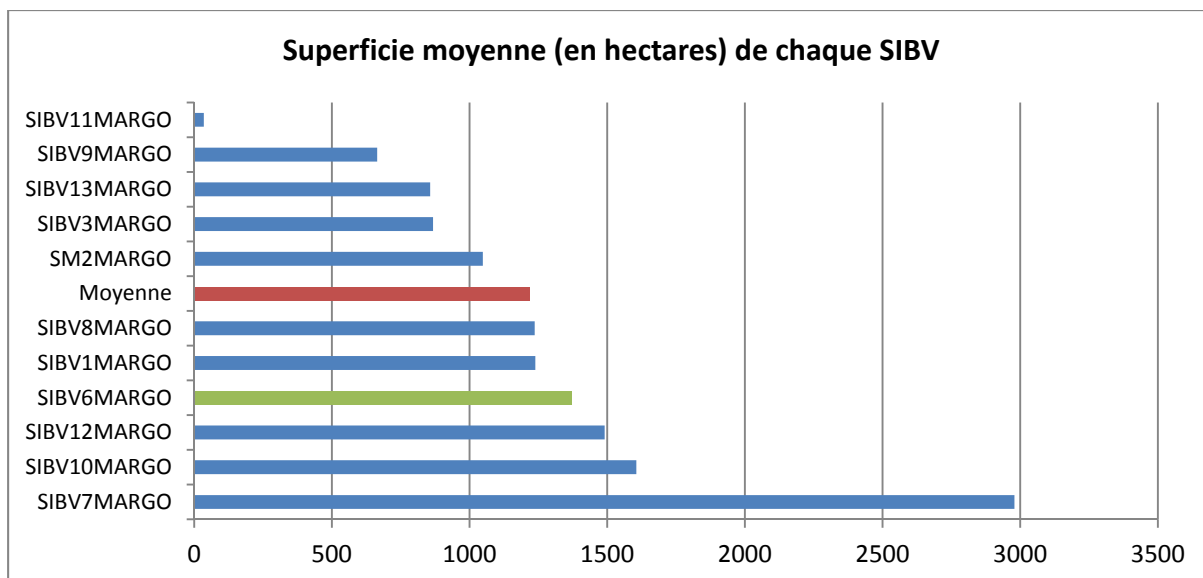
Le détail pour les 9 communes qui sont membres de ce SIBV est présenté dans le tableau suivant.

COMMUNE			Superficies moyennes dans le BV		
	Populations Moyenne	Superficies Moyenne		Populations moyennes sur le BV	
ARSAC	2219,33	3246,33	2865	610	
AVENSAN	1694,25	5231,5	485	89	
CANTENAC	1211	1402,66667	1065	875	
LABARDE	435	476	476	435	
LE PIAN MEDOC	1144	3012	2784	1057	
LUDON MEDOC	1504	1869	1770	1504	
MACAU	2017	1956	1205	2017	
MARGAUX	1422,75	762,75	180	385	
PAREMPUYRE	1670	2180	1500	1231	
Total	13317,33	20136,25	12330	8203	
Moyenne	1479,70	2237,361	1370	911,44	
Médiane	1504	1956	1205	875	

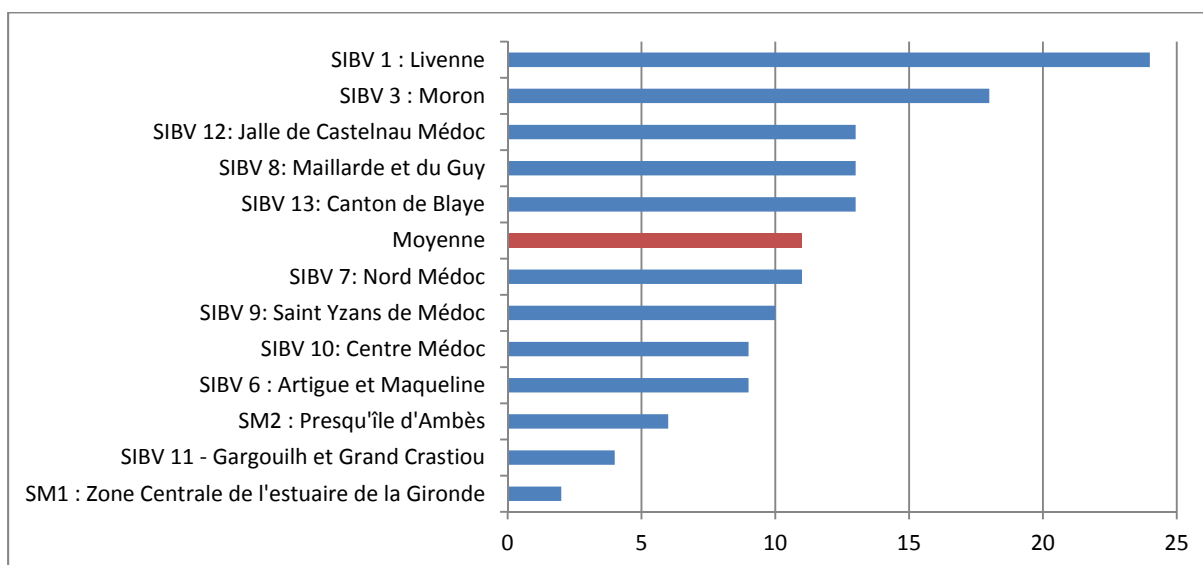
Si nous procédons à une représentation temporelle de chacun de ces 3 éléments par rapport à la moyenne de l'ensemble des SIBV, nous nous apercevons que ce SIBV, a un nombre d'habitants moyen et une superficie moyenne similaire à la moyenne de l'ensemble des SIBV. L'évolution des contributions des communes à ce SIBV s'inscrit dans la moyenne et évolue de concert avec elle.



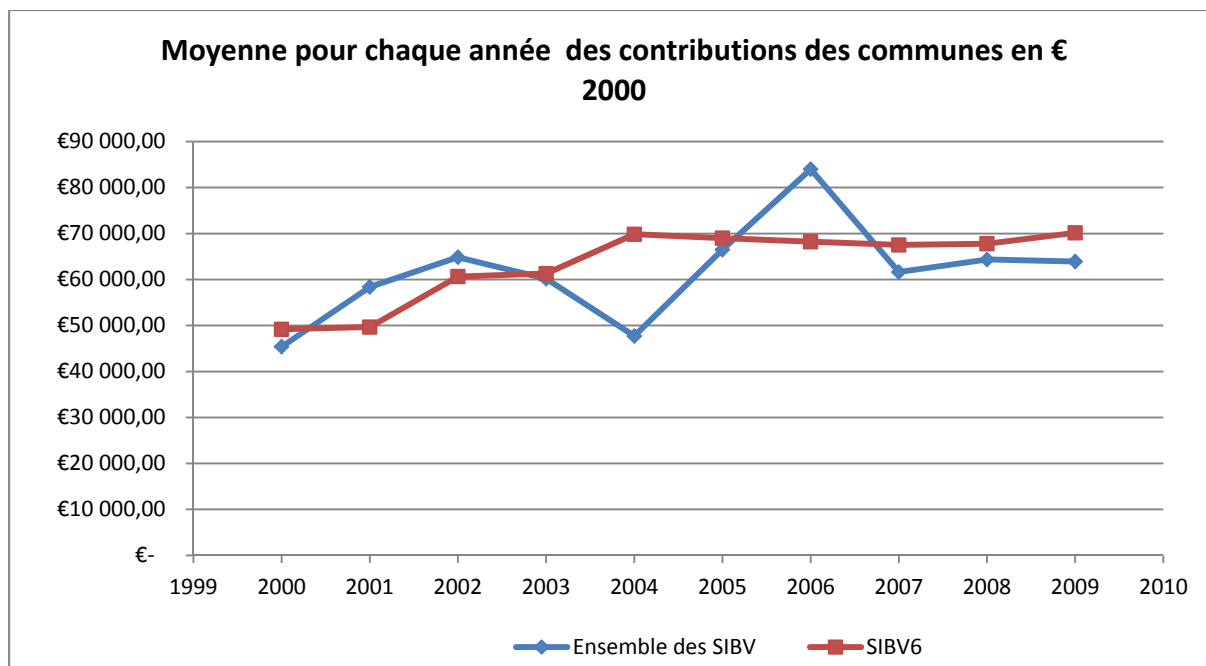
À noter que si on ôte, de la moyenne des habitants, la valeur du SM2 (le syndicat mixte pour la protection de la presqu'île d'Ambes), la médiane n'est plus que de 725 au lieu de 818 et le SIBV6, au lieu d'être 2 fois moins important que la moyenne, occuperait une place médiane.



À noter, comme indiqué dans le graphique ci-dessous que ce SIBV, avec ses 9 communes membres, fait partie des SIBV qui regroupent le moins de communes, la moyenne n'étant quand à elle que de 11 communes/SIBV.



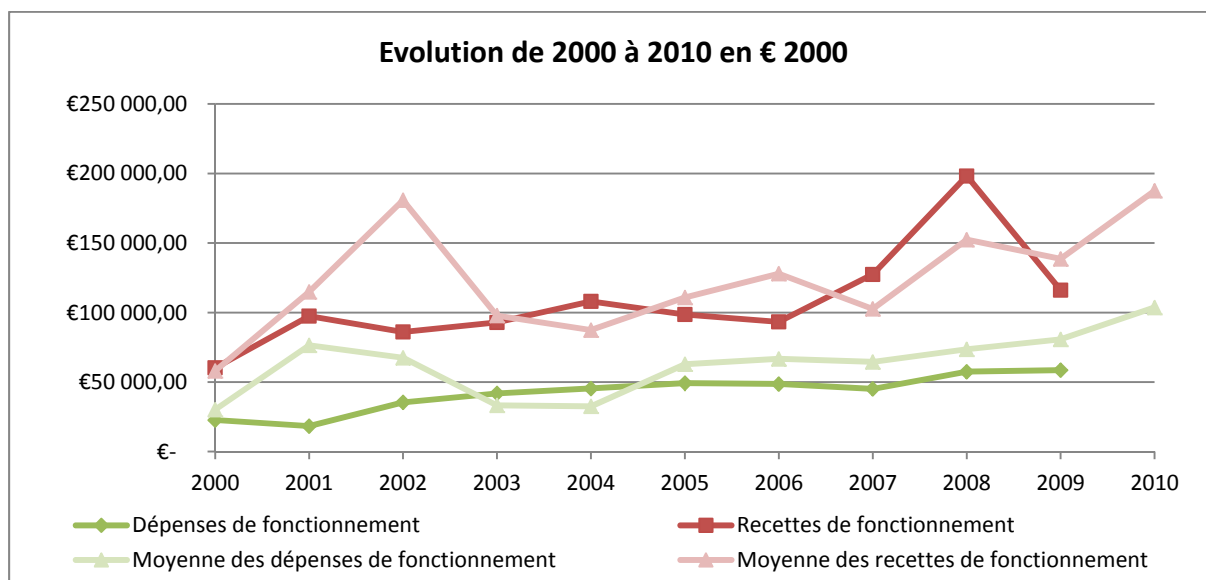
Caractéristiques comptables :



COMMUNE	Moyennes des contributions en € 2000	Moyennes des charges de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Produits de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Potentiels Fiscaux (en milliers d'euros)	% Contributions / Charges de fonctionnement
ARSAC	2194	2699	1420	6 442 €	0,29%
AVENSAN	1613	1536	983	1 004 €	0,06%
CANTENAC	744	802	627	6 070 €	0,82%
LABARDE	367	382	247	2 873 €	0,78%
LE PIAN MEDOC	3290	3767	3516	10 566 €	0,32%
LUDON MEDOC	2061	2226	1863	12 622 €	0,61%
MACAU	1767	2201	1334	10 090 €	0,57%
MARGAUX	888	1004	933	1 471 €	0,17%
PAREMPUYRE	5370	6260	4127	12 186 €	0,23%
Total	18294	20877	15050	63 323,17 €	3,85%
Moyenne	2032,66667	2319,66667	1672,22222	7 035,91 €	0,43%
Médiane	1767	2201	1334	6 442,04 €	0,32%

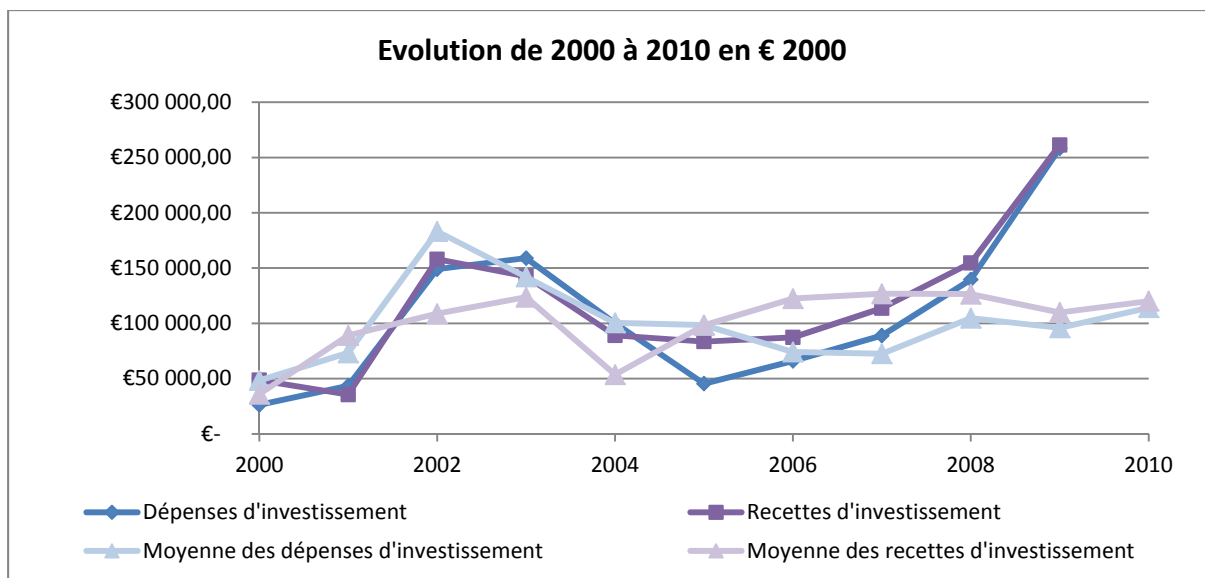
Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant d'Artigue et de la Maqueline comptent pour près de 54% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la

dernière décennie. Il s'agit là d'un taux légèrement supérieur à la moyenne obtenue à partir des données de l'ensemble des SIBV de l'échantillon, à savoir 47%.



Tout en se situant globalement au niveau de la moyenne générale et en suivant ses évolutions, les recettes de fonctionnement de ce SIBV décrochent en 2009 de la tendance générale en allant en diminuant. Cette diminution ne peut être imputée aux contributions que versent les communes car celles-ci n'évoluent quasiment pas entre 2004 et 2009 (+ 1100€ entre ces 2 périodes).

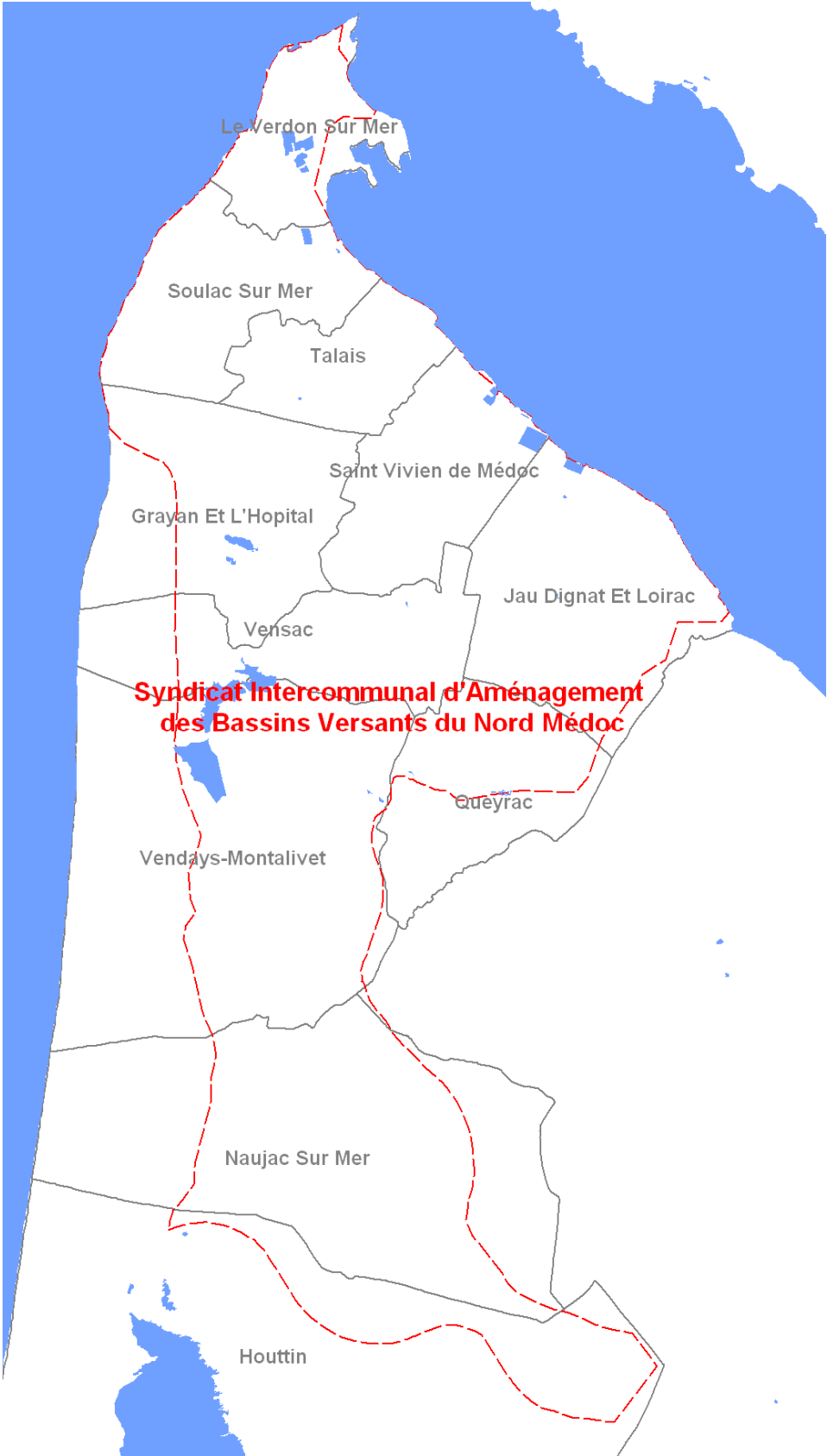
Comme de nombreux autres SIBV, le SIBV du Moron ne voit pas les communes qui le compose financer tout ou partie de ses investissements. En effet, la valeur de la contribution des communes aux recettes d'investissements restent à 0€ durant toute la dernière décennie.



Informations complémentaires :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants du Nord Médoc

SIBV7MARGO



Caractéristiques physiques :

Pour déterminer le montant des contributions des communes, le SIBV fait appel au nombre d'habitants qui vivent dans le périmètre de la commune et du SIBV, à la superficie que ce dernier occupe sur le territoire de la commune et à la longueur des linéaires de berges. Un poids est accordé à chacun de ces éléments et le résultat est comparé à la valeur totale de chaque élément pour, au final déterminer un pourcentage de la charge totale qui revient à chaque commune.

Ce SIBV a une superficie moyenne de 11 078 hectares pour une population directement concernée (c'est-à-dire vivant à l'intérieur de son périmètre) de 4 478 personnes. En outre, le montant moyen des redevances annuelles versées par les communes membres de ce syndicat est de 142 595 € (en base 2000).

On note que 63% de l'ensemble des populations, localisées dans les communes membres du SIBV, habitent à l'intérieur du périmètre de ce SIBV. En outre, 49% de la superficie totale des communes correspond à la superficie du SIBV.

Calcul des contributions :

Le SIBV Nord Médoc retient dans le calcul des contributions des communes au SIBV :

- la part de la population de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la population totale du SIBV
- la part de la superficie de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la superficie totale du SIBV
- la part de la longueur des linéaires de berge de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la totalité des linéaires de berges

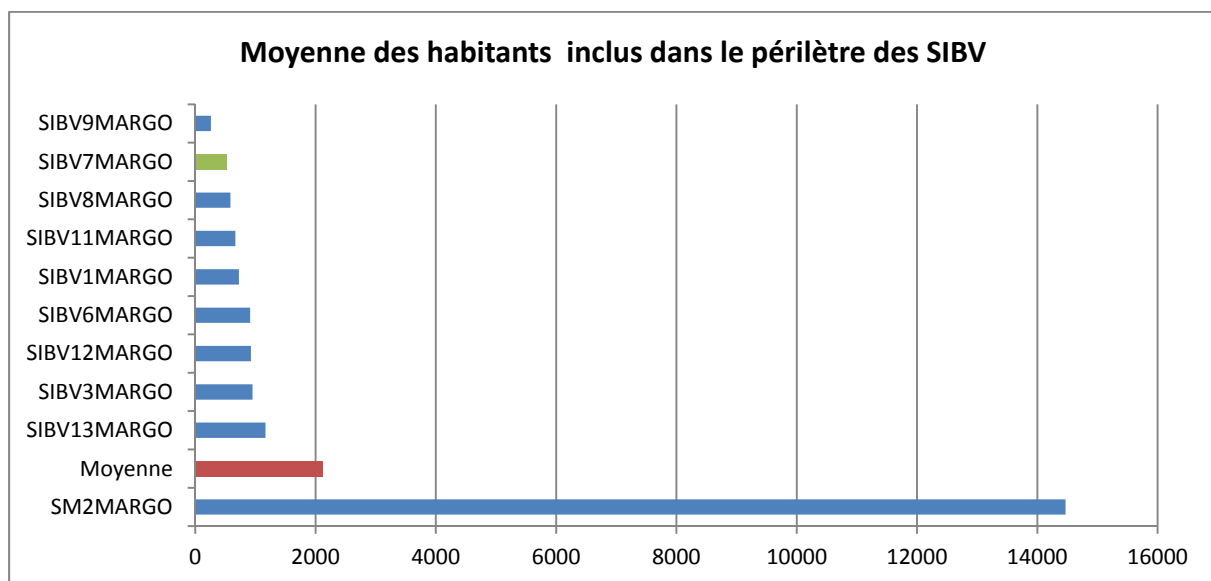
Chaque part se voit attribuer alors un poids différent, à savoir :

- **33% pour la part de la superficie**
- **33% pour la part de la population**
- **33% pour le linéaire de berge**

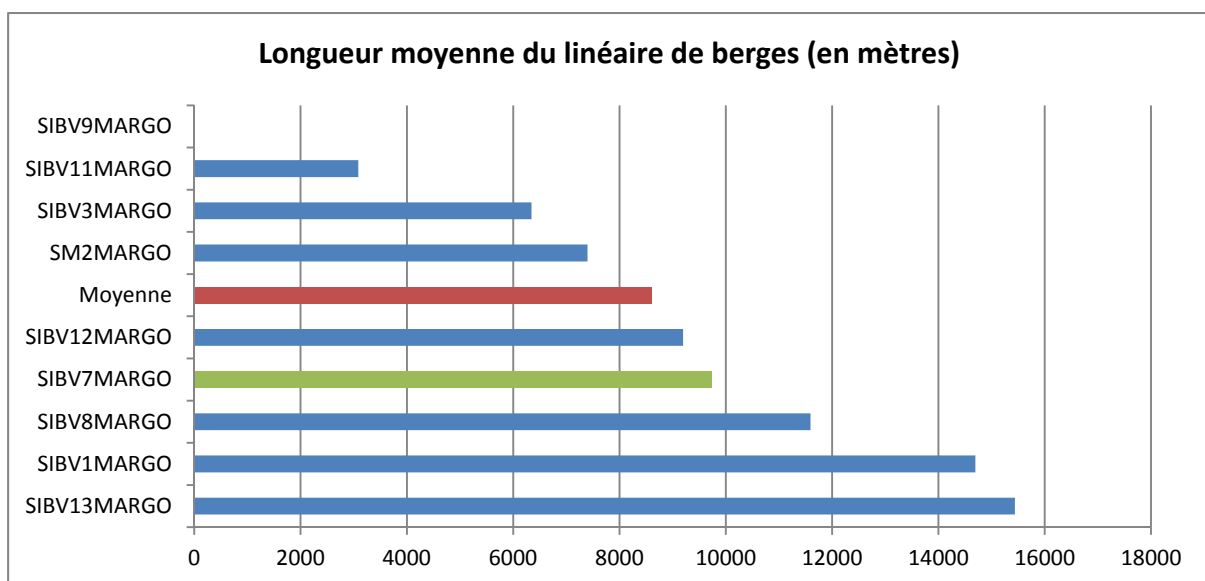
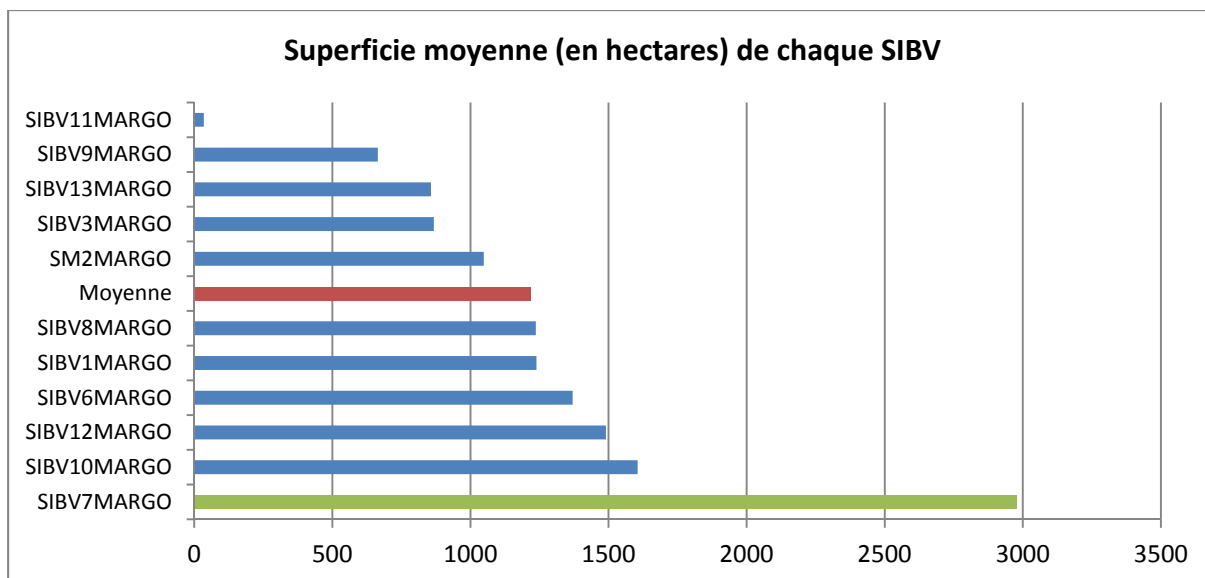
Enfin, est faite l'addition de cela et le pourcentage obtenu détermine la charge de la commune

Le détail pour les 11 communes qui sont membres de ce SIBV est présenté dans le tableau suivant.

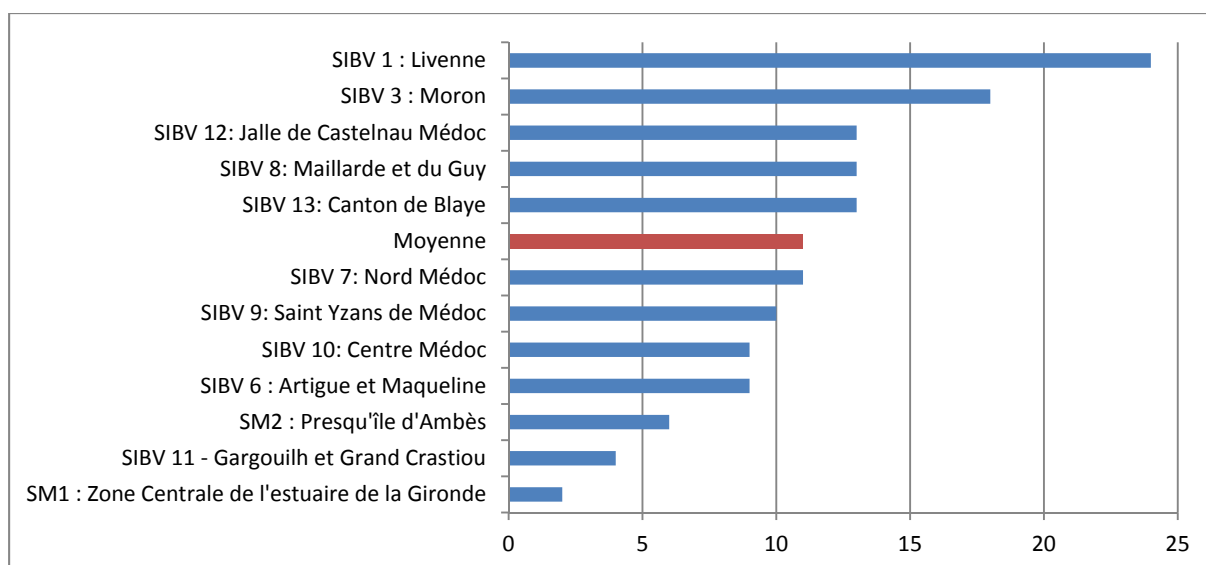
COMMUNE	Populations Moyenne	Superficies Moyenne	Superficies moyennes dans le BV	Populations moyennes sur le BV	Linéaire Moyen
GRAYAN-ET-L'HOPITAL	553	4540	1900	231	2300
HOURTIN	0	19050	3300	0	0
JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC	803	4123	3618	705	35800
LE VERDON-SUR-MER	1616	1709	830	785	7500
NAUJAC-SUR-MER	0	9855	6500	0	0
QUEYRAC	1127	6073	1478	542	2500
SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC	1161	2940	2940	1161	23400
SOULAC-SUR-MER	2536	2889	1450	1273	10400
TALAIS	542	1527	1527	542	10100
VENDAYS-MONTALIVET	0	10146	6800	0	4900
VEN SAC	680	3400	2431	486	10100
Total	9018	66252	32774	5725	107000
Moyenne	819,81	6022,90	2979,45	520,45	9727,27
Médiane	680	4123	2431	542	7500



À noter que si on ôte, de la moyenne des habitants, la valeur du SM2 (le syndicat mixte pour la protection de la presqu'île d'Ambes), la médiane n'est plus que de 725 au lieu de 818 et le SIBV7, au lieu d'occuper une place 4 fois moins importante que la moyenne, garderait quand même sa place de second SIBV le moins peuplé mais avec une différence beaucoup moins grande par rapport à la moyenne.

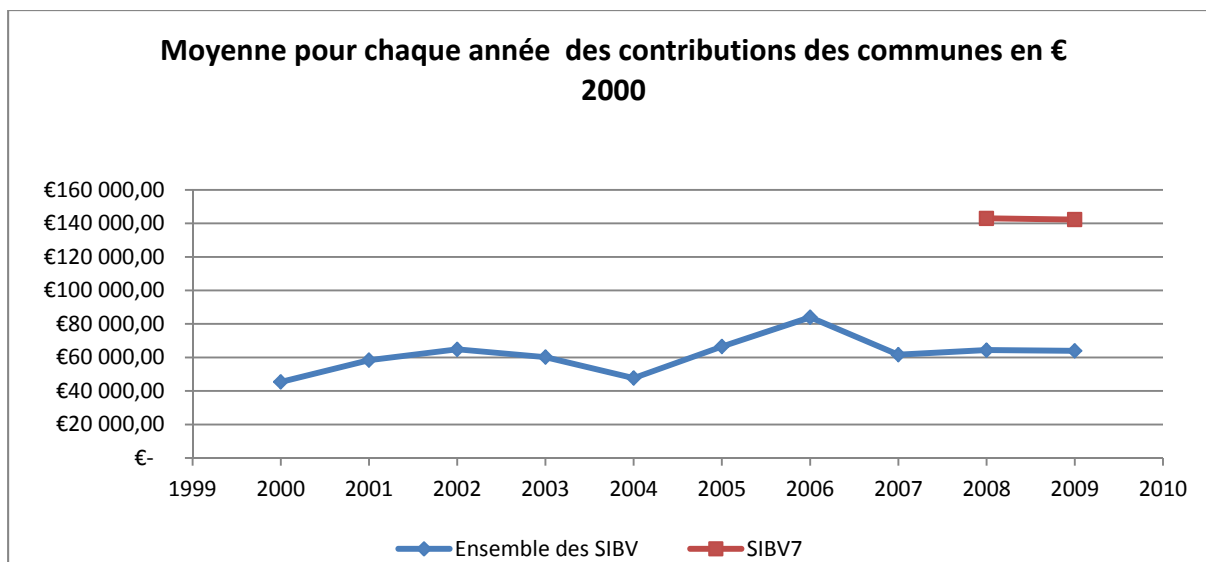


À noter, comme précisé dans le graphique ci-dessous que ce SIBV, avec ses 11 communes membres, est le SIBV qui est le plus proche de la moyenne.

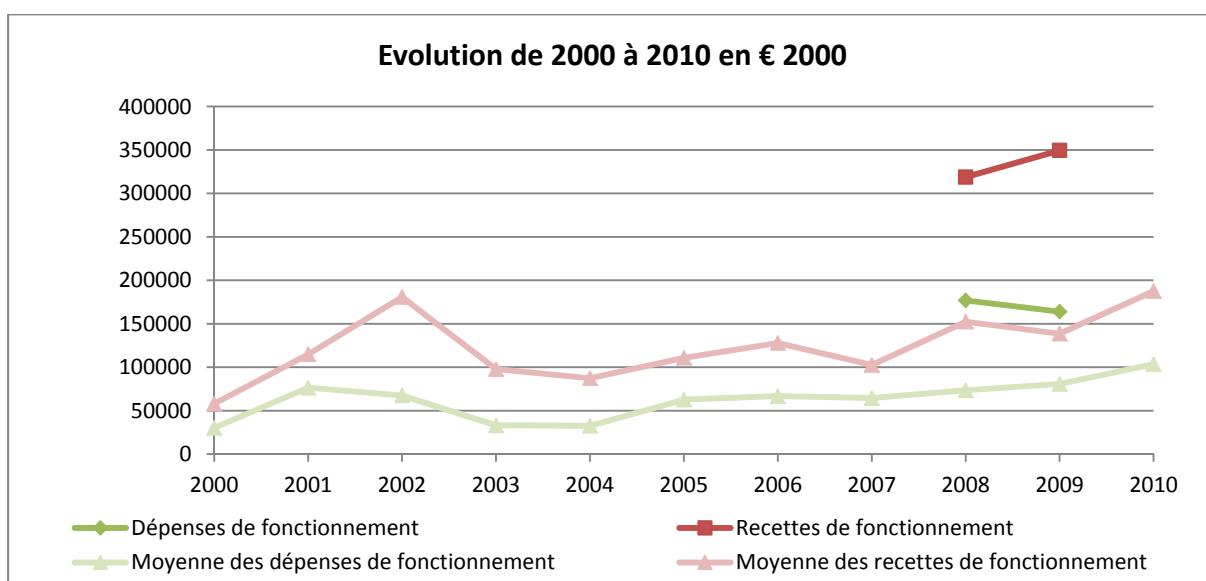


Caractéristiques comptables :

COMMUNE	Moyennes des contributions en € 2000	Moyennes des charges de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Produits de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Potentiels Fiscaux (en milliers d'euros)	% Contributions / Charges de fonctionnement
GRAYAN-ET-L'HOPITAL	1422	1594	911	6 002 €	0,42%
HOURTIN	10766	6806,5	1600	4 851 €	0,05%
JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC	582	639	350	23 681 €	4,07%
LE VERDON-SUR-MER	1691	2295	1214	12 031 €	0,71%
NAUJAC-SUR-MER	823	622	296	9 556 €	1,16%
QUEYRAC	634	648,5	375	8 839 €	1,39%
SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC	1016	1356	745	23 975 €	2,36%
SOULAC-SUR-MER	7405	8650	3280	19 138 €	0,26%
TALAIS	429	531	256	11 174,26 €	2,60%
VENDAYS-MONTALIVET	4472	5893	2451	11 455,72 €	0,26%
VENSAC	686	1102	358	11 891,36 €	1,73%
Total	29926	30137	11836	142 594,62 €	15,02%
Moyenne	2720,545455	2739,727273	1076	12 963,15 €	1,37%
Médiane	1016	1356	745	11 455,72 €	1,16%

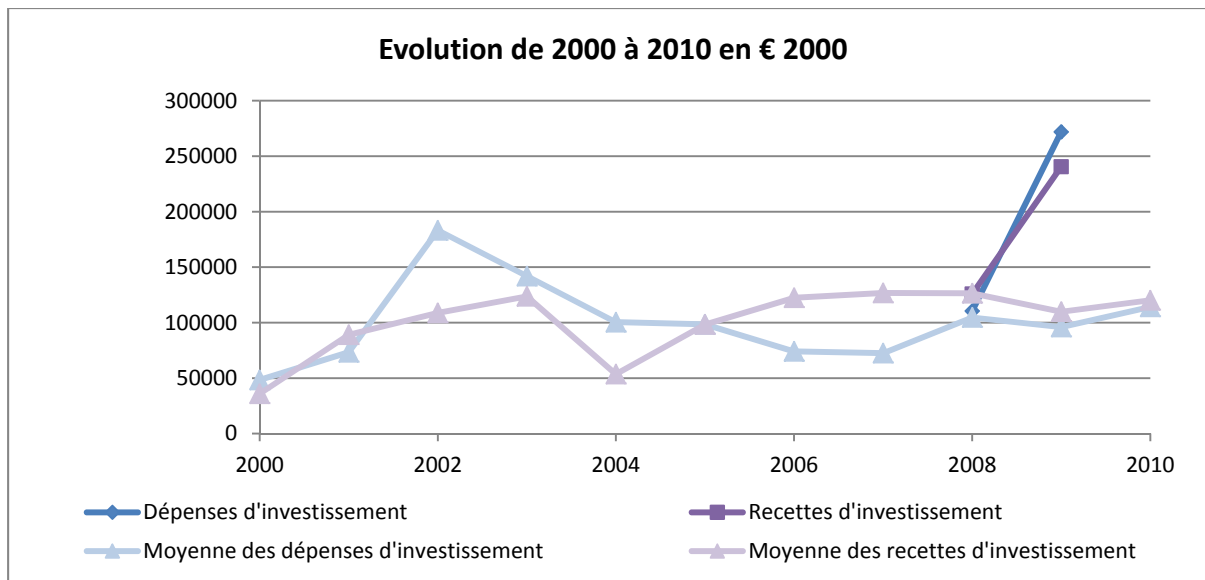


Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Moron comptent pour près de 56% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là du cinquième taux le plus élevé quand au financement par les communes des SIBV. Il est aussi supérieur à la moyenne qui est de 47%.



Malgré le fait que les contributions des communes aient stagné, voir légèrement régressé, à l'image de la moyenne générale des recettes de fonctionnement on note une tendance à la hausse des recettes de fonctionnement de ce SIBV.

Comme de nombreux autres SIBV, le SIBV Nord Médoc ne voit pas les communes qui le compose financer tout ou partie de ses investissements. En effet, la valeur de la contribution des communes aux recettes d'investissements restent à 0€ durant toute la dernière décennie.



Informations complémentaires :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants de la Maillarde et du Guy

SIBV8MARGO



Caractéristiques physiques :

Pour déterminer le montant des contributions des communes, le SIBV fait appel au nombre d'habitants qui vivent dans le périmètre de la commune et du SIBV et à la superficie que ce dernier occupe sur le territoire de la commune. Un poids est accordé à chacun de ces éléments et le résultat est comparé à la valeur totale de chaque élément pour, au final déterminer un pourcentage de la charge totale qui revient à chaque commune.

Ce SIBV a une superficie moyenne de 14 842 hectares pour une population directement concernée (c'est-à-dire vivant à l'intérieur de son périmètre) de 7 022 personnes. En outre, le montant moyen des redevances annuelles versées par les communes membres de ce syndicat est de 55 890,04 € (en base 2000).

On note que 50% de l'ensemble des populations, localisées dans les communes membres du SIBV, habitent à l'intérieur du périmètre de ce SIBV. En outre, 26% de la superficie totale des communes correspond à la superficie du SIBV.

Calcul des contributions :

Le SIBV de la Maillarde et du Guy retient dans le calcul des contributions des communes au SIBV :

- la part de la population de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la population totale du SIBV
- la part de la superficie de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la superficie totale du SIBV
- la part de la longueur des linéaires de berge de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la totalité des linéaires de berges

Chaque part se voit attribuer alors un poids différent, à savoir :

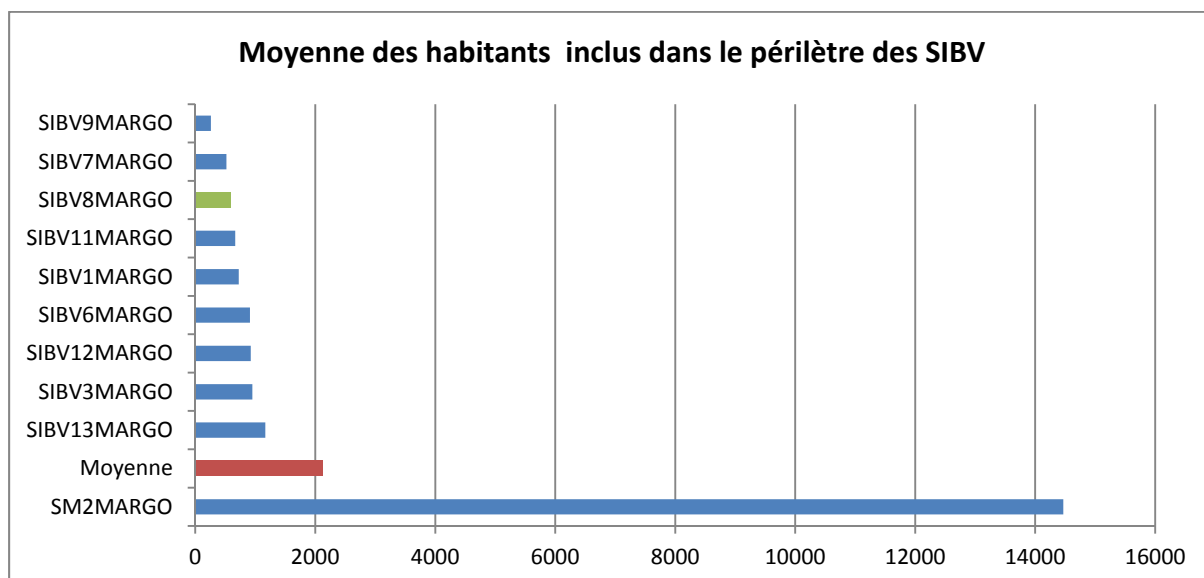
- **60% pour la part de la superficie**
- **20% pour la part de la population**
- **20% pour le linéaire de berge**

Enfin, est faite l'addition de cela et le pourcentage obtenu détermine la charge de la commune

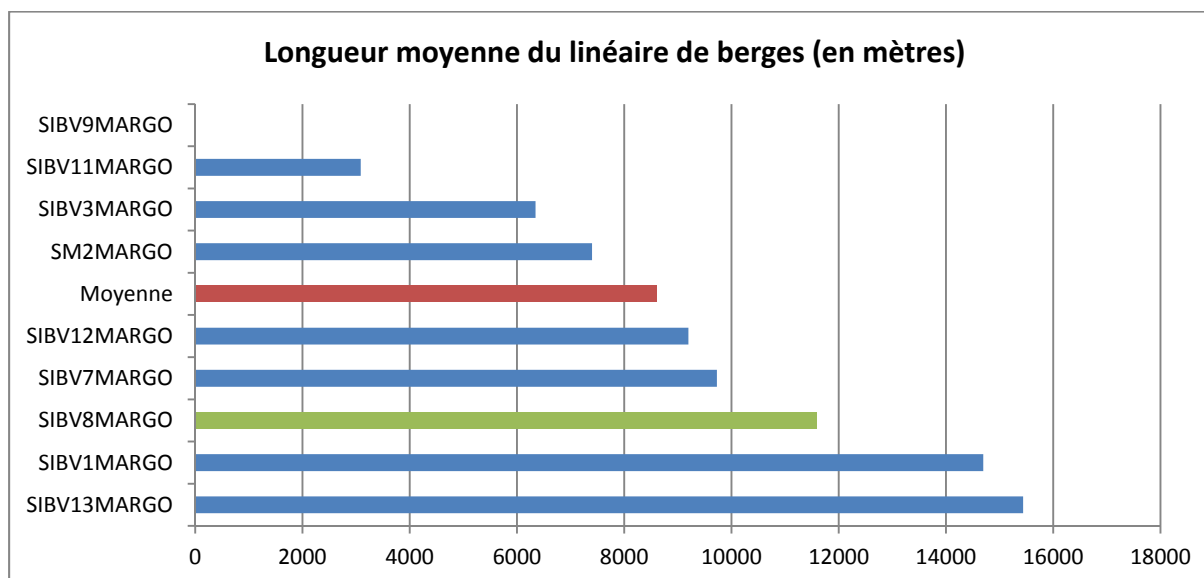
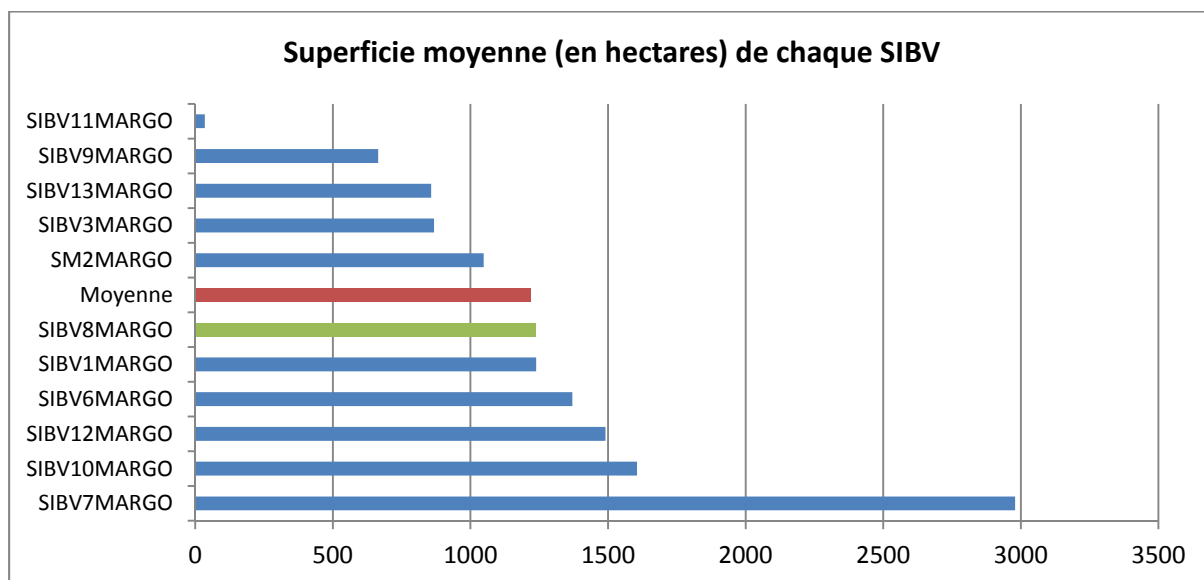
Le détail pour les 9 communes qui sont membres de ce SIBV est présenté dans le tableau suivant.

COMMUNE	Populations Moyenne	Superficies Moyenne	Superficies moyennes dans le BV	Populations moyennes sur le BV	Linéaire moyen
BEGADAN	874,83	2201	783	310	6950
BLAIGNAN	245,33	682,83	160	60	
CIVRAC-EN-MEDOC	472,5	1835,17	1064	334	9035
GAILLAN-EN-MEDOC	1274	4202	3920	1274	27154
HOURTIN	2645,5	18462	157	2	
JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC	1033	4123			
LESPARRE-MEDOC	3814	3654	3409	3814	29705
NAUJAC-SUR-MER	725,5	9692	1285	87	2425
ORDONNAC	400	1021	71	24	
PRIGNAC-EN-MEDOC	148	743	688	148	3442
QUEYRAC	1204,5	4576,5	1179	540	14415
SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL	960,14	4465,71	1733	296	1280
VALEYRAC	387,5	1349	393	133	9938
Total	14184,81	57007,21	14842	7022	104344
Moyenne	1091,14	4385,17	1236,83	585,17	11593,78
Médiane	874,83	3654	923,5	222	9035

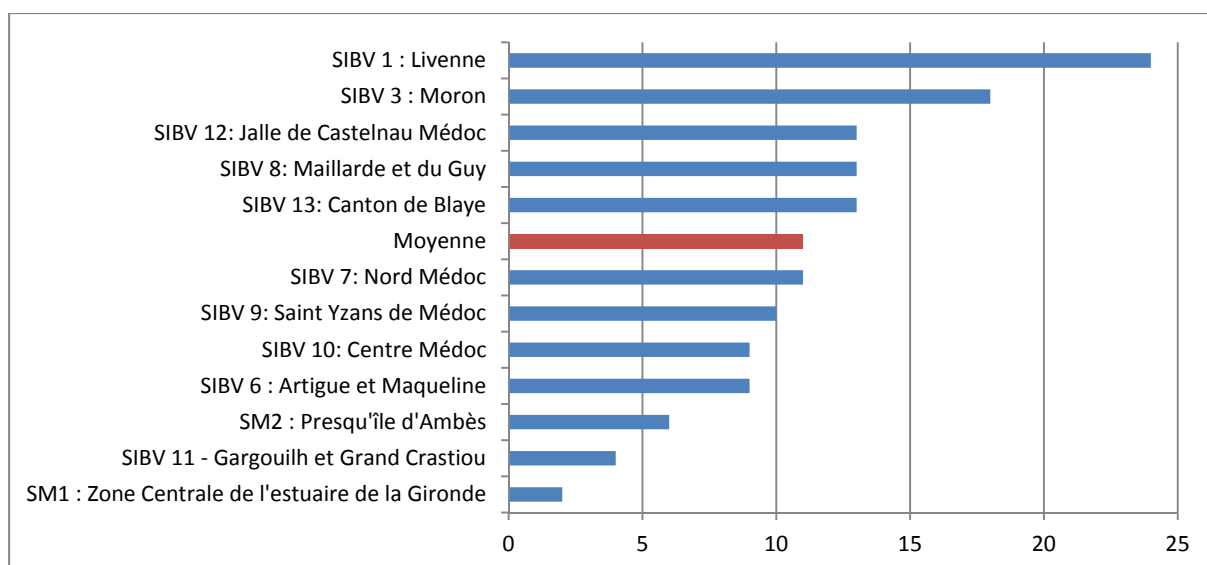
Si nous procédons à une représentation temporelle de chacun de ces 3 éléments par rapport à la moyenne de l'ensemble des SIBV, nous nous apercevons que ce SIBV, a un nombre d'habitants moyen et une superficie moyenne bien inférieurs à la moyenne de l'ensemble des SIBV.



À noter que si on ôte, de la moyenne des habitants, la valeur du SM2 (le syndicat mixte pour la protection de la presqu'île d'Ambes), la médiane n'est plus que de 725 au lieu de 818 et le SIBV7, au lieu d'occuper une place presque 4 fois moins importante que la moyenne, garderait quand même sa place de troisième SIBV le moins peuplé mais avec une différence beaucoup moins grande par rapport à la moyenne.

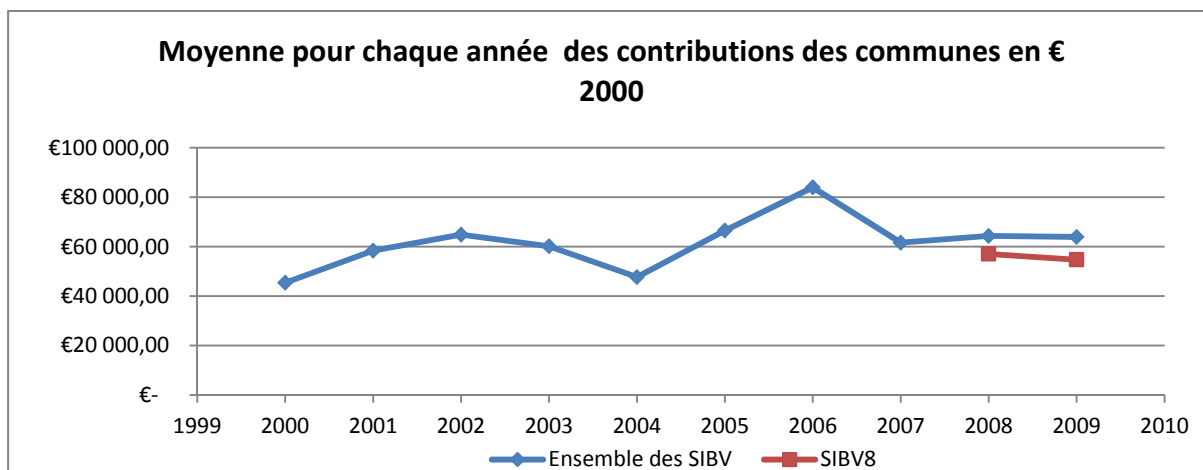


À noter, comme indiqué dans le graphique ci-dessous que ce SIBV, avec ses 13 communes membres, fait partie des SIBV qui regroupent le plus de communes, la moyenne n'étant quand à elle que de 11 communes/SIBV.

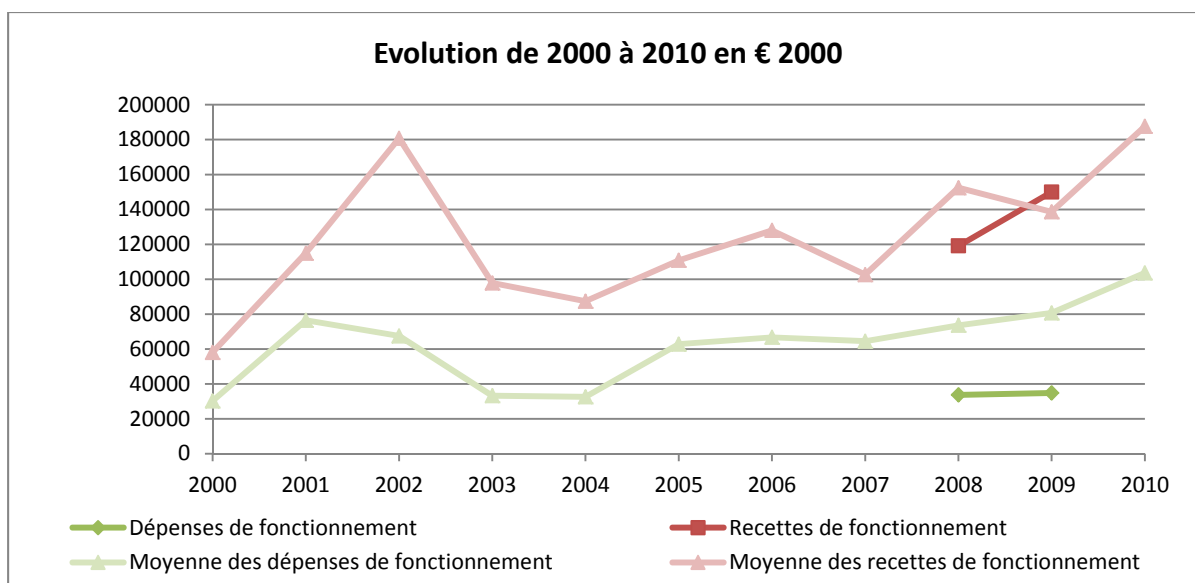


Caractéristiques comptables :

COMMUNE	Moyennes des contributions en € 2000	Moyennes des charges de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Produits de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Potentiels Fiscaux (en milliers d'euros)	% Contributions / Charges de fonctionnement
BEGADAN	537	602,5	343	2 981 €	0,56%
BLAIGNAN	115	172	97	465 €	0,40%
CIVRAC-EN-MEDOC	314	334,5	160,5	3 855 €	1,23%
GAILLAN-EN-MEDOC	826	1026	606	13 685 €	1,66%
HOURTIN	10766	6806,5	1600	355 €	0,00%
JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC	582	639	350	000 €	0,00%
LESPARRE-MEDOC	4002	4625	1942	17 325 €	0,43%
NAUJAC-SUR-MER	823	622	296	3 266 €	0,40%
ORDONNAC	299	243	144	202 €	0,07%
PRIGNAC-EN-MEDOC	44	68	64	2 138 €	4,86%
QUEYRAC	634	648,5	375	5 003 €	0,79%
SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL	557	644	281	4 531 €	0,81%
VALEYRAC	251	254	121	2 082,81 €	0,83%
Total	19750	16685	6379,5	55 890,04 €	12,04%
Moyenne	1519	1283	491	4 299,23 €	0,93%
Médiane	557	622	296	2 981,05 €	0,56%

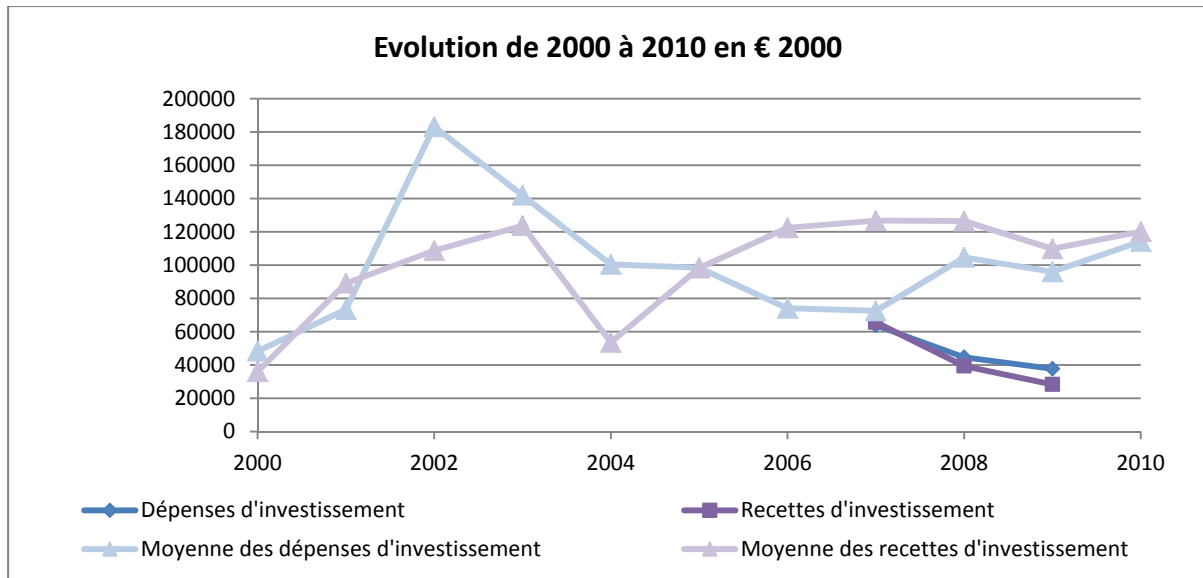


Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant d'Artigue et de la Maqueline comptent pour près de 42% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là d'un taux légèrement supérieur à la moyenne obtenue à partir des données de l'ensemble des SIBV de l'échantillon, à savoir 47%.



Malgré le fait que les contributions des communes aient légèrement régressé, à l'image de la moyenne générale des recettes de fonctionnement on note une tendance à la hausse des recettes de fonctionnement de ce SIBV.

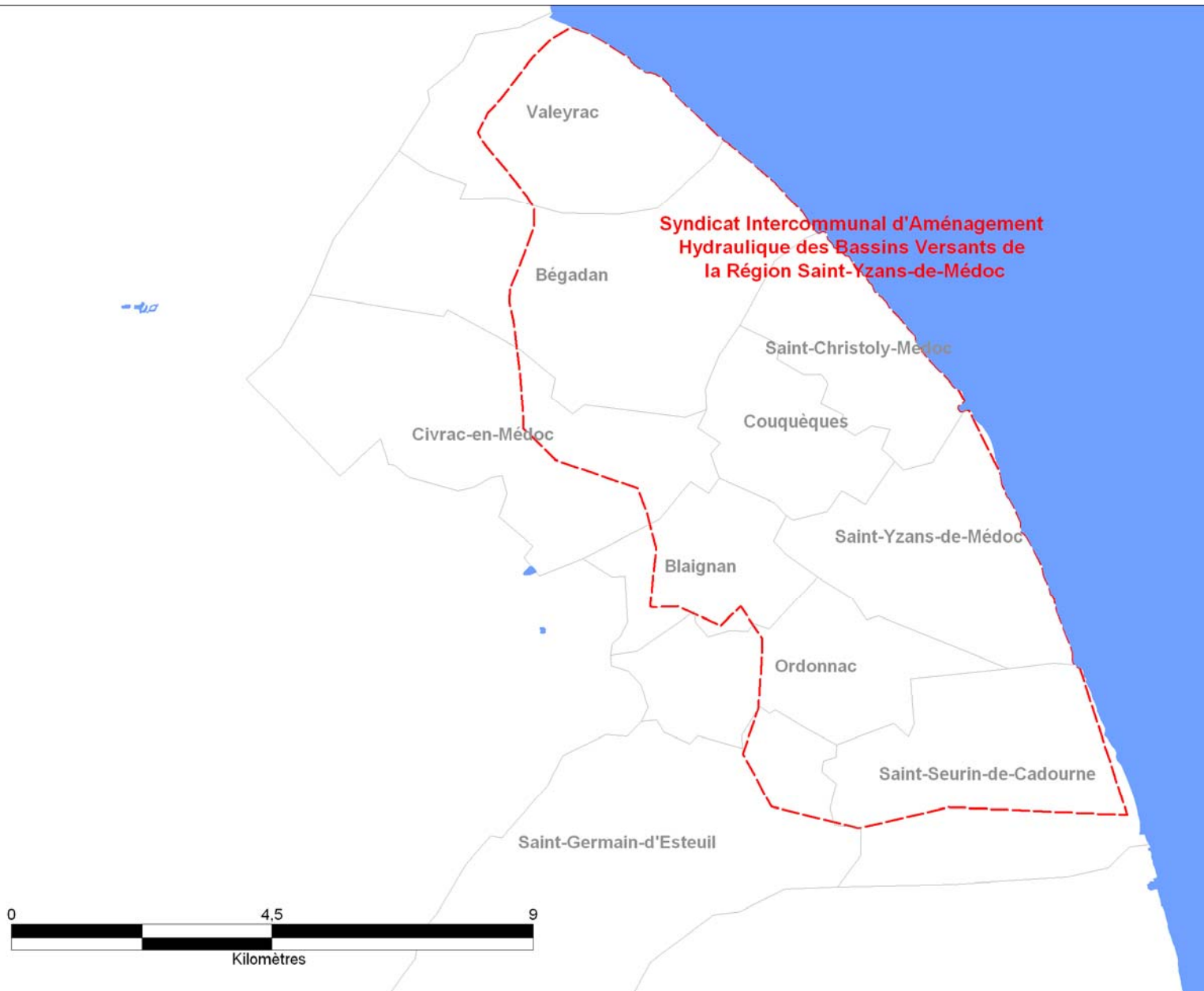
Comme de nombreux autres SIBV, le SIBV Maillarde et du Guy ne voit pas les communes qui le compose financer tout ou partie de ses investissements. En effet, la valeur de la contribution des communes aux recettes d'investissements restent à 0€ durant toute la dernière décennie.



Informations complémentaires :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants de la Région Saint-Yzans-de-Médoc

SIBV9MARGO



Caractéristiques physiques :

Pour déterminer le montant des contributions des communes, le SIBV fait appel au nombre d'habitants qui vivent dans le périmètre de la commune et du SIBV et à la superficie que ce dernier occupe sur le territoire de la commune. Un poids est accordé à chacun de ces éléments et le résultat est comparé à la valeur totale de chaque élément pour, au final déterminer un pourcentage de la charge totale qui revient à chaque commune.

Ce SIBV a une superficie moyenne de 6 644 hectares pour une population directement concernée (c'est-à-dire vivant à l'intérieur de son périmètre) de 2 601 personnes. En outre, le montant moyen des redevances annuelles versées par les communes membres de ce syndicat est de 24 381 € (en base 2000).

On note que 51% de l'ensemble des populations, localisées dans les communes membres du SIBV, habitent à l'intérieur du périmètre de ce SIBV. En outre, 42% de la superficie totale des communes correspond à la superficie du SIBV.

Calcul des contributions :

Le SIBV de Saint Yzans de Médoc retient dans le calcul des contributions des communes au SIBV :

- la part de la population de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la population totale du SIBV
- la part de la superficie de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la superficie totale du SIBV
- la part de la longueur des linéaires de berge de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la totalité des linéaires de berges

Chaque part se voit attribuer alors un poids différent, à savoir :

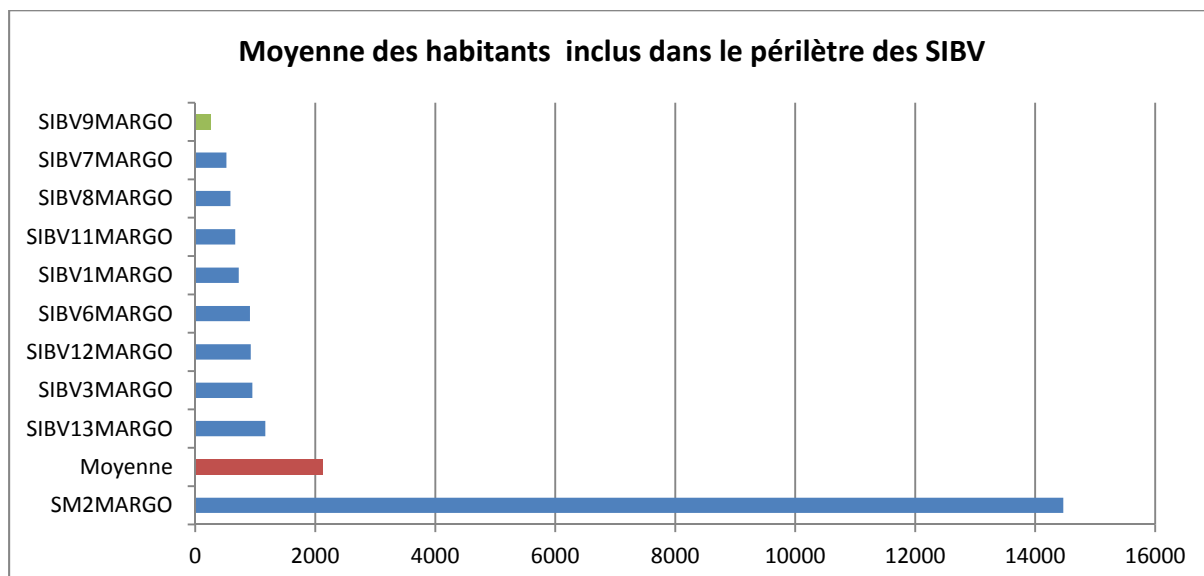
- **33% pour la part de la superficie**
- **33% pour la part de la population**
- **33% pour le linéaire de berge**

Enfin, est faite l'addition de cela et le pourcentage obtenu détermine la charge de la commune

Le détail pour les 10 communes qui sont membres de ce SIBV est présenté dans le tableau suivant.

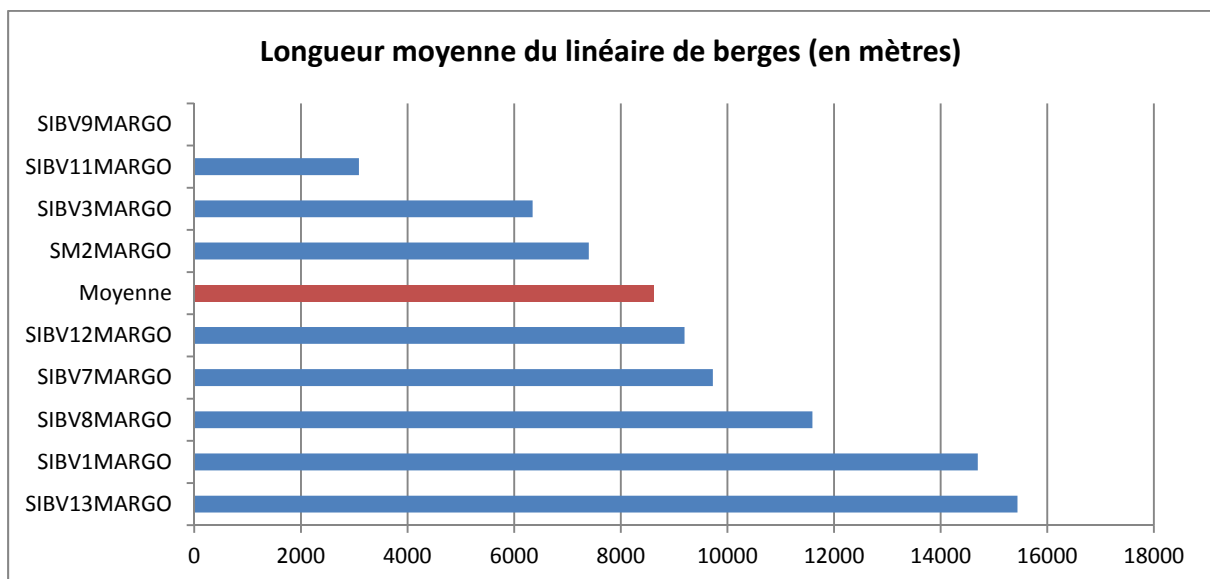
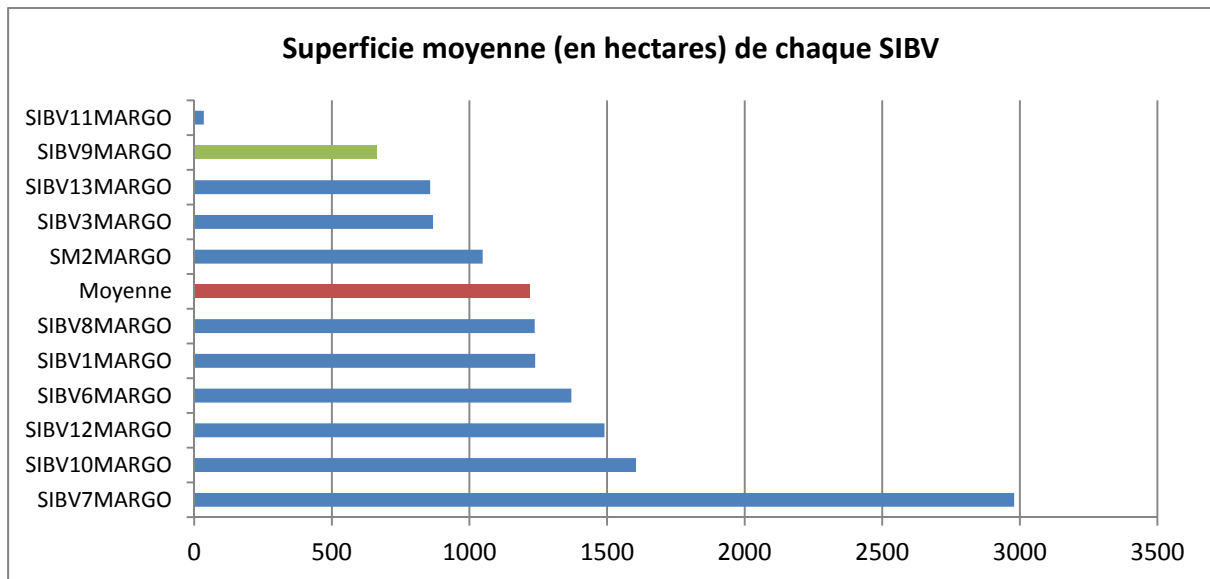
COMMUNE	Populations Moyenne	Superficies Moyenne	Superficies moyennes dans le BV	Populations moyennes sur le BV	Linéaire moyen
BEGADAN	874,83	2201	1340	552	9
BLAIGNAN	245,33	682,83	640	219	6
CIVRAC-EN-MEDOC	472,5	1835,17	350	97	2
COUQUEQUES	195	633	633	195	7
ORDONNAC	400	1021	746	305	4
SAINT-CHRISTOLY-MEDOC	354,6	755	755	337	8
SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL	960,14	4465,71	29	7	0
SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE	769,83	1577	797	404	4
SAINT-YZANS-DE-MEDOC	432,6	1154	1154	427	10
VALEYRAC	387,5	1349	200	58	3
Total	5092,34	15673,71	6644,00	2601,00	53,00
Moyenne	509,23	1567,37	664,40	260,10	5,30
Médiane	416,30	1251,50	693,00	262,00	5,00

Si nous procédons à une représentation temporelle de chacun de ces 3 éléments par rapport à la moyenne de l'ensemble des SIBV, nous nous apercevons que ce SIBV, a un nombre d'habitants moyen, une longueur de berges et une superficie moyenne bien inférieurs à la moyenne de l'ensemble des SIBV.

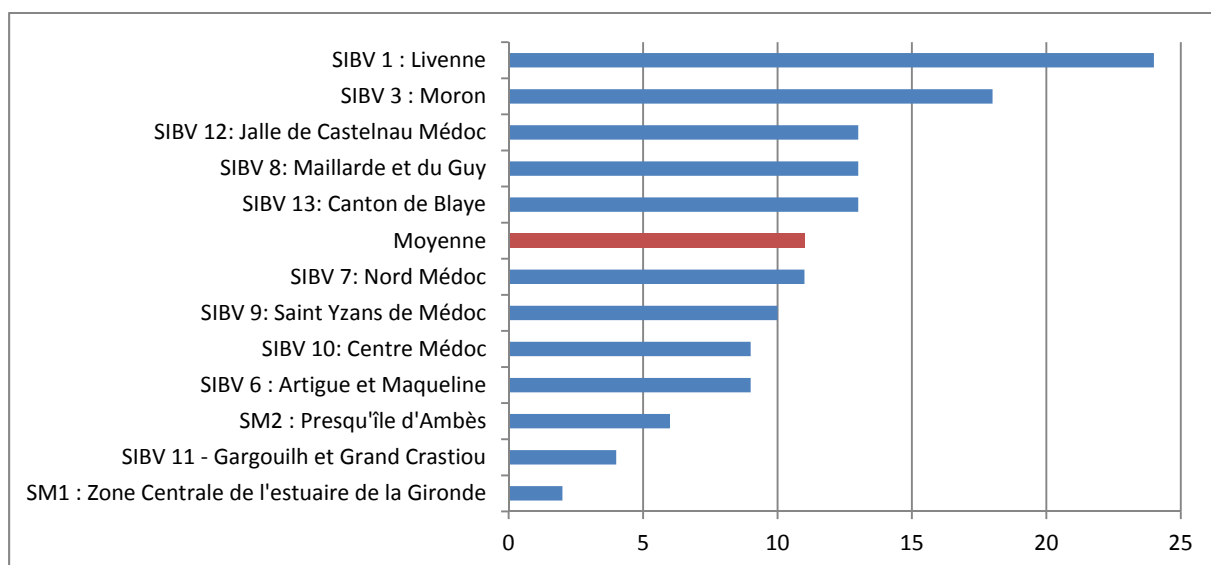


À noter que si on ôte, de la moyenne des habitants, la valeur du SM2 (le syndicat mixte pour la protection de la presqu'île d'Ambes), la médiane n'est plus que de 725 au lieu de 818 et le SIBV7, au lieu d'occuper une place 8 fois moins importante que la moyenne, garderait quand même sa place de

premier SIBV le moins peuplé mais avec une différence beaucoup moins grande par rapport à la moyenne.

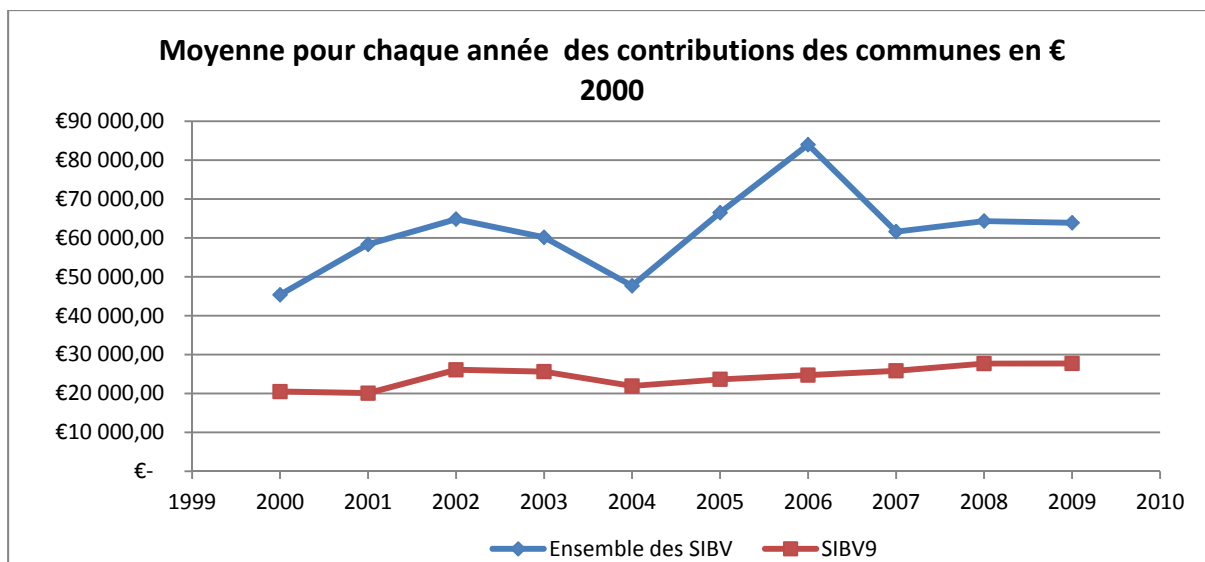


À noter, comme indiqué dans le graphique ci-dessous que ce SIBV, avec ses 10 communes membres, fait partie des SIBV qui regroupent le moins de communes, la moyenne n'étant quand à elle que de 11 communes/SIBV.

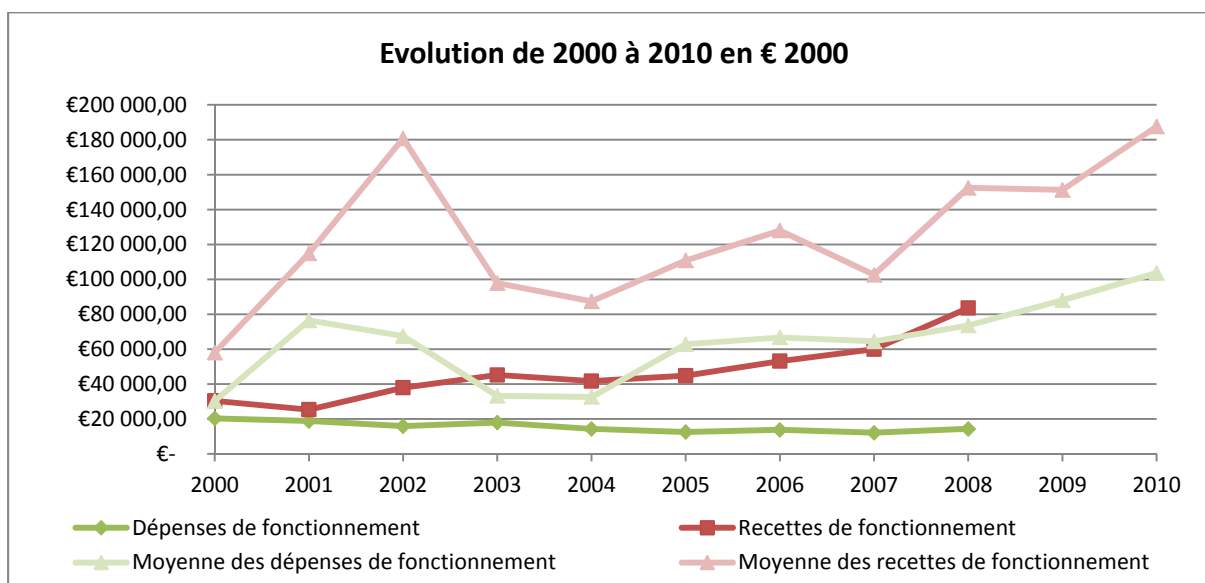


Caractéristiques comptables :

COMMUNE	Moyennes des contributions en € 2000	Moyennes des charges de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Produits de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Potentiels Fiscaux (en milliers d'euros)	% Contributions / Charges de fonctionnement
BEGADAN	537	602,5	343	4 813 €	0,90%
BLAIGNAN	115	172	97	2 395 €	2,08%
CIVRAC-EN-MEDOC	314	334,5	160,5	1 078 €	0,34%
COUQUEQUES	116	121	73	2 324 €	2,00%
ORDONNAC	299	243	144,33	2 493 €	0,83%
SAINT-CHRISTOLY-MEDOC	148	163	130	3 119 €	2,11%
SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL	557	644	280,67	060 €	0,01%
SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE	438	501,5	295,5	3 100 €	0,71%
SAINT-YZANS-DE-MEDOC	198	233	179	4 184 €	2,11%
VALEYRAC	251	254	121	815 €	0,32%
	2973	3268,5	1824	24 381,40 €	11,42%
	297,3	326,85	182,4	2 438,14 €	1,14%
	275	248,5	152,4167	2 443,95 €	0,87%

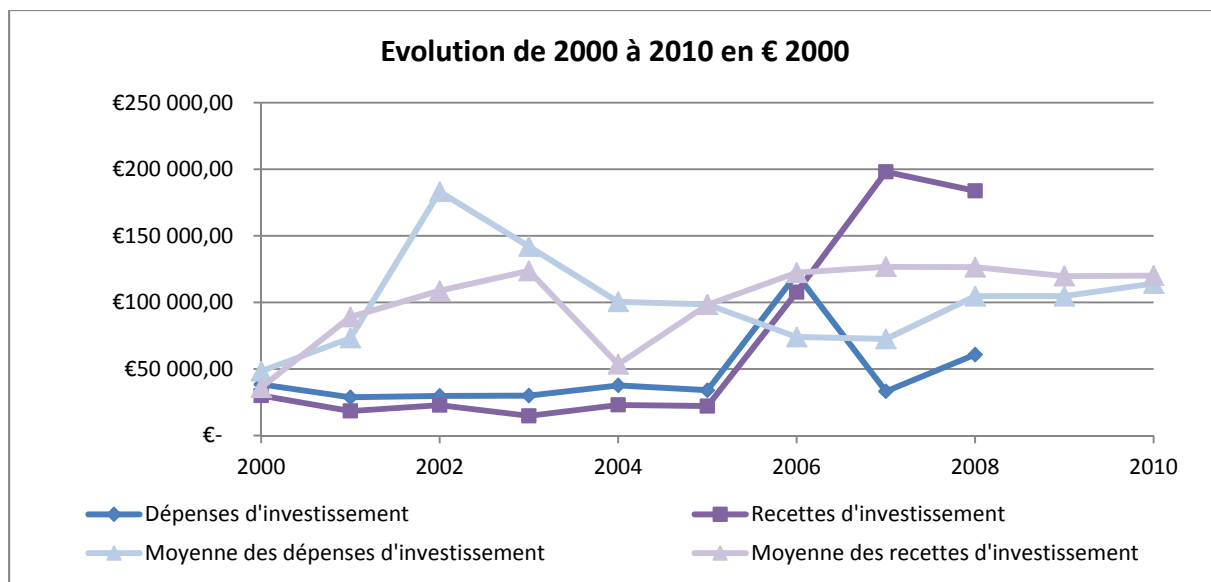


Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de Saint Yzans de Médoc comptent pour près de 59% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là d'un taux légèrement supérieur à la moyenne obtenue à partir des données de l'ensemble des SIBV de l'échantillon, à savoir 47%.



Malgré le fait que les contributions des communes aient légèrement régressé dans le dernier tiers de cette décennie, on note une tendance à la hausse des recettes de fonctionnement de ce SIBV à l'image de la moyenne générale des recettes de fonctionnement.

Comme de nombreux autres SIBV, le SIBV de Saint Yzans de Médoc ne voit pas les communes qui le compose financer tout ou partie de ses investissements. En effet, la valeur de la contribution des communes aux recettes d'investissements restent à 0€ durant toute la dernière décennie.



Informations complémentaires :

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants
du Centre Médoc**

SIBV10MARGO



Caractéristiques physiques :

Pour déterminer le montant des contributions des communes, le SIBV fait appel au nombre d'habitants qui vivent dans le périmètre de la commune et du SIBV et à la superficie que ce dernier occupe sur le territoire de la commune. Un poids est accordé à chacun de ces éléments et le résultat est comparé à la valeur totale de chaque élément pour, au final déterminer un pourcentage de la charge totale qui revient à chaque commune.

Ce SIBV a une superficie moyenne de 14 450 hectares pour un montant moyen des redevances annuelles versées par les communes membres de ce syndicat de 33 834 € (en base 2000).

On note que 45% de la superficie totale des communes correspond à la superficie du SIBV.

Calcul des contributions :

Le SIBV Centre Médoc retient dans le calcul des contributions des communes au SIBV :

- la part de la population de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la population totale du SIBV
- la part de la superficie de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la superficie totale du SIBV
- la part de la longueur des linéaires de berge de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la totalité des linéaires de berges

Chaque part se voit attribuer alors un poids différent, à savoir :

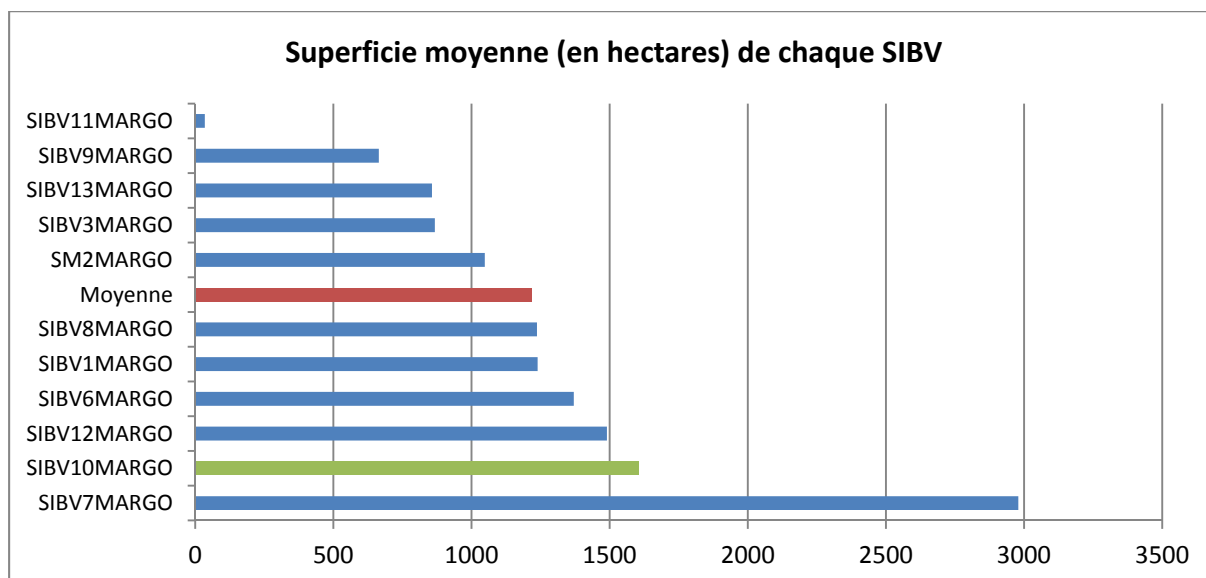
- **33% pour la part de la superficie**
- **33% pour la part de la population**
- **33% pour le linéaire de berge**

Enfin, est faite l'addition de cela et le pourcentage obtenu détermine la charge de la commune

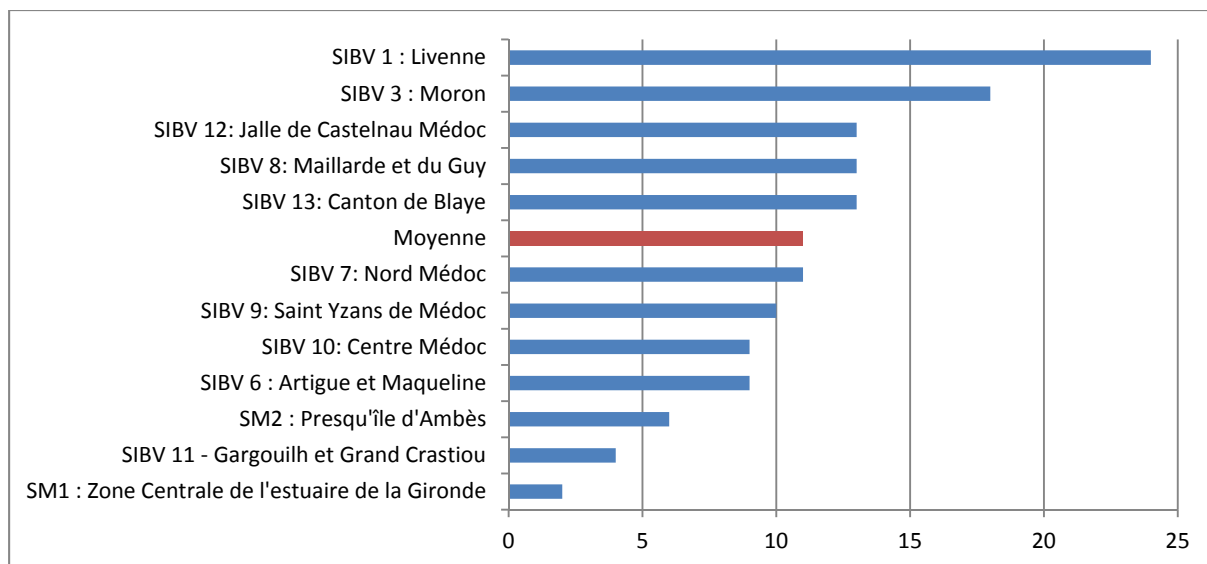
Le détail pour les 9 communes qui sont membres de ce SIBV est présenté dans le tableau suivant.

COMMUNE	Populations Moyenne	Superficies Moyenne	Superficies moyennes dans le BV
CISSAC-MEDOC	1756	2362	2302
ORDONNAC	400	1021	6
PAUILLAC	5135	2274	2172
SAINT-ESTEPHE	1677	2354	2260
SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL	960,14	4465,71	2827
SAINT-LAURENT-MEDOC	4054	13655	194
SAINT-SAUVEUR	1256	2189	1795
SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE	769,83	1577	710
VERTHEUIL	1200	2194	2184
Total	17207,98	32091,71	14450
Moyenne	1912,00	3565,75	1605,56
Médiane	1256	2274	2172

Si nous procédons à une représentation temporelle de chacun de ces 2 éléments par rapport à la moyenne de l'ensemble des SIBV, nous nous apercevons que ce SIBV a une superficie moyenne légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble des SIBV et une contribution des communes inférieure.

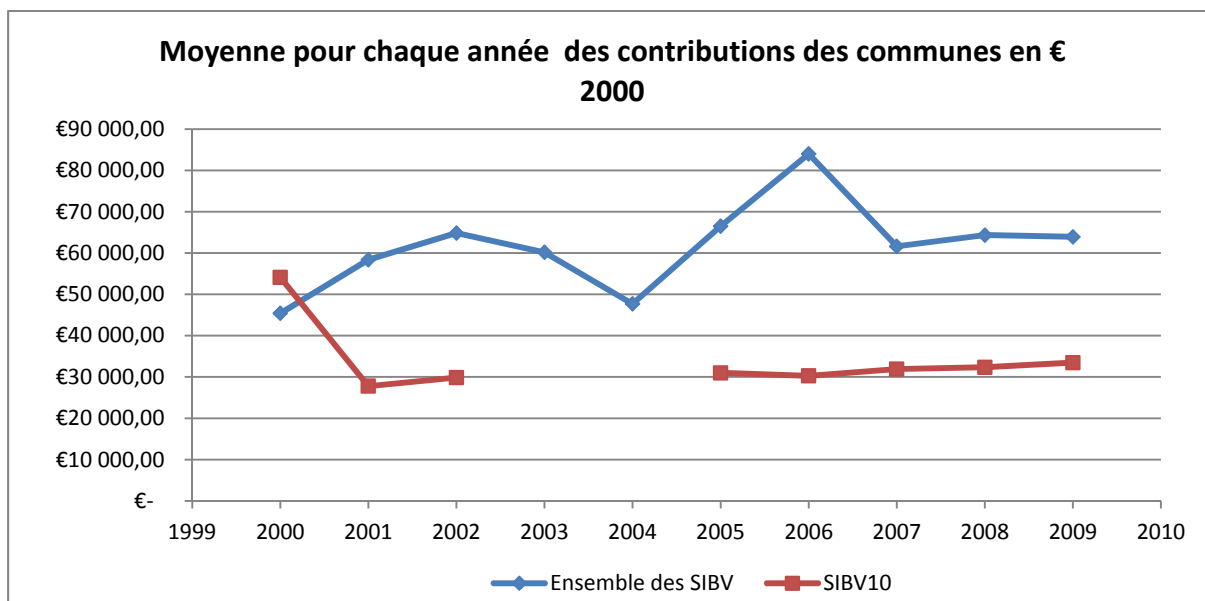


À noter, comme indiqué dans le graphique ci-dessous que ce SIBV, avec ses 9 communes membres, fait partie des SIBV qui regroupent le moins de communes, la moyenne n'étant quand à elle que de 11 communes/SIBV.

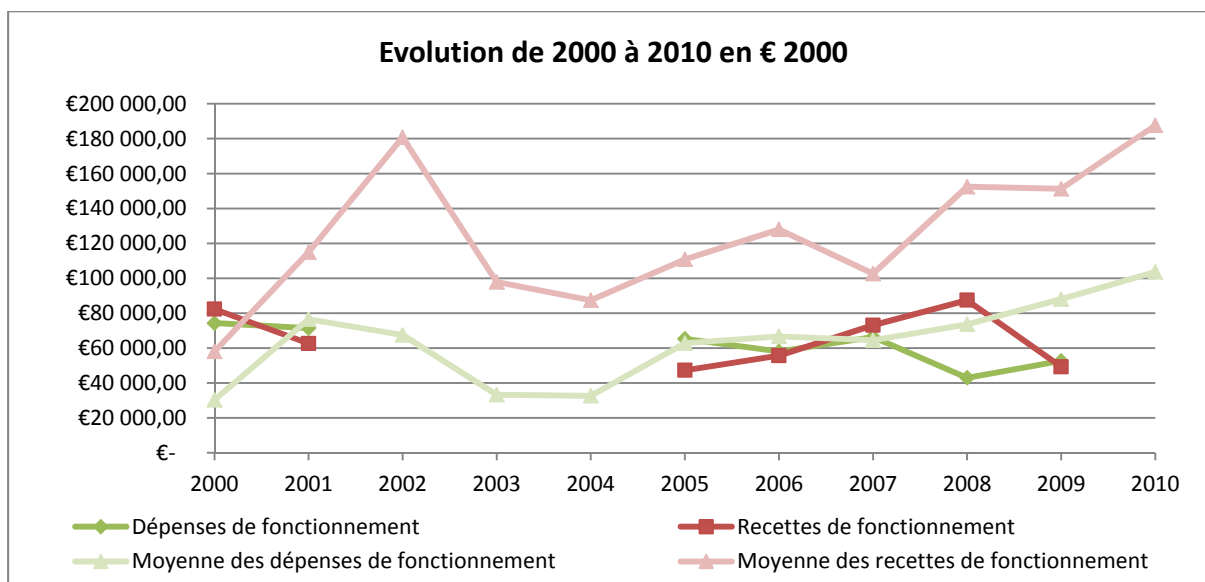


Caractéristiques comptables :

COMMUNE	Moyennes des contributions en € 2000	Moyennes des charges de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Produits de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Potentiels Fiscaux (en milliers d'euros)	% Contributions / Charges de fonctionnement
CISSAC-MEDOC	733	966	606	5 659 €	0,77%
ORDONNAC	299	243	144	2 192 €	0,73%
PAUILLAC	5047	5652	4168	4 885 €	0,10%
SAINT-ESTEPHE	1902	2181	1198	6 522 €	0,34%
SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL	557	644	281	2 192 €	0,39%
SAINT-LAURENT-MEDOC	3326	694	379	457 €	0,01%
SAINT-SAUVEUR	497	613	469	4 467 €	0,90%
SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE	438	502	296	2 470 €	0,56%
VERTHEUIL	459	649	373	4 991 €	1,09%
Total	13258	12144	7914	33 834,23 €	4,90%
Moyenne	1473	1349	879	3 759,36 €	0,54%
Médiane	557	649	379	4 466,78 €	0,56%

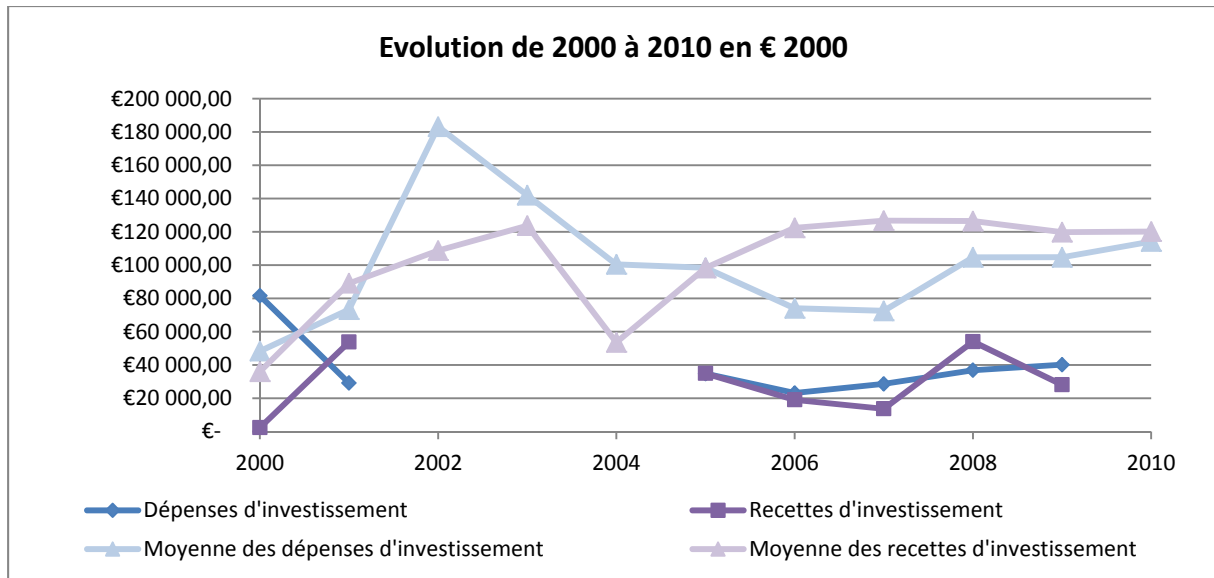


Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de Centre Médoc comptent pour près de 51% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là d'un taux légèrement supérieur à la moyenne obtenue à partir des données de l'ensemble des SIBV de l'échantillon, à savoir 47%.



À l'image des contributions des communes qui ont légèrement régressé de 2000 à 2008, on note une tendance à la baisse des recettes de fonctionnement de ce SIBV à l'inverse de la moyenne générale des recettes de fonctionnement.

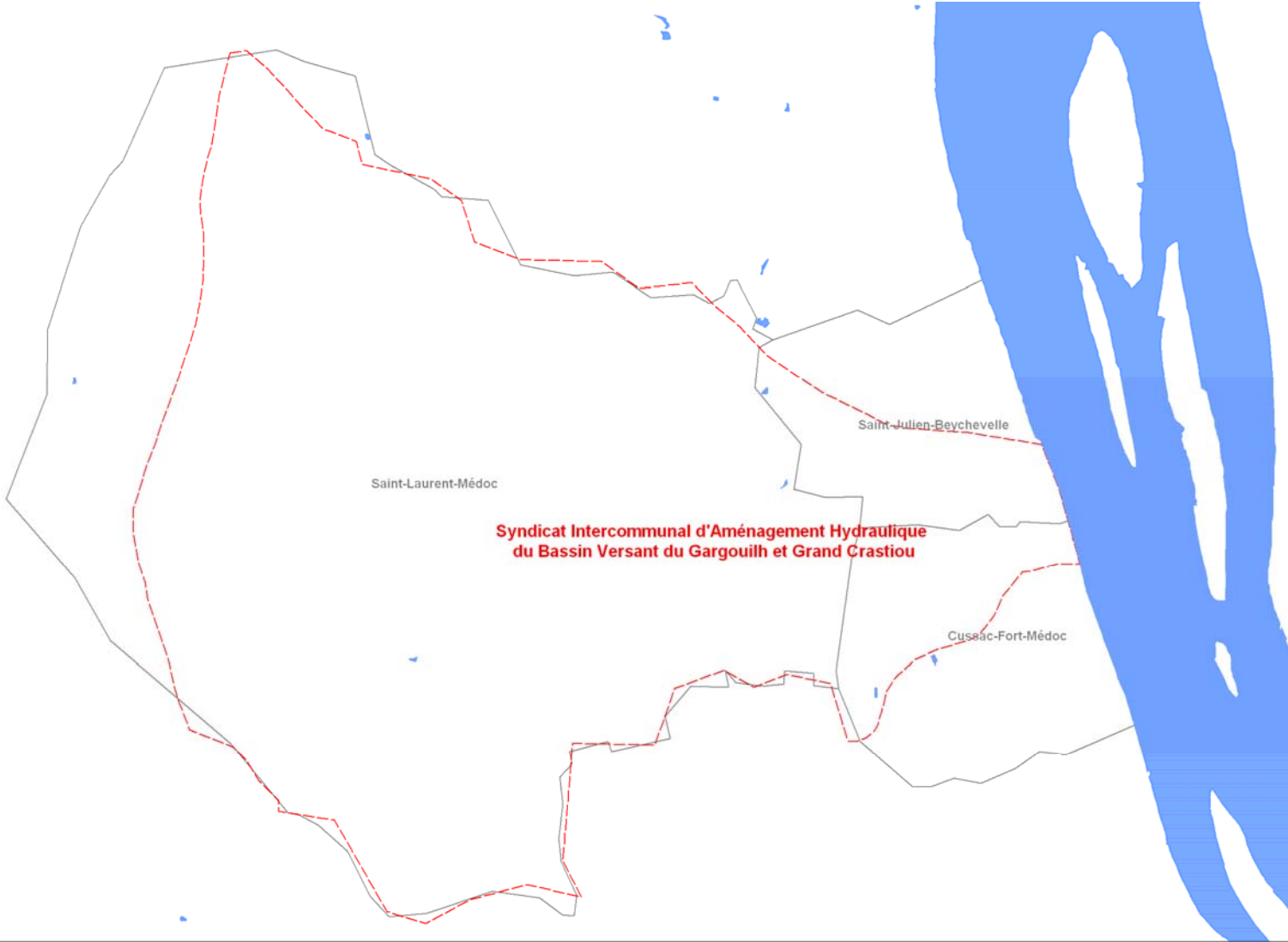
Le SIBV de Centre Médoc voit les communes qui le composent financer, mais de façon très anecdotique, une partie de ses investissements. En effet, le pourcentage de la contribution des communes aux recettes d'investissements est de 2% en moyenne durant toute la dernière décennie.



Informations complémentaires :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant du Gargouilh et Grand Crastiau

SIBV11MARGO



Caractéristiques physiques :

Pour déterminer le montant des contributions des communes, le SIBV fait appel au nombre d'habitants qui vivent dans le périmètre de la commune et du SIBV et à la superficie que ce dernier occupe sur le territoire de la commune. Un poids est accordé à chacun de ces éléments et le résultat est comparé à la valeur totale de chaque élément pour, au final déterminer un pourcentage de la charge totale qui revient à chaque commune.

Ce SIBV a une superficie moyenne de 12 348,4 hectare, une population moyenne de 2664 habitants et un linéaire de berges moyen de 138,975 mètres, tout cela pour un montant moyen des redevances annuelles versées par les communes membres de ce syndicat de 24 569 € (en base 2000).

On note que 30 % de la population des communes membres résident dans le périmètre du SIBV ; ce périmètre correspondant quand à lui à 35,7 % de la superficie totale des communes membres du SIBV.

Calcul des contributions :

Le SIBV Gargouil et Grand Crastiau retient dans le calcul des contributions des communes au SIBV :

- la part de la population de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la population totale du SIBV
- la part de la superficie de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la superficie totale du SIBV
- la part de la longueur des linéaires de berge de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la totalité des linéaires de berges

Chaque part se voit attribuer alors un poids différent, à savoir :

- **33% pour la part de la superficie**
- **33% pour la part de la population**
- **33% pour le linéaire de berge**

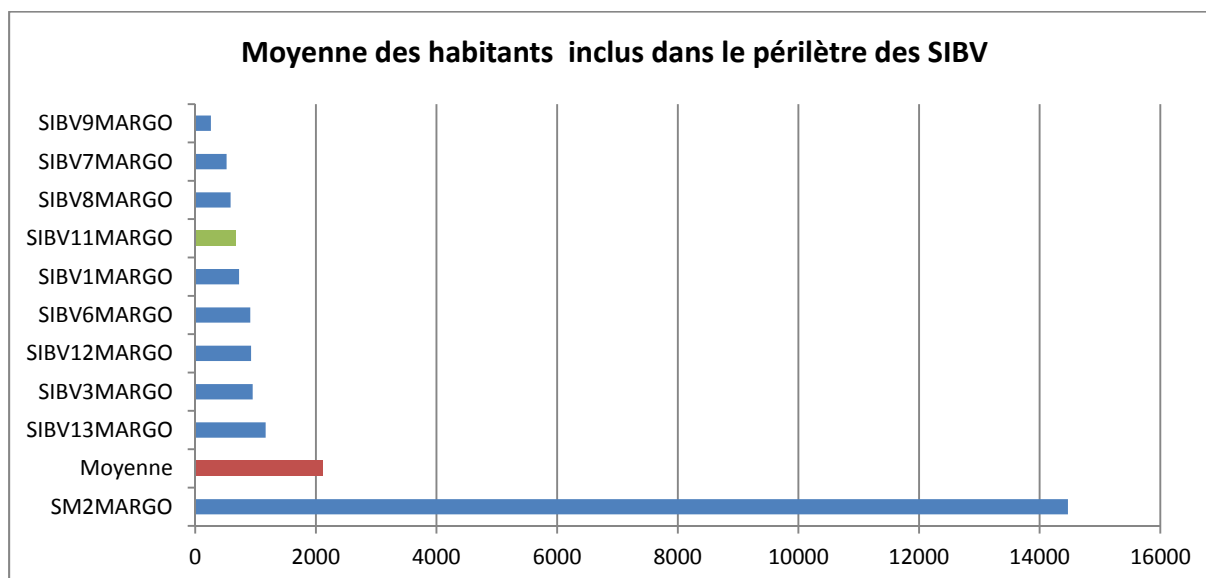
Enfin, est faite l'addition de cela et le pourcentage obtenu détermine la charge de la commune

Le détail pour les 4 communes qui sont membres de ce SIBV est présenté dans le tableau suivant.

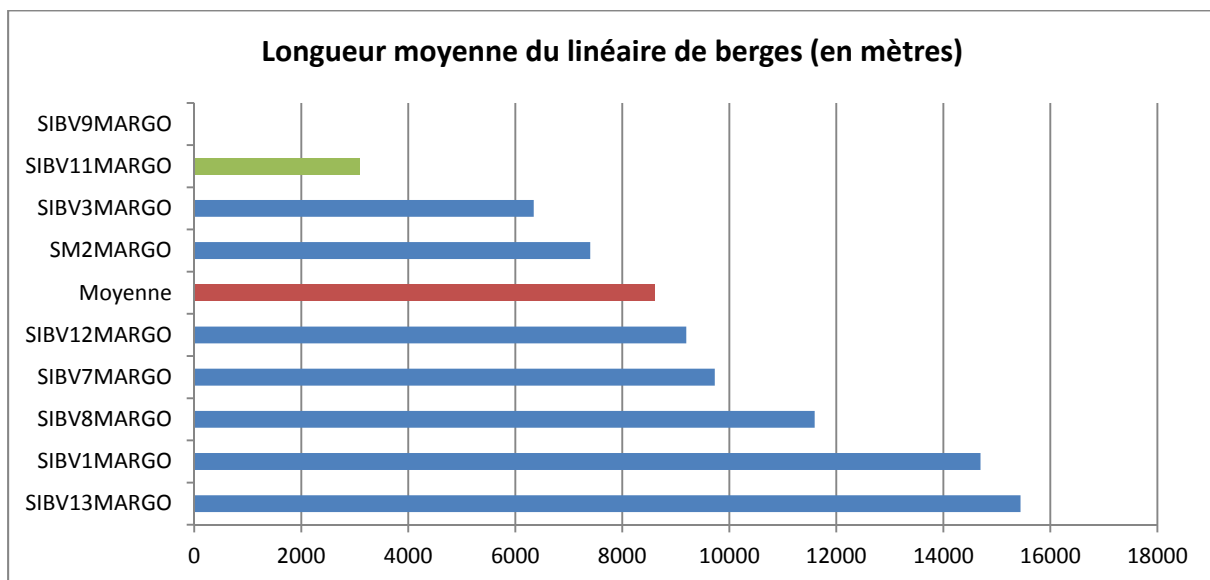
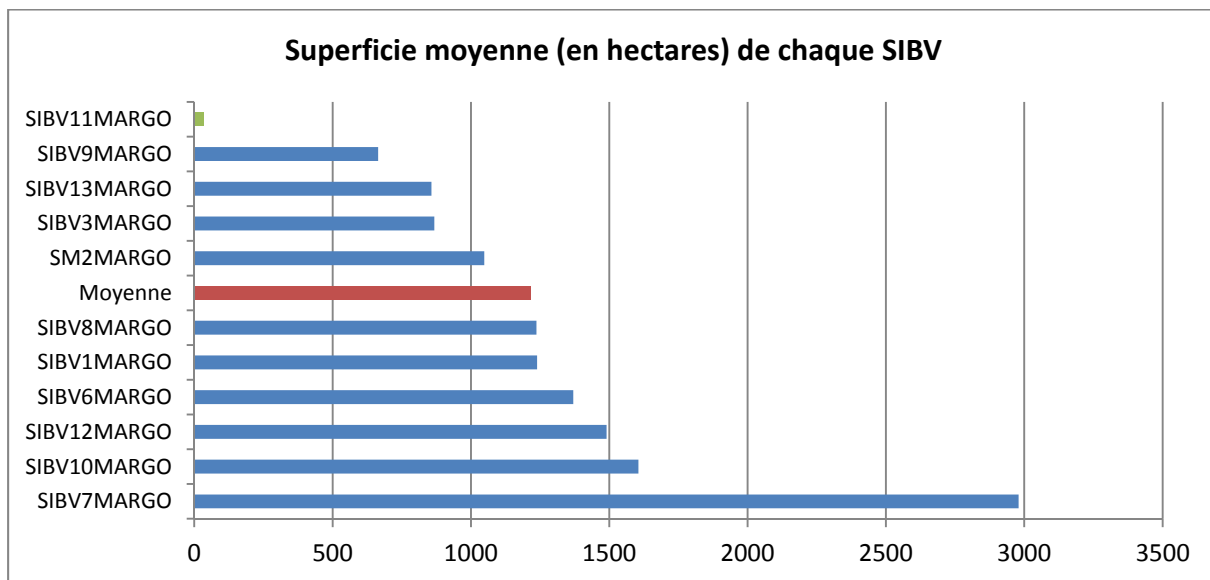
COMMUNE	Populations Moyenne	Superficies Moyenne	Superficies moyennes dans le BV	Populations moyennes sur le BV	Linéaire moyen
CARCANS	2165	17540	750	53	3,695
CUSSAC-FORT-MÉDOC	1950	1801	563,6	393	1,397
SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE	683	1630	782,8	699	8,773
SAINT-LAURENT-MEDOC	4054	13655	10252	1519	125,11
Total	8852	34626	12348,4	2664	138,975
Moyenne	2213,0	8656,5	3087,1	666	34,7
Médiane	2057,5	7728	766,4	546	6,234

Si nous procédons à une représentation temporelle de chacun de ces 3 éléments par rapport à la moyenne de l'ensemble des SIBV, nous nous apercevons que ce SIBV, a un nombre d'habitants moyen, et une longueur moyenne de linéaire de berges bien inférieurs à la moyenne de l'ensemble des SIBV, tandis que sa superficie moyenne se confond presque avec la moyenne générale.

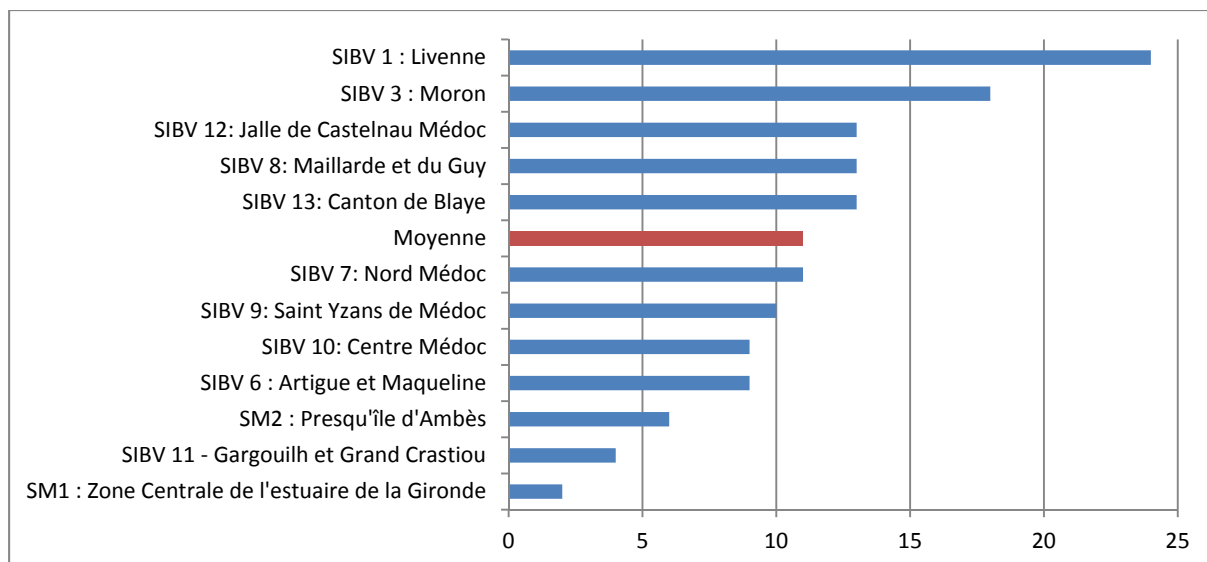
La contribution moyenne des communes est, elle, inférieure à la moyenne générale de plus de 30 000€.



À noter que si on ôte, de la moyenne des habitants, la valeur du SM2 (le syndicat mixte pour la protection de la presqu'île d'Ambes), la médiane n'est plus que de 725 au lieu de 818 et le SIBV7, au lieu d'occuper une place 3 fois moins importante que la moyenne, garderait quand même sa place de quatrième SIBV le moins peuplé mais avec une différence beaucoup moins grande par rapport à la moyenne.

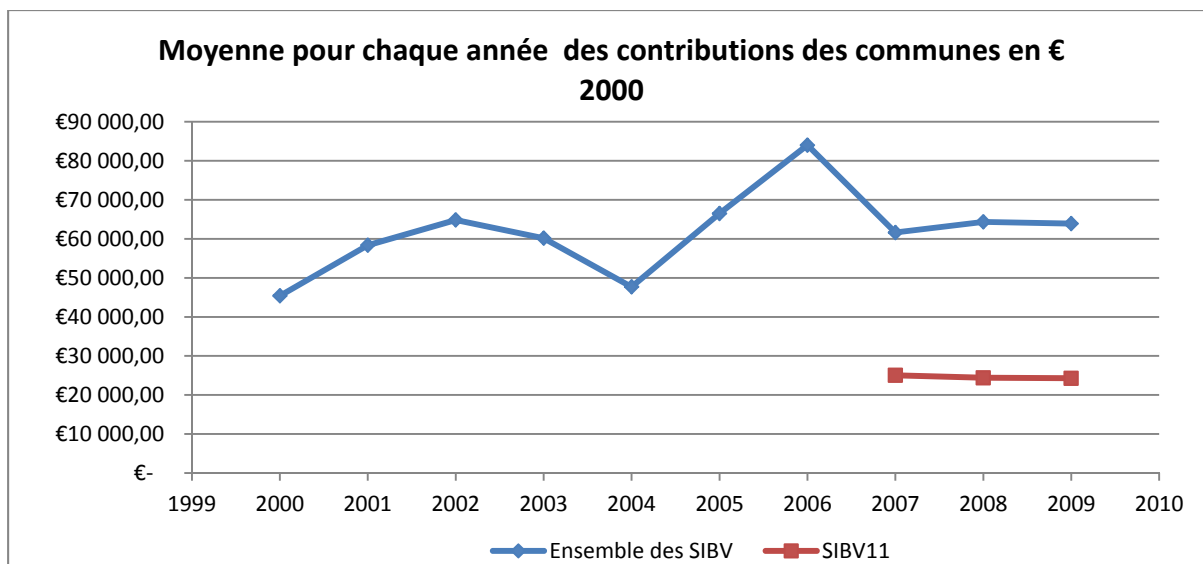


À noter, comme indiqué dans le graphique ci-dessous que ce SIBV, avec ses 4 communes membres, est le second SIBV qui regroupe le moins de communes, la moyenne n'étant quand à elle que de 11 communes/SIBV.

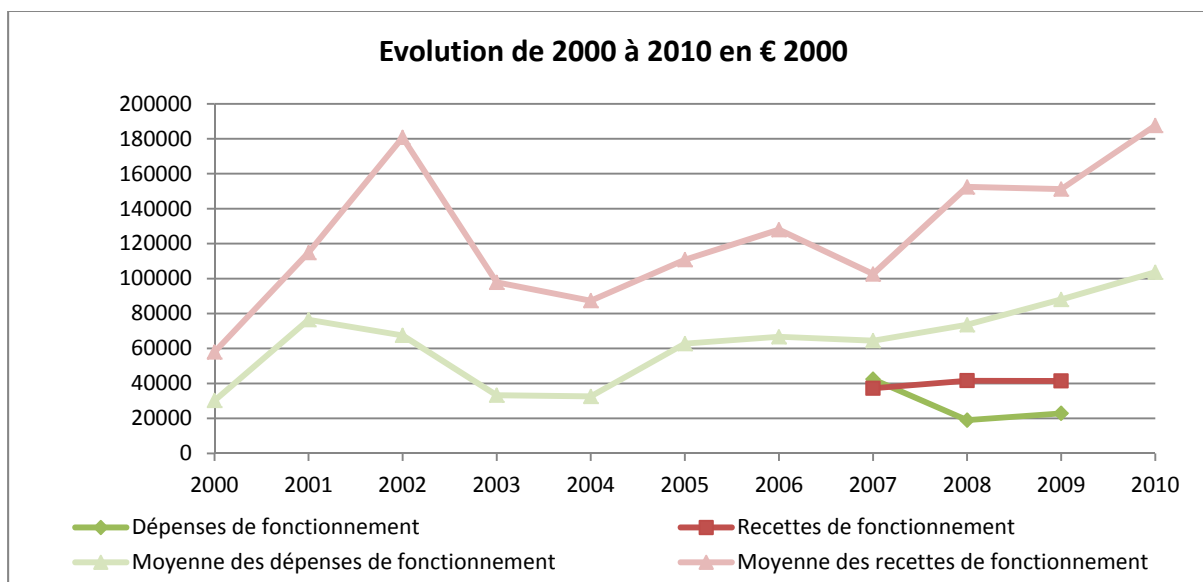


Caractéristiques comptables :

COMMUNE	Moyennes des contributions en € 2000	Moyennes des charges de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Produits de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Potentiels Fiscaux (en milliers d'euros)	% Contributions / Charges de fonctionnement
CARCANS	3112	3781	2300	874 €	0,03%
CUSSAC-FORT-MEDOC	1191	1234	619	1 760 €	0,15%
SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE	737	1014	877	3 323 €	0,45%
SAINT-LAURENT-MEDOC	3326	694	379	18 612 €	0,56%
Total	8366	6723	4175	24 568,72 €	1,19%
Moyenne	2091,5	1680,75	1043,75	6 142,18 €	0,30%
Médiane	2151,5	1124	748	2 541,30 €	0,30%

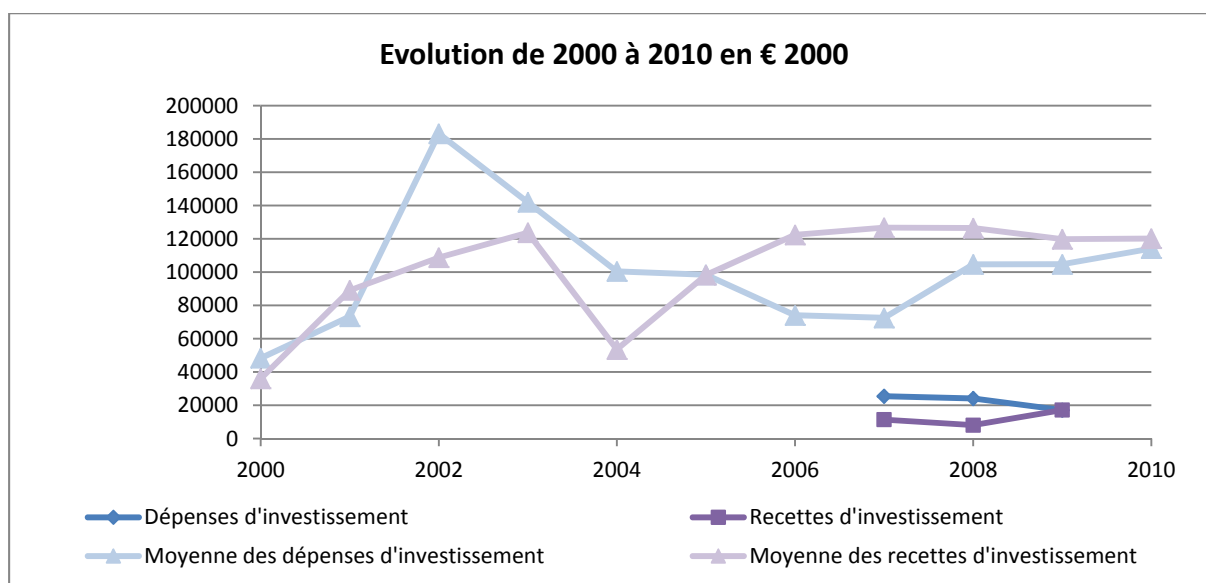


Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de Gargouilh et Grand Crastiau comptent pour près de 67% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là d'un taux légèrement supérieur à la moyenne obtenue à partir des données de l'ensemble des SIBV de l'échantillon, à savoir 47%.



Le fait que les contributions des communes aient légèrement régressé entre 2007 et 2009 peut expliquer pourquoi, à l'inverse de la moyenne générale des recettes de fonctionnement, on note une stagnation voir une très légère baisse des recettes de fonctionnement de ce SIBV.

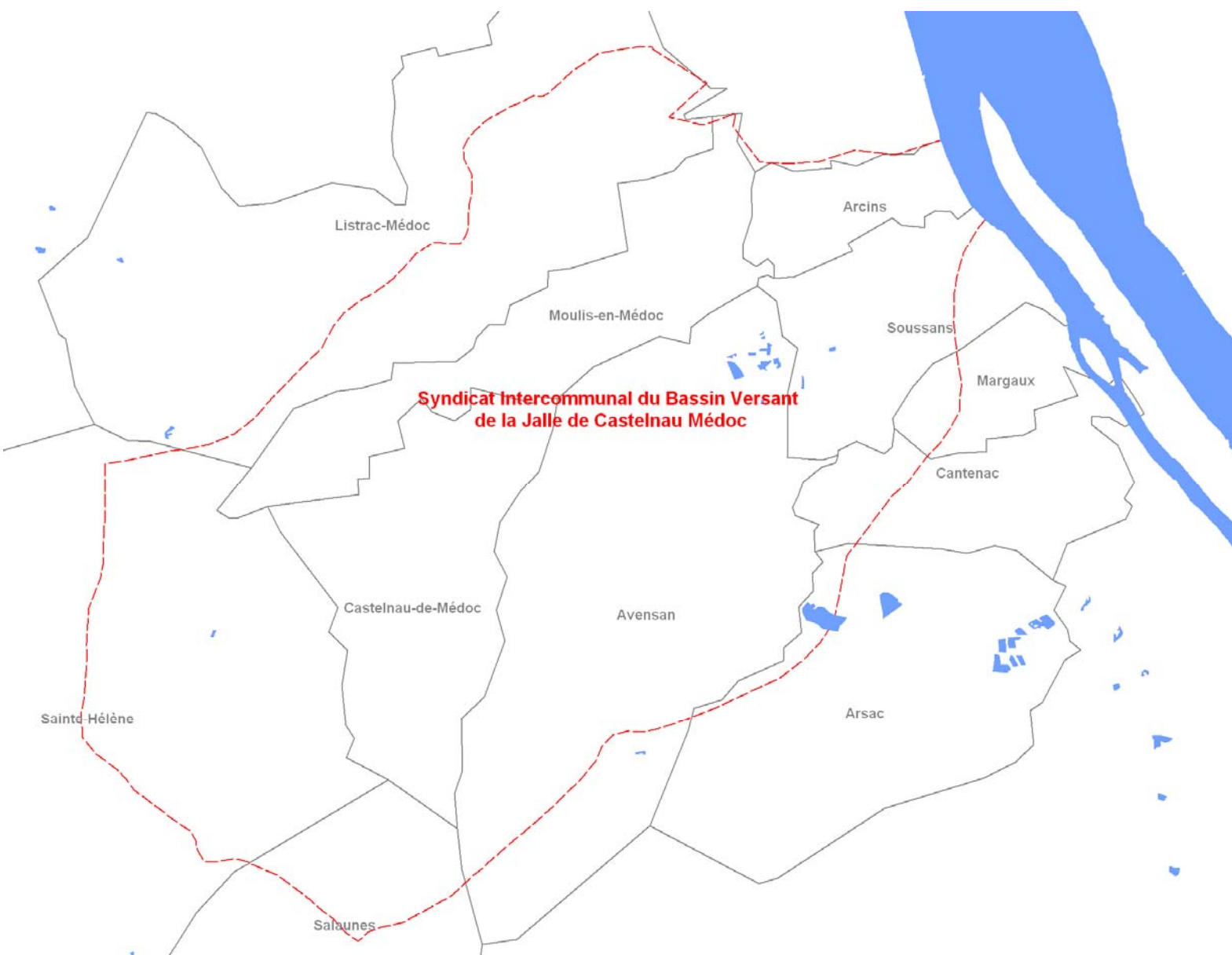
Comme de nombreux autres SIBV, le SIBV de Gargouilh et Grand Crastiau ne voit pas les communes qui le compose financer tout ou partie de ses investissements. En effet, la valeur de la contribution des communes aux recettes d'investissements restent à 0€ durant toute la dernière décennie.



Informations complémentaires :

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Jalle de Castelnau Médoc

SIBV12MARGO



Caractéristiques physiques :

Pour déterminer le montant des contributions des communes, le SIBV fait appel au nombre d'habitants qui vivent dans le périmètre de la commune et du SIBV et à la superficie que ce dernier occupe sur le territoire de la commune. Un poids est accordé à chacun de ces éléments et le résultat est comparé à la valeur totale de chaque élément pour, au final déterminer un pourcentage de la charge totale qui revient à chaque commune.

Ce SIBV a une superficie moyenne de 18 950 hectares, une population moyenne de 12 091 habitants et une longueur moyenne de linéaire de berges de 118 031 mètres pour un montant moyen des redevances annuelles versées par les communes membres de ce syndicat de 36 208 € (en base 2000).

On note que 44% de la superficie totale des communes correspond à la superficie du SIBV et 58 % des habitants des communes membres du SIBV habitent dans le périmètre du SIBV.

Calcul des contributions :

Le SIBV Jalle de Castelnau retient dans le calcul des contributions des communes au SIBV :

- la part de la population de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la population totale du SIBV
- la part de la superficie de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la superficie totale du SIBV
- la part de la longueur des linéaires de berge de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la totalité des linéaires de berges

Chaque part se voit attribuer alors un poids différent, à savoir :

- **33% pour la part de la superficie**
- **33% pour la part de la population**
- **33% pour le linéaire de berge**

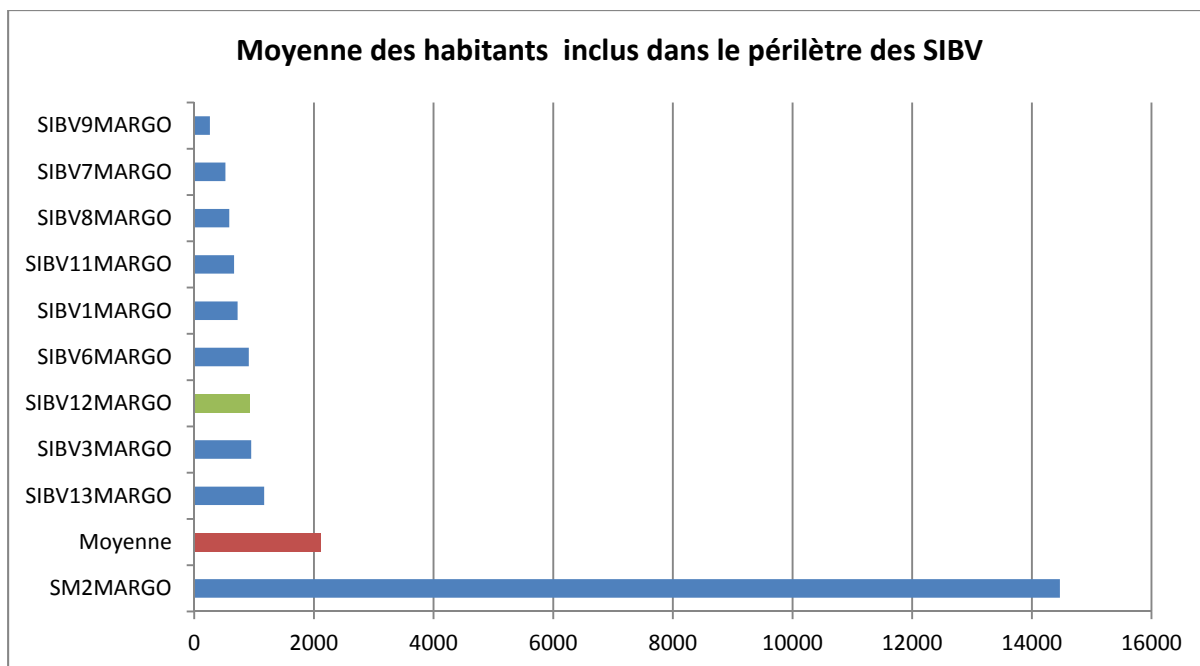
Enfin, est faite l'addition de cela et le pourcentage obtenu détermine la charge de la commune

Le détail pour les 13 communes qui sont membres de ce SIBV est présenté dans le tableau suivant.

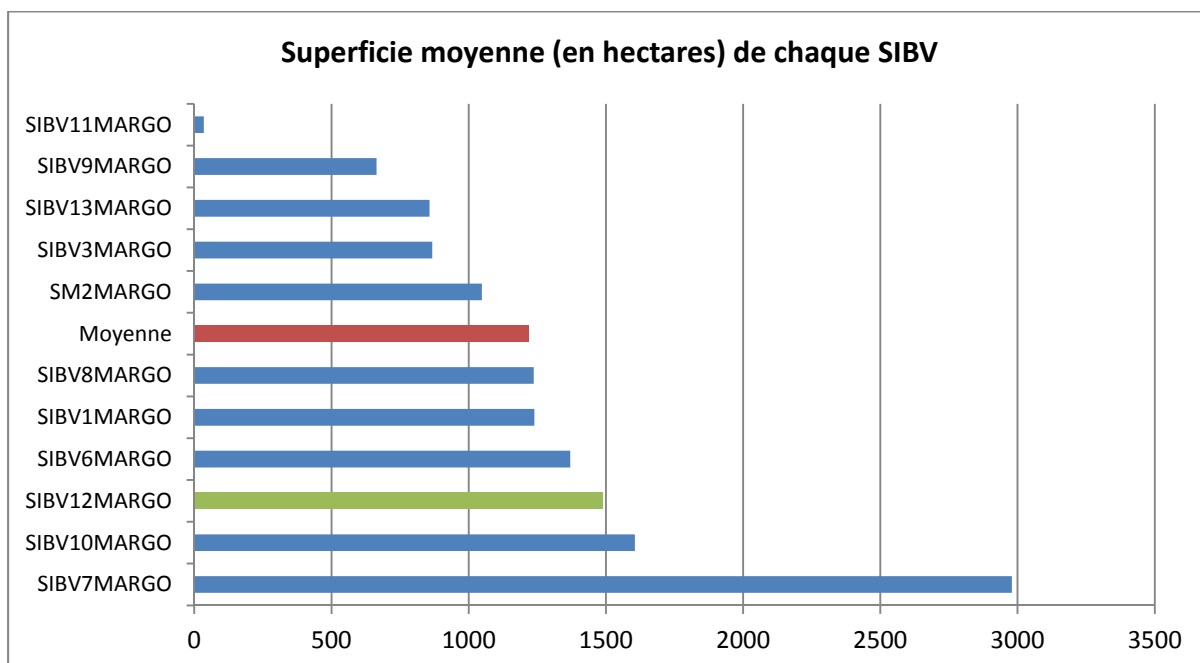
COMMUNE	Populations Moyenne	Superficies Moyenne	Superficies moyennes dans le BV	Populations moyennes sur le BV	Linéaire moyen
ARCINS	346	677	677	367	1200
ARSAC	2219	3246	310	285	2165
AVENSAN	1694	5232	4660	1861	20175
CANTENAC	1211	1403	370	328	2770
CASTELNAU-DE-MEDOC	3453	2392	1829	2778	15281
CUSSAC-FORT-MEDOC	1716	1801	956	911	9400
LAMARQUE	1086	891	891	1086	4950
LISTRAC-MEDOC	2037	6190	2226	771	13800
MARGAUX	1423	763	145	280	640
MOULIS-EN-MEDOC	1529	2056	2056	1631	13325
SAINTE-HELENE	2107	12787	2830	522	19050
SALAUNES	638	4264	820	130	2300
SOUSSANS	1441	1474	1180	1142	12975
Total	20901	43176	18950	12092	118031
Moyenne	1608	3321	1458	930	9079
Médiane	1529	2056	956	771	9400

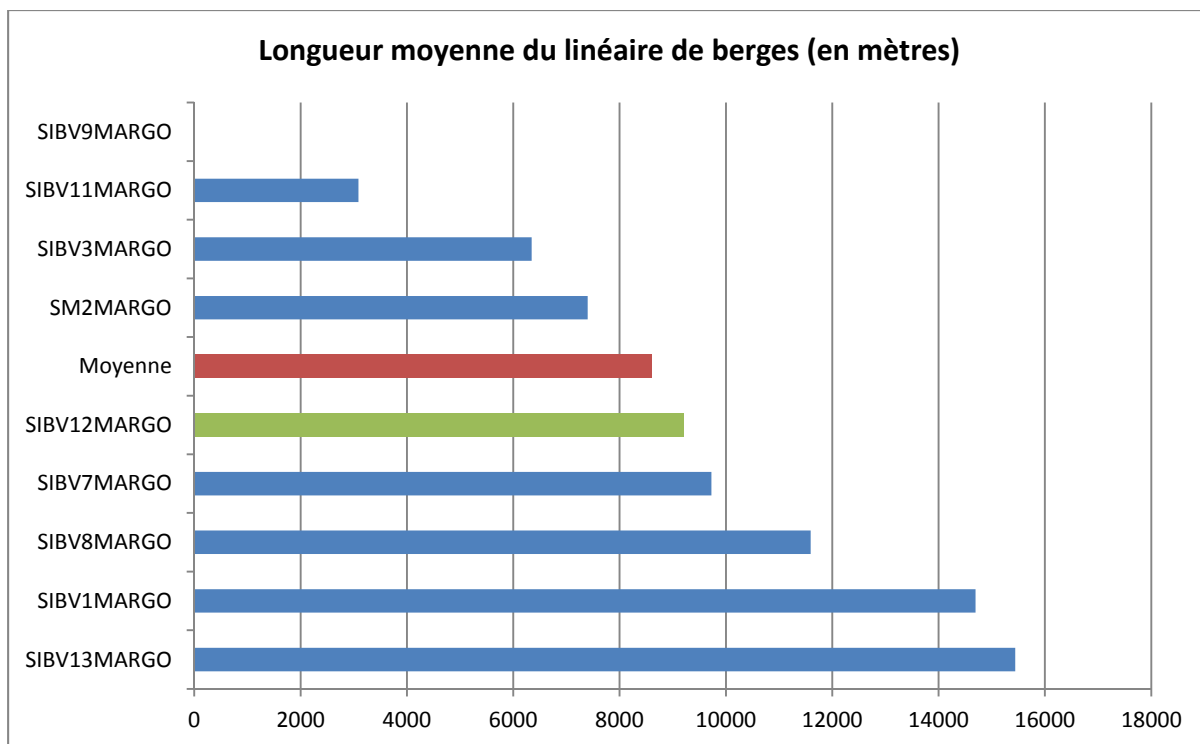
Si nous procédons à une représentation temporelle de chacun de ces 3 éléments par rapport à la moyenne de l'ensemble des SIBV, nous nous apercevons que ce SIBV, a un nombre d'habitants moyen et une longueur moyenne de linéaire de berges qui se confondent presque avec la moyenne générale, tandis que sa superficie moyenne est supérieure à la moyenne de l'ensemble des SIBV.

La contribution des communes reste, sur la période, invariablement inférieure à la moyenne même si les deux courbes semblent évoluer de concert.

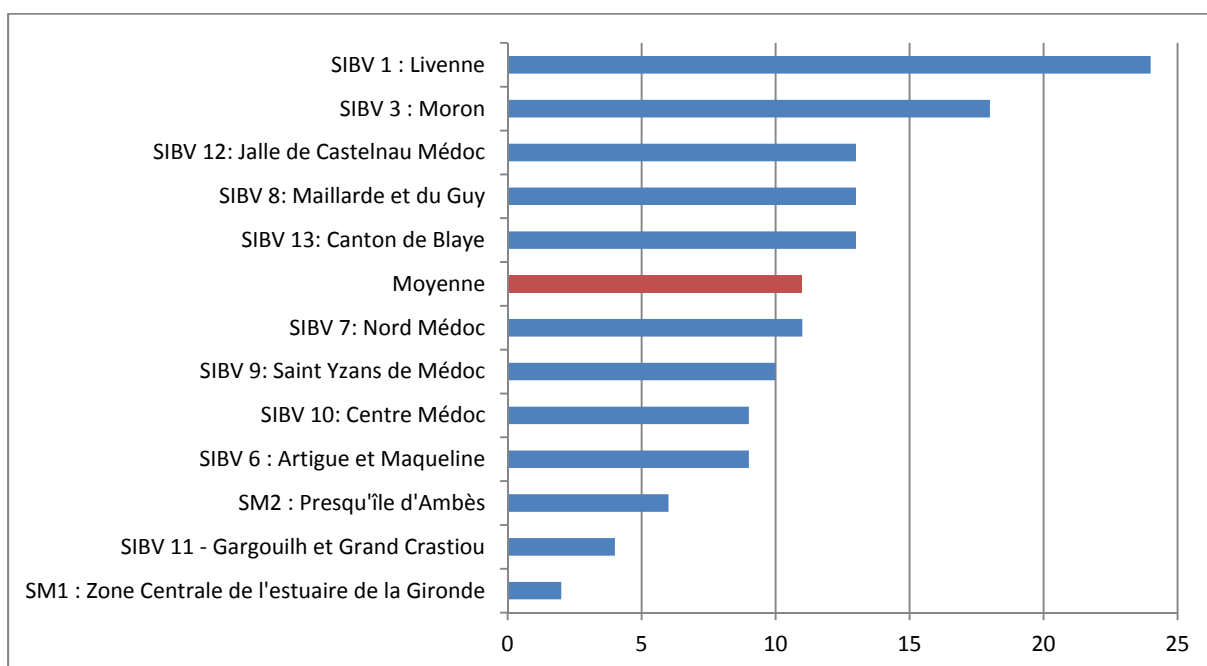


À noter que si on ôte, de la moyenne des habitants, la valeur du SM2 (le syndicat mixte pour la protection de la presqu'île d'Ambes), la médiane n'est plus que de 725 au lieu de 818 et le SIBV7, au lieu d'occuper une place 2 fois moins importante que la moyenne, passerait de quatrième SIBV le plus peuplé à troisième et avec une différence beaucoup moins grande par rapport à la moyenne.



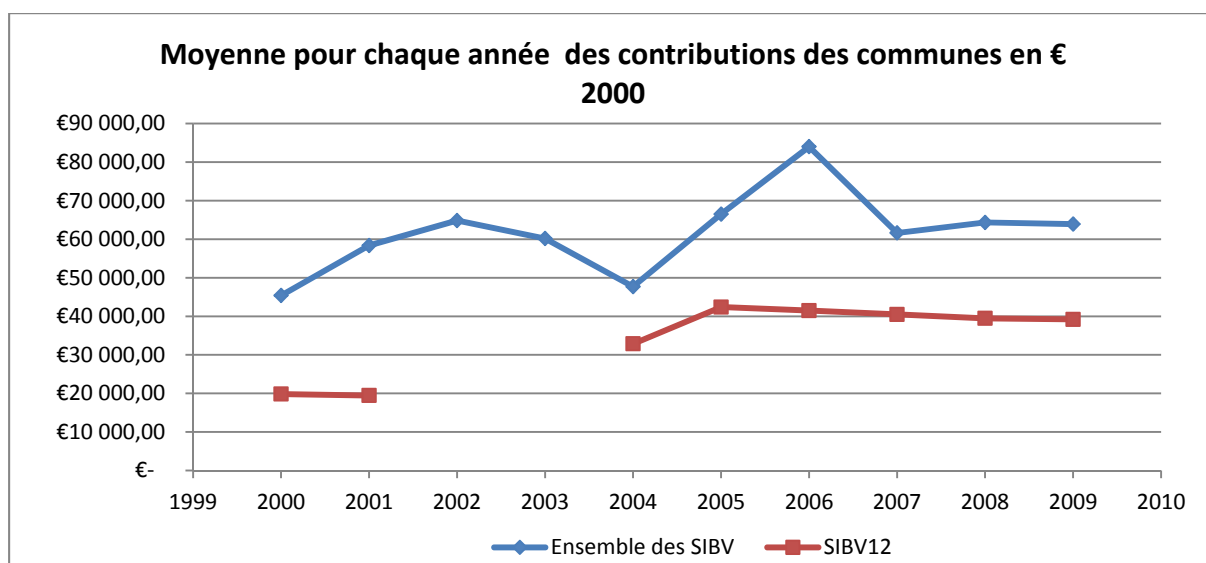


À noter, comme indiqué dans le graphique ci-dessous que ce SIBV, avec ses 13 communes membres, est le second SIBV qui regroupe le plus de communes, à égalité avec deux autres SIBV, la moyenne n'étant quand à elle que de 11 communes/SIBV.

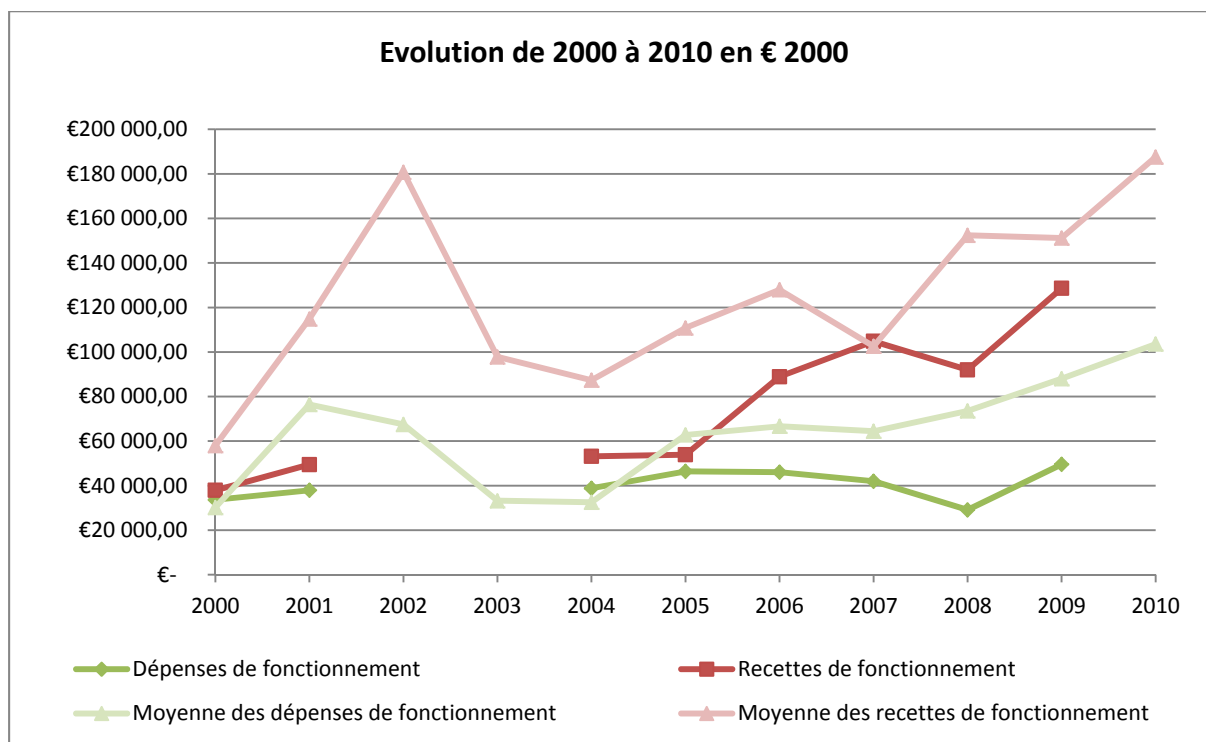


Caractéristiques comptables :

COMMUNE	Moyennes des contributions en € 2000	Moyennes des charges de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Produits de fonctionnement (en milliers d'euros)	Moyennes des Potentiels Fiscaux (en milliers d'euros)	% Contributions / Charges de fonctionnement
ARCINS	221	266	201	813 €	0,37%
ARSAC	2194	2699	1420	684 €	0,03%
AVENSAN	1613	1536	983	6 678 €	0,41%
CANTENAC	744	802	627	825 €	0,11%
CASTELNAU-DE-MEDOC	2665	3045	1475	6 909 €	0,26%
CUSSAC-FORT-MEDOC	1191	1234	619	2 602 €	0,22%
LAMARQUE	632	652	385	2 272 €	0,36%
LISTRAC-MEDOC	932	1376	900	2 873 €	0,31%
MARGAUX	888	1004	933	433 €	0,05%
MOULIS-EN-MEDOC	867	990	590	4 059 €	0,47%
SAINTE-HELENE	1579	1607	959	4 094 €	0,26%
SALAUNES	466	578	662	850,98 €	0,18%
SOUSSANS	735	890	556	3 114,57 €	0,42%
Total	14727	16679	10310	36 207,93 €	3,45%
Moyenne	1132,84615	1283	793,076923	2 785,23 €	0,27%
Médiane	888	1004	662	2 602,32 €	0,26%

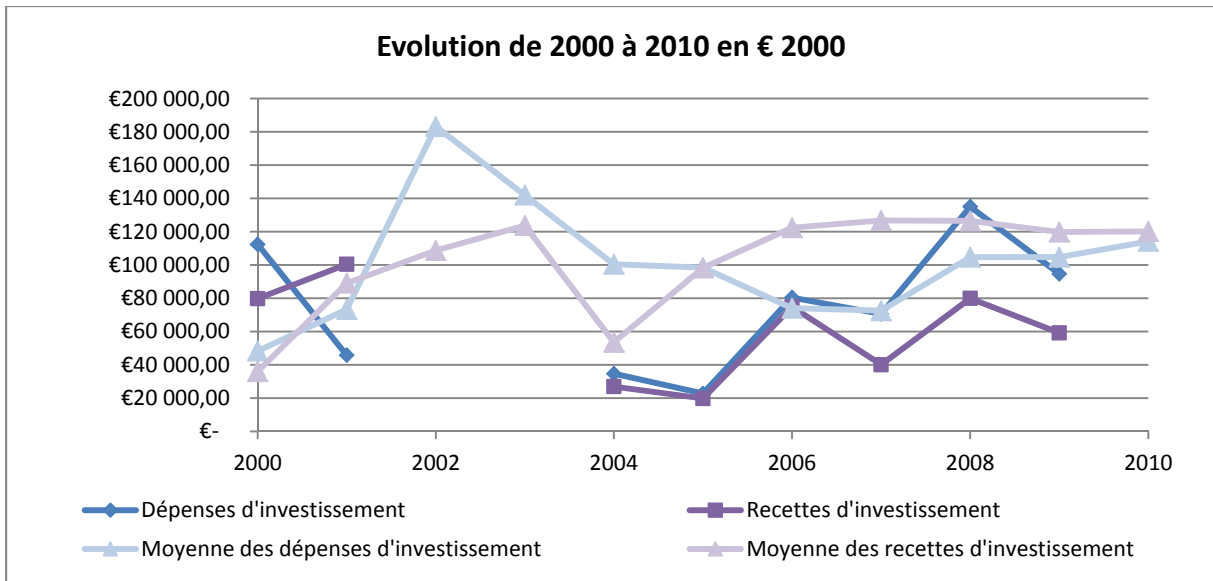


Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Jalle de Castelnau Médoc compte pour près de 46% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là d'un taux légèrement inférieur à la moyenne obtenue à partir des données de l'ensemble des SIBV de l'échantillon, à savoir 47%.



Les contributions des communes n'ont cessé d'augmenter entre 2000 et 2005 puis de diminuer à partir de cette période. Ces hausses puis baisses ne semblent pas avoir eut de réelles incidences sur l'évolution totale des recettes de fonctionnement puisque celles-ci n'ont cessé de croître, suivant en cela l'évolution générale.

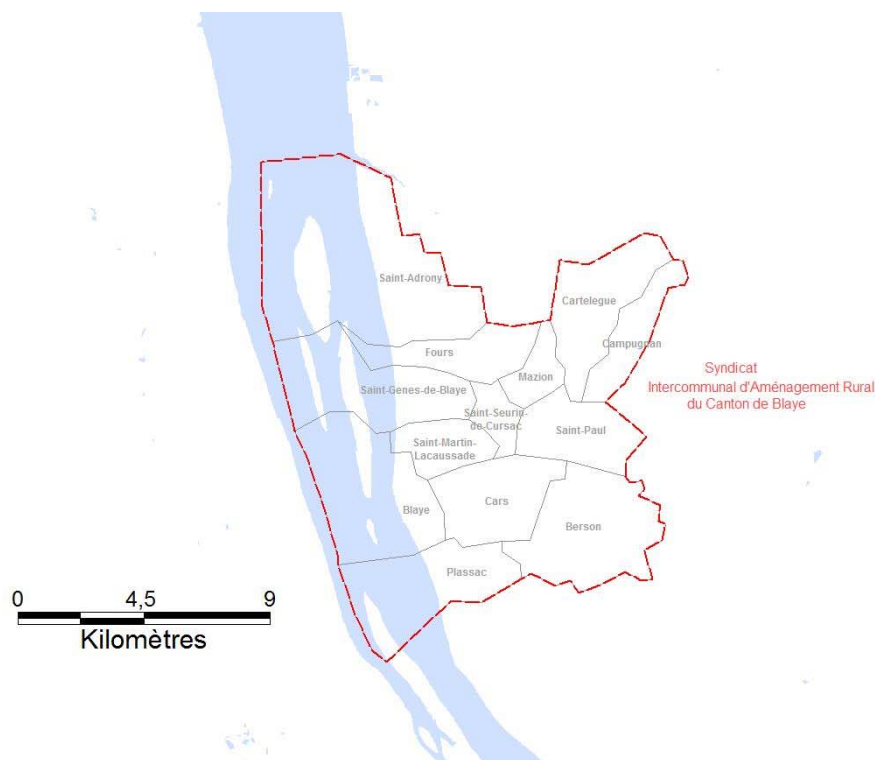
À l'inverse de nombreux autres SIBV, le SIBV de la Jalle de Castelnau Médoc voit les communes qui le compose financer une partie de ses investissements. En effet, le pourcentage de la contribution des communes aux recettes d'investissements est de 11% durant toute la dernière décennie, ce taux étant même le taux le plus élevé de l'ensemble des SIBV de l'échantillon.



Informations complémentaires :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural du Canton de Blaye

SIBV13MARGO



Caractéristiques physiques :

Pour déterminer le montant des contributions des communes, le SIBV fait appel au nombre d'habitants qui vivent dans le périmètre de la commune et du SIBV et à la superficie que ce dernier occupe sur le territoire de la commune. Un poids est accordé à chacun de ces éléments et le résultat est comparé à la valeur totale de chaque élément pour, au final déterminer un pourcentage de la charge totale qui revient à chaque commune.

Ce SIBV a une superficie moyenne de 11 142 hectares, une population moyenne de 15 178 habitants et une longueur moyenne de linéaire de berges de 200 730 mètres pour un montant moyen des redevances annuelles versées par les communes membres de ce syndicat de 71 126 € (en base 2000).

Cas unique dans l'échantillon, les communes qui ont adhéré à ce SIBV sont intégralement incluses dans son périmètre, cela veut aussi dire que l'ensemble des populations de ces communes habitent à l'intérieur du périmètre du SIBV.

Calcul des contributions :

Le SIBV Canton de Blaye retient dans le calcul des contributions des communes au SIBV :

- la part de la population de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la population totale du SIBV
- la part de la superficie de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la superficie totale du SIBV
- la part de la longueur des linéaires de berge de chaque commune membre incluse dans le périmètre du SIBV par rapport à la totalité des linéaires de berges

Chaque part se voit attribuer alors un poids différent, à savoir :

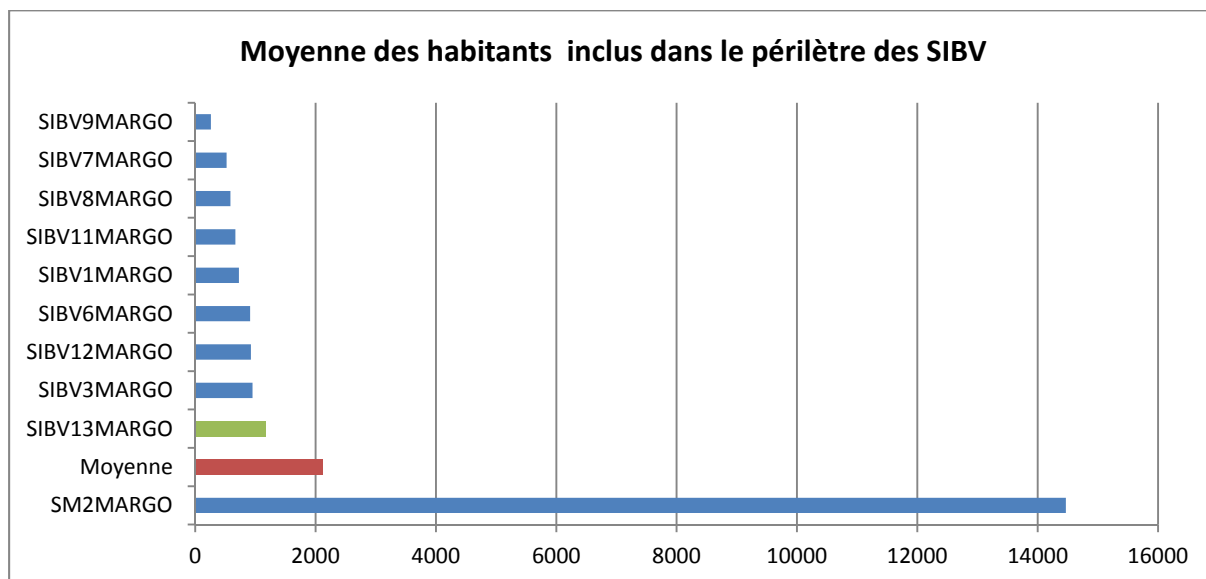
- **33% pour la part de la superficie**
- **33% pour la part de la population**
- **33% pour le linéaire de berge**

Enfin, est faite l'addition de cela et le pourcentage obtenu détermine la charge de la commune

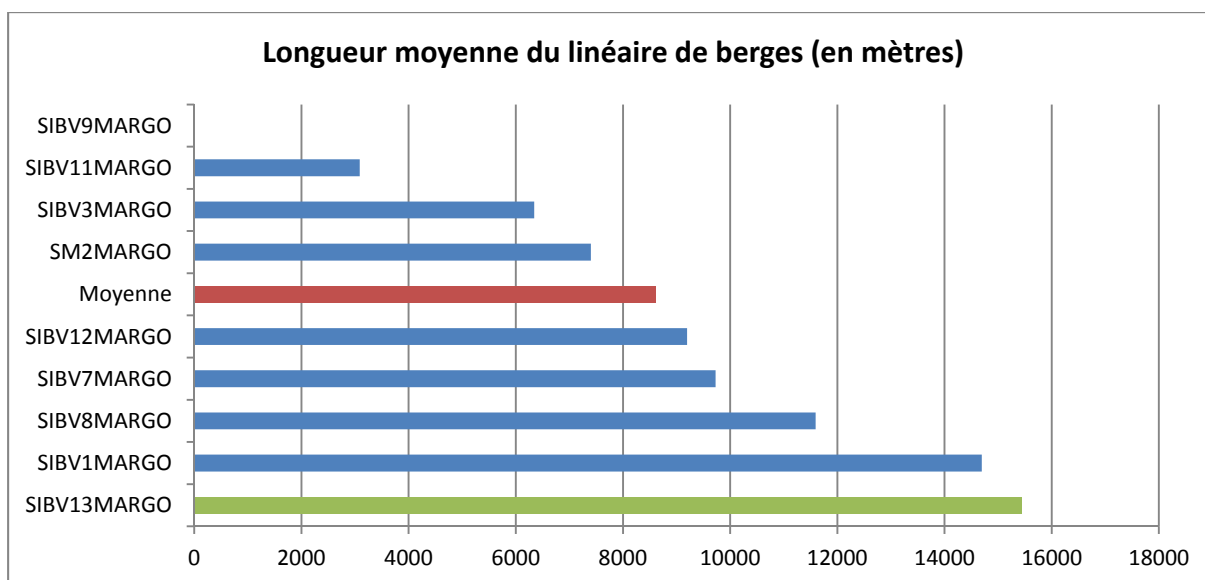
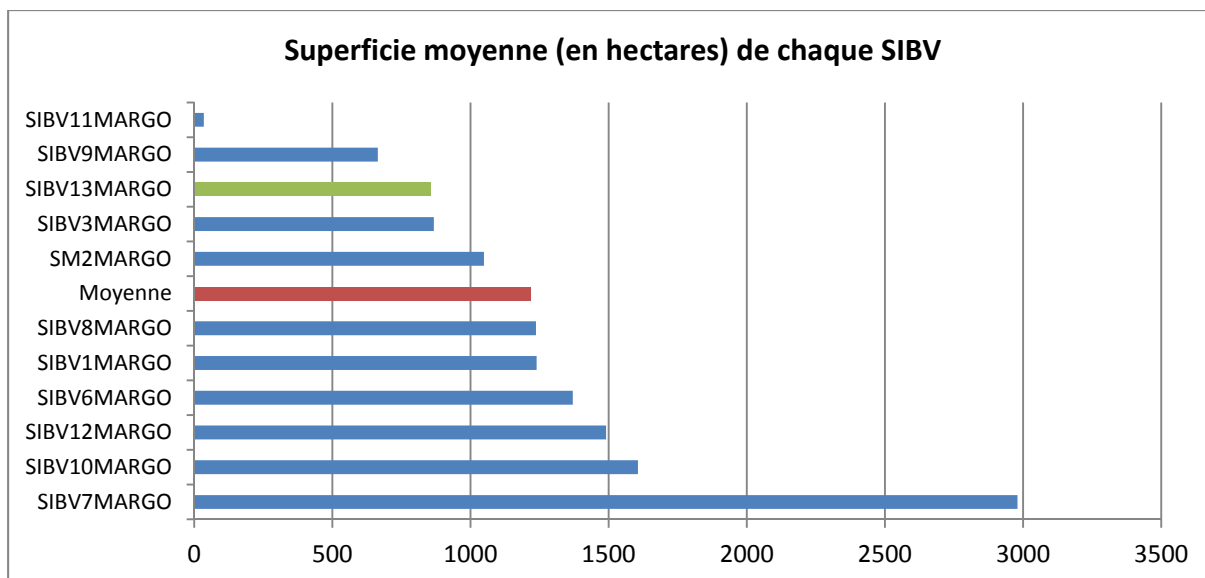
Le détail pour les 13 communes qui sont membres de ce SIBV est présenté dans le tableau suivant.

COMMUNE	Populations Moyenne	Superficies Moyenne	Superficies moyennes dans le BV	Populations moyennes sur le BV	Linéaire moyen
BERSON	1798	1735	1798	1735	52420
BLAYE	1390	5133	1390	5133	4050
CAMPUGNAN	623	475	623	475	14980
CARS	1110	1204	1110	1204	20620
CARTELEGUE	1145	1036	1145	1036	21500
FOURS	464	301	464	301	7990
MAZION	371	486	371	486	10475
PLASSAC	618	961	618	961	10530
SAINT-ANDRONY	1165	597	1165	597	0
SAINT-GENES-DE-BLAYE	741	464	741	464	12595
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	394	1110	394	1110	12250
SAINT-PAUL	1087	910	1087	910	26200
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	236	766	236	766	7120
Total	11142	15178	11142	15178	200730
Moyenne	857,1	1167,5	857,1	1167,5	15440,8
Médiane	741	910	741	910	12250

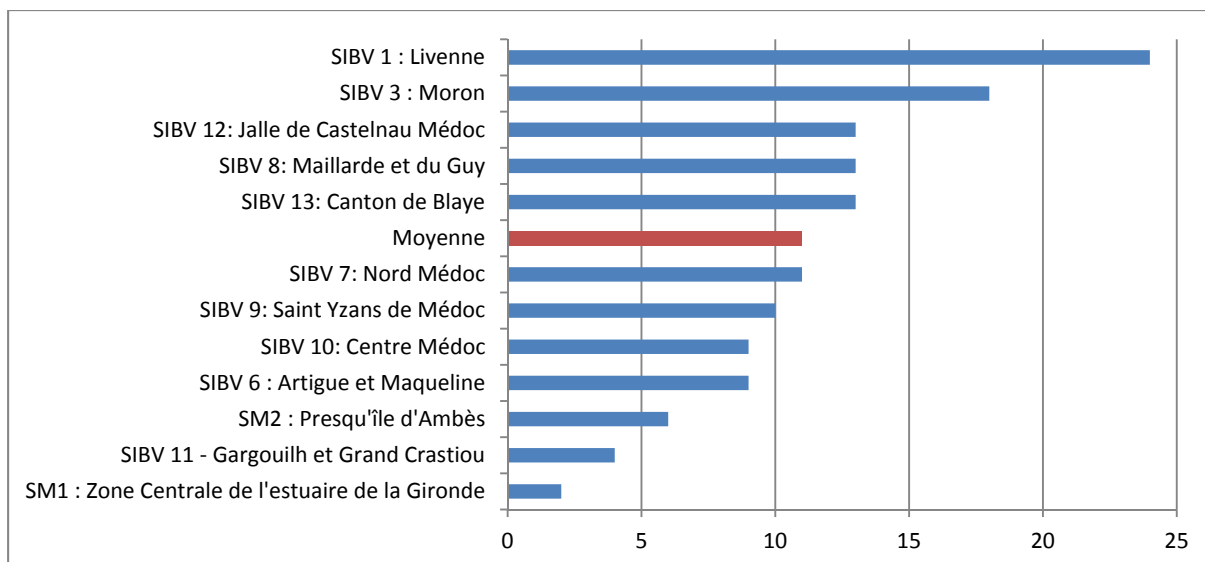
Si nous procédons à une représentation temporelle de chacun de ces 3 éléments par rapport à la moyenne de l'ensemble des SIBV, nous nous apercevons que ce SIBV, a un nombre d'habitants moyen et la contribution des communes qui se confondent presque avec la moyenne générale, tandis que sa superficie moyenne et la longueur moyenne de linéaire de berges sont légèrement supérieures à la moyenne de l'ensemble des SIBV.



À noter que si on ôte, de la moyenne des habitants, la valeur du SM2 (le syndicat mixte pour la protection de la presqu'île d'Ambes), la médiane n'est plus que de 725 au lieu de 818 et le SIBV7, au lieu d'occuper une place de près de 50% moins importante que la moyenne, passerait de sa place de second SIBV le plus peuplé au SIBV le plus peuplé avec une différence beaucoup moins grande par rapport à la moyenne.

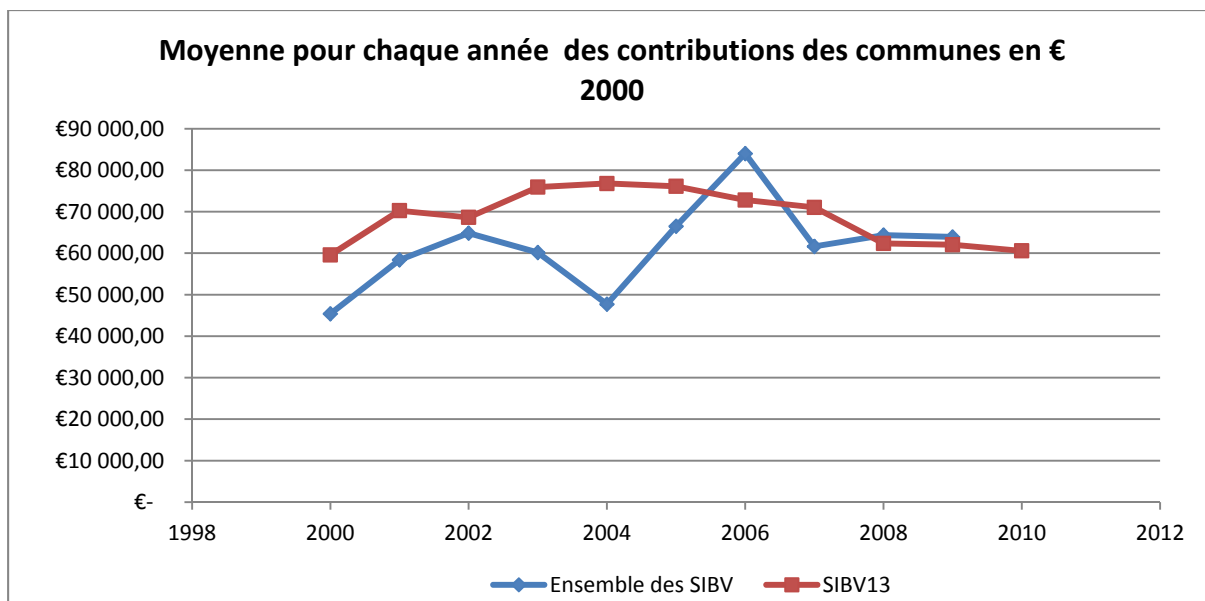


À noter, comme indiqué dans le graphique ci-dessous que ce SIBV, avec ses 13 communes membres, est le second SIBV qui regroupe le plus de communes, à égalité avec deux autres SIBV, la moyenne n'étant quand à elle que de 11 communes/SIBV.

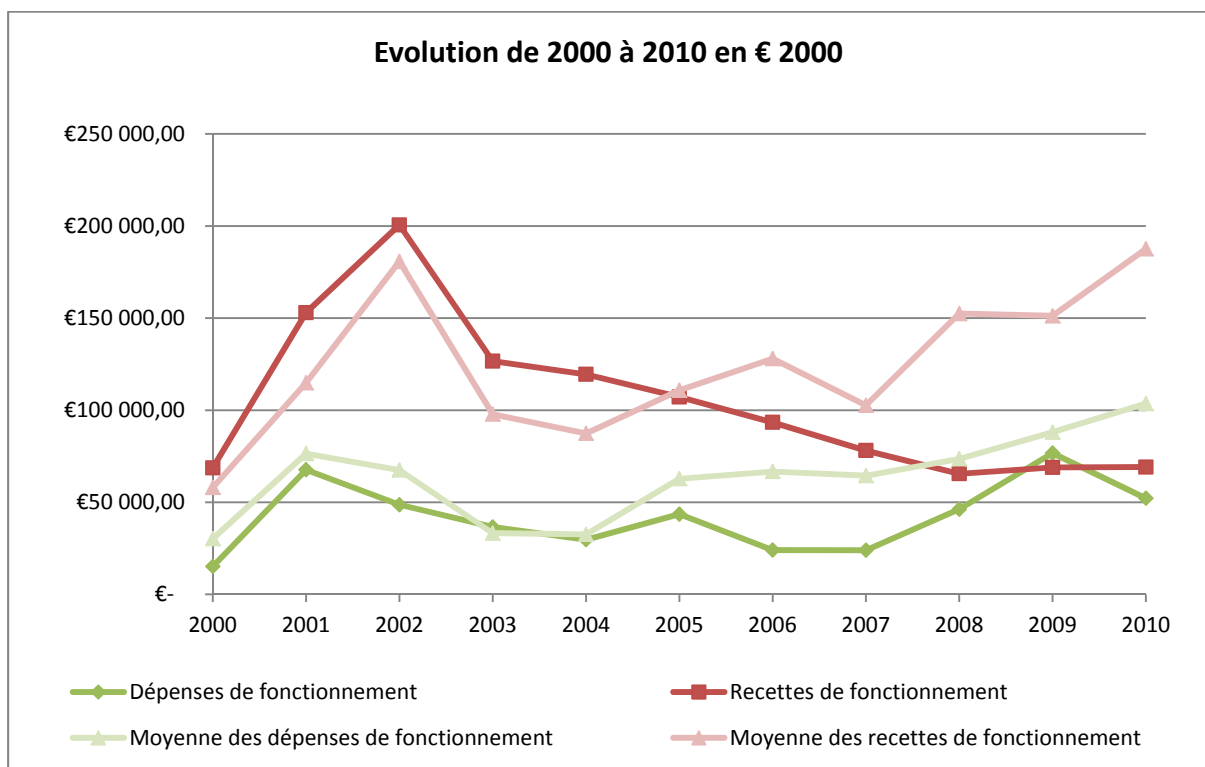


Caractéristiques comptables :

COMMUNE	Moyenne de Population	Moyenne de Superficie	Moyenne Superficie dans le BV	Moyenne Habitants sur le BV	Moyenne Linéaire
BERSON	1798	1735	1735	1798	52420
BLAYE	1390	5133	5133	1390	4050
CAMPUGNAN	623	475	475	623	14980
CARS	1110	1204	1204	1110	20620
CARTELEGUE	1145	1036	1036	1145	21500
FOURS	464	301	301	464	7990
MAZION	371	486	486	371	10475
PLASSAC	618	961	961	618	10530
SAINT-ANDRONY	1165	597	597	1165	0
SAINT-GENES-DE-BLAYE	741	464	464	741	12595
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	394	1110	1110	394	12250
SAINT-PAUL	1087	910	910	1087	26200
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	236	766	766	236	7120
Total	11142	15178	15178	11142	200730
Moyenne	857,1	1167,5	1167,5	857,1	15440,8
Médiane	741	910	910	741	12250

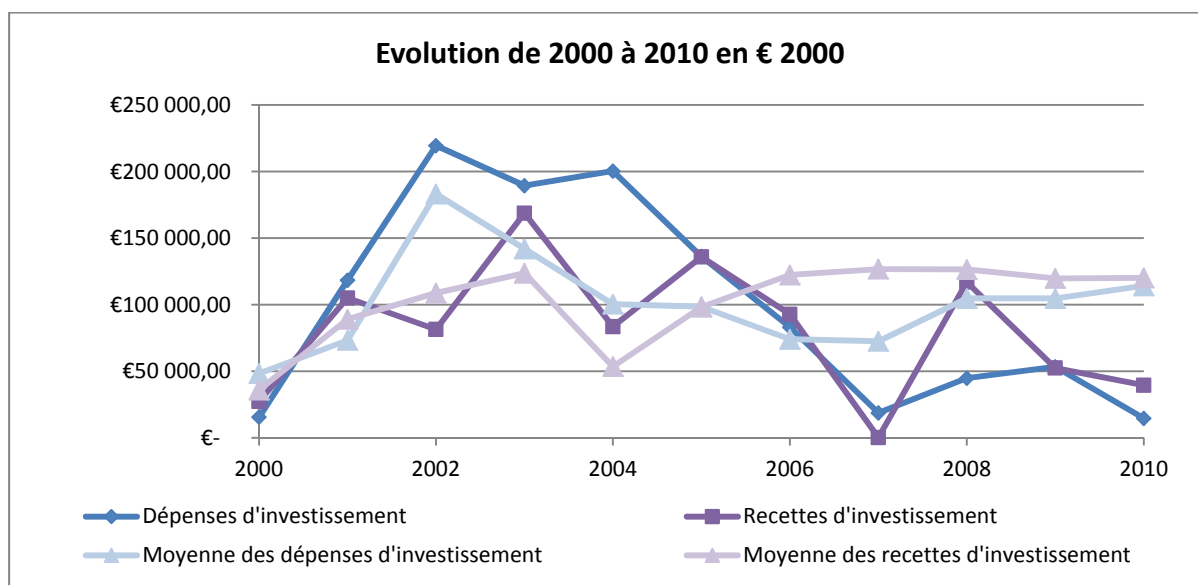


Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Canton de Blaye comptent pour près de 67% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là d'un taux bien supérieur à la moyenne obtenue à partir des données de l'ensemble des SIBV de l'échantillon, à savoir 47%. Ce taux de 67 % place même ce SIBV en seconde position, à égalité avec le SIBV du Canton de Blaye quand à la part des communes dans le financement des SIBV.



Les contributions des communes n'ont cessé de décroître durant la dernière décennie, cette diminution et la place qu'occupent les contributions des communes dans l'ensemble des recettes de fonctionnement du SIBV expliquent en grande partie la baisse constante de l'ensemble des recettes de fonctionnement. Cette tendance va à l'encontre de ce que l'on peut observer de manière générale, à savoir une hausse continue des recettes de fonctionnement.

Comme de nombreux autres SIBV, celui du Canton de Blaye ne voit pas les communes qui le composent financer tout ou partie de ses investissements. En effet, la valeur de la contribution des communes aux recettes d'investissements restent à 0€ durant toute la dernière décennie.



Informations complémentaires :

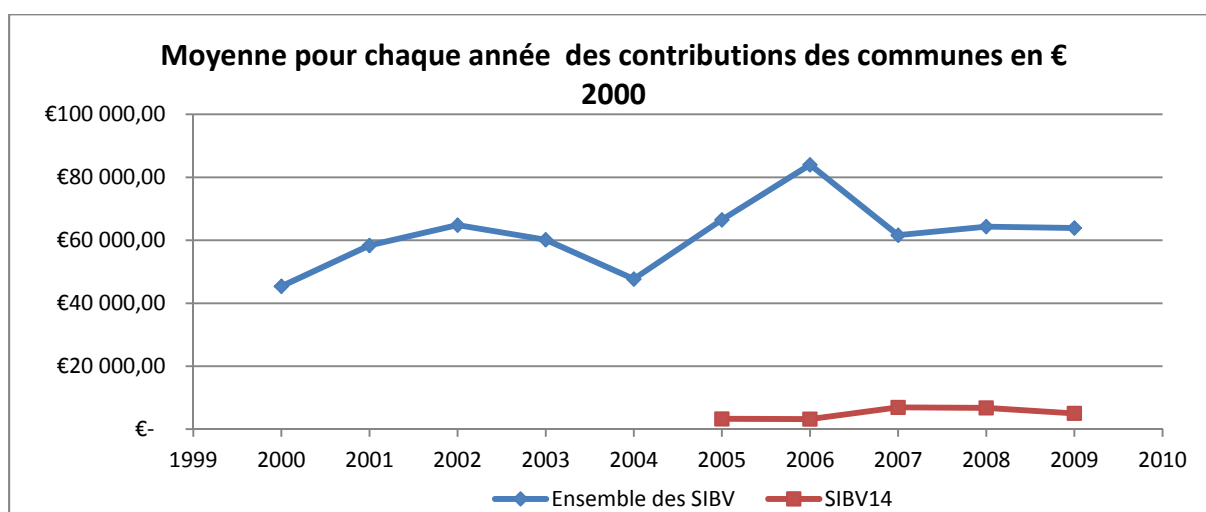
Syndicat Intercommunal de la Digue des Quenouilles

SIBV14MARGO

Dissous en 1999 et rattaché au SIBV de la Livenne

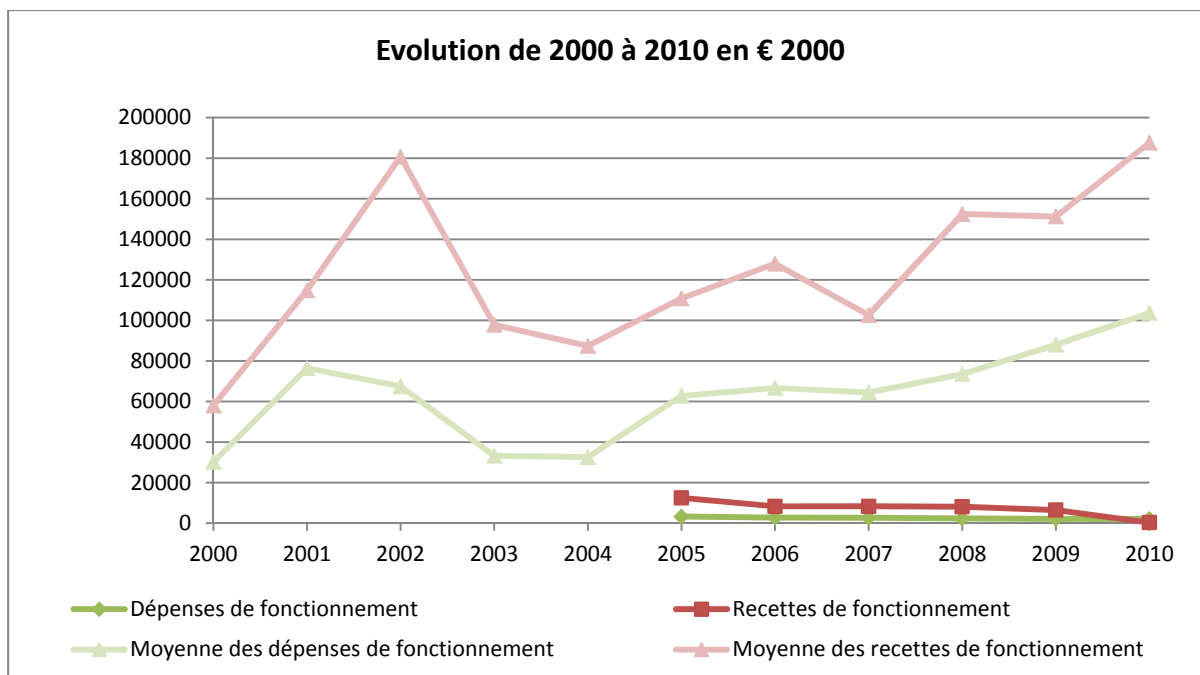
Caractéristiques physiques :

Le critère principal retenu ici est le linéaire de berge.



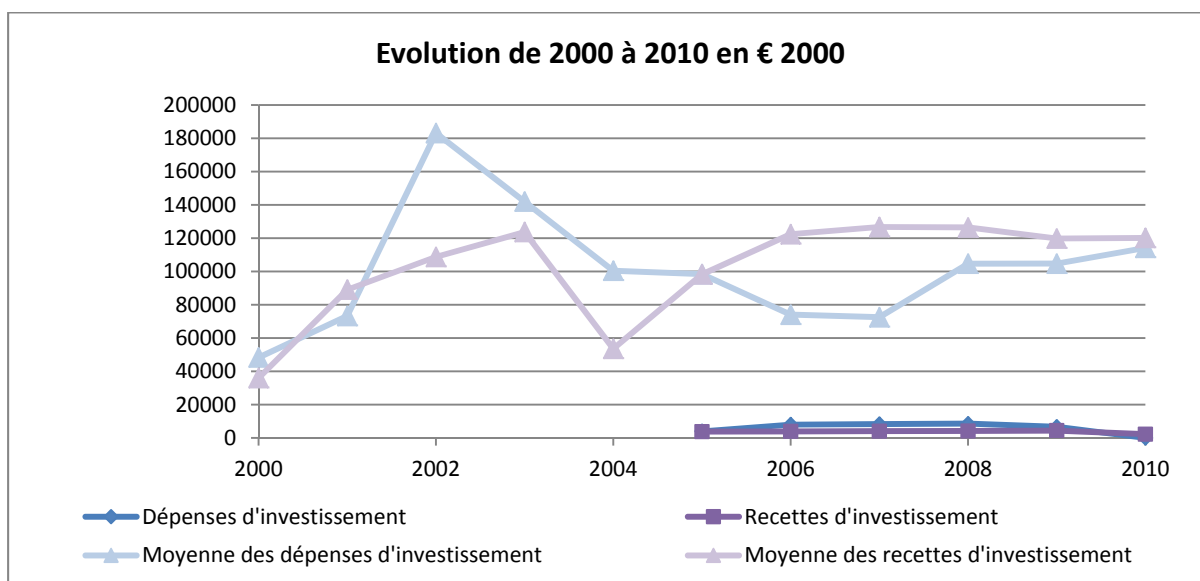
Caractéristiques comptables :

Les communes du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Digue des Quenouilles comptent pour près de 57% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là d'un taux légèrement supérieur à la moyenne obtenue à partir des données de l'ensemble des SIBV de l'échantillon, à savoir 47%.



Les contributions des communes ont crû entre 2005 et 2007 avant de diminuer. Cette évolution, qui n'a pas été compensée par d'autres sources de revenus explique pourquoi l'ensemble des recettes de fonctionnement décroît au fil des ans.

Comme de nombreux autres SIBV, le SIBV de la Digue des Quenouilles ne voit pas les communes qui le compose financer tout ou partie de ses investissements. En effet, la valeur de la contribution des communes aux recettes d'investissements restent à 0€ durant toute la dernière décennie.



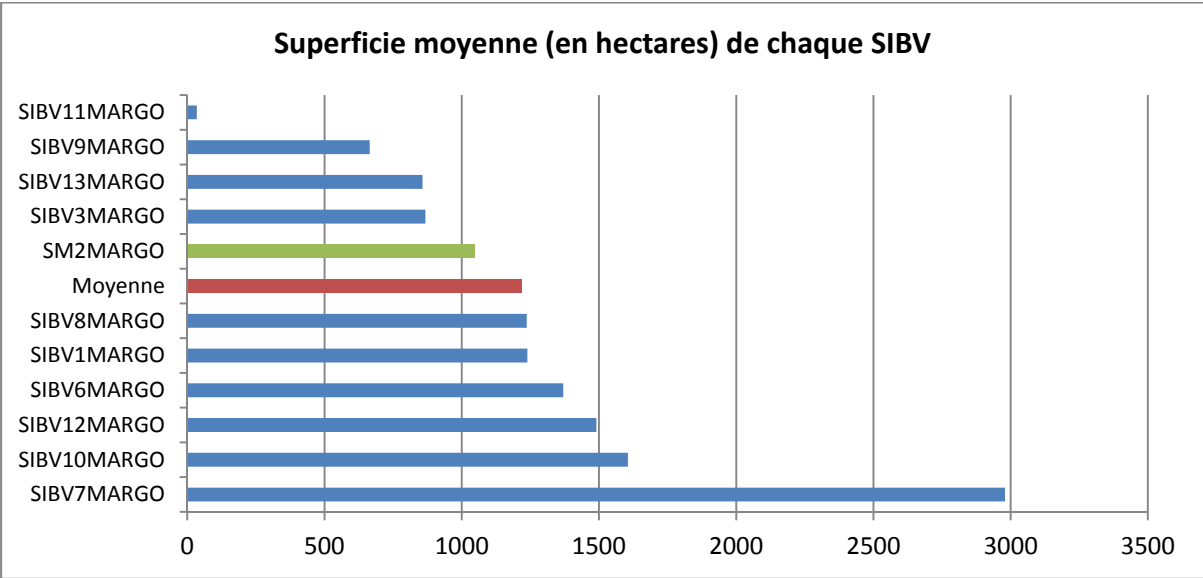
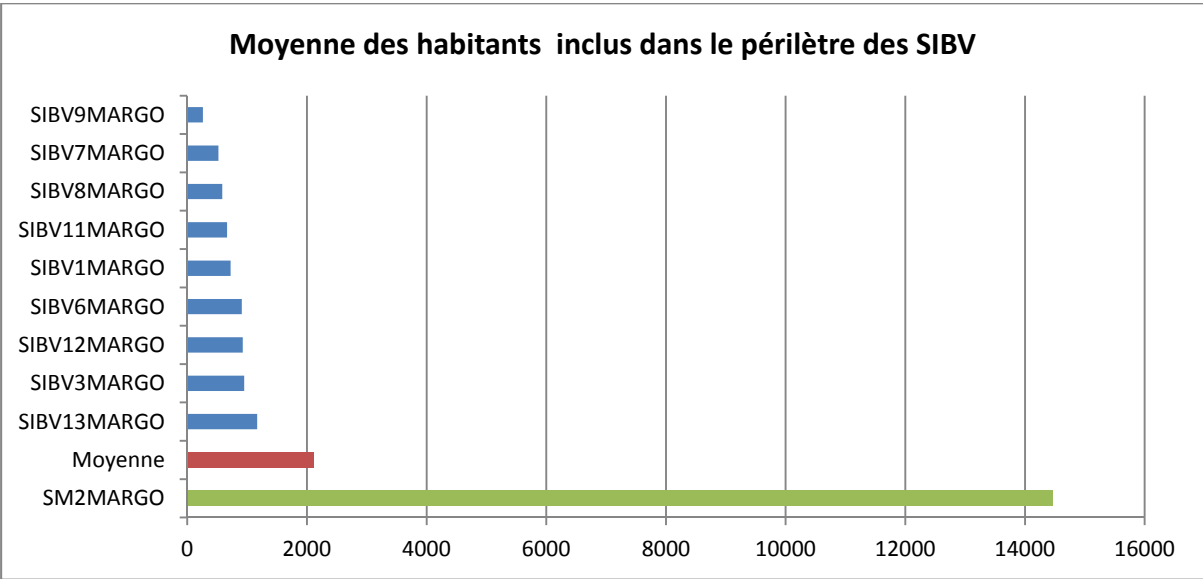
Informations complémentaires :

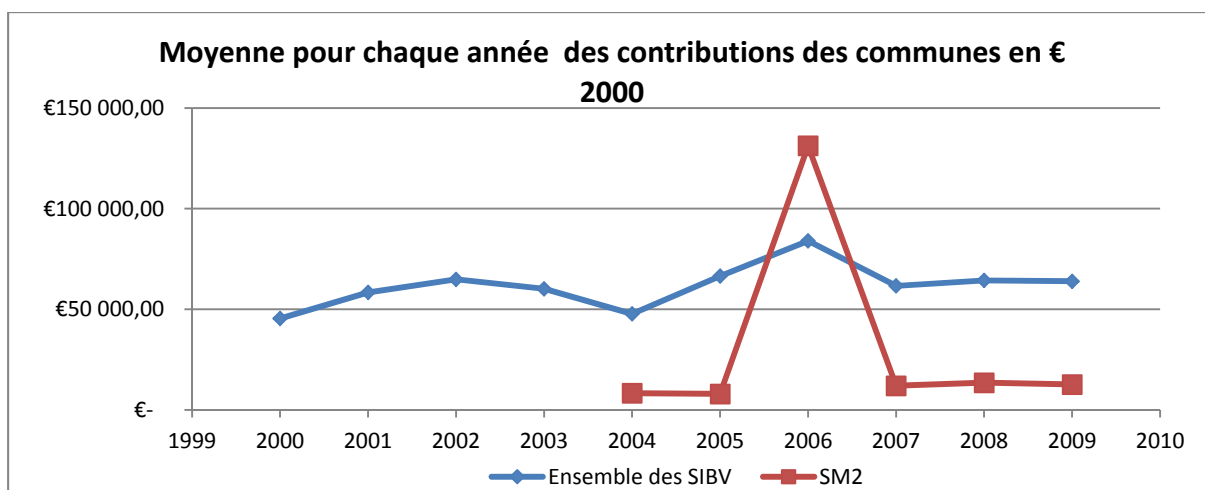
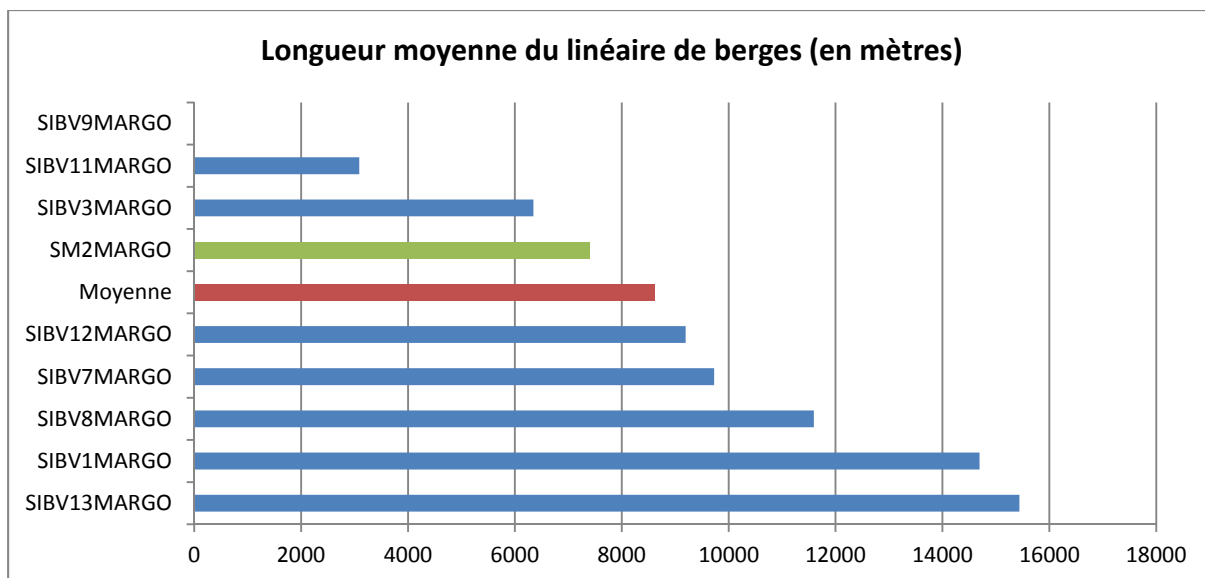
Syndicat Mixte pour la protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambés

SM2MARGO

Caractéristiques physiques :

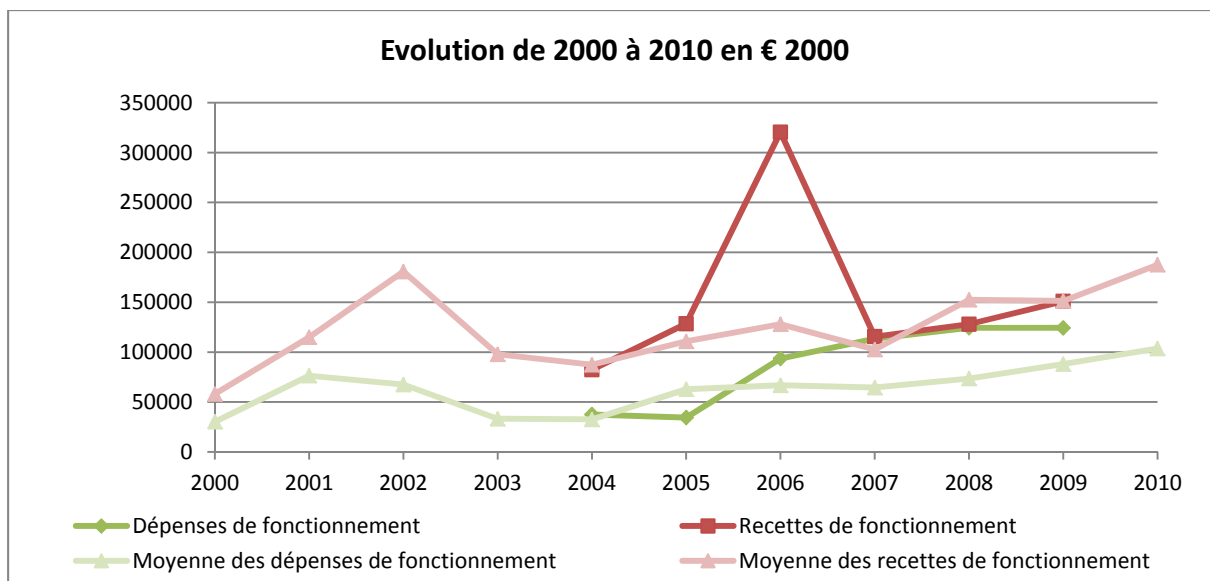
Le critère principal est le linéaire de berges.





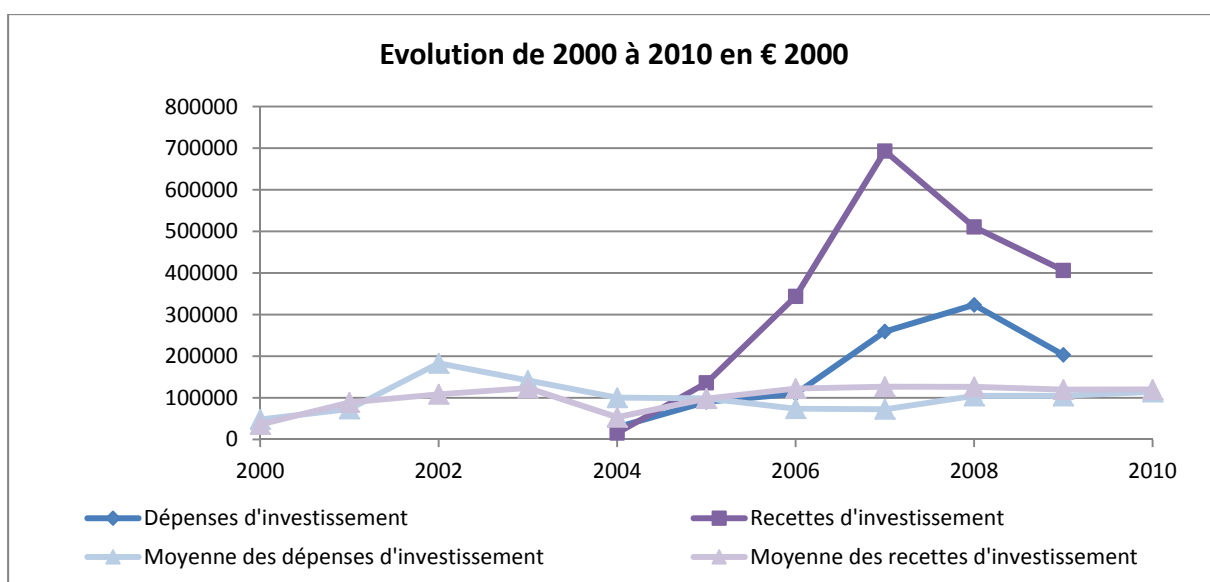
Caractéristiques comptables :

Les communes du Syndicat Mixte pour la protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambés comptent pour près de 20% de l'ensemble des recettes de fonctionnement qu'a perçu le syndicat durant la dernière décennie. Il s'agit là du deuxième taux le plus faible par rapport à l'ensemble des SIBV. La moyenne de l'échantillon étant quand à elle de 47%.



Les contributions des communes n'ont cessé d'augmenter entre 2004 et 2009, tentant peut être de compenser par là la diminution régulières des recettes versées par le département. Plus généralement les recettes de ce syndicat mixte ont cru de façon importante entre 2004 et 2009 (+83%).

À l'inverse de 75% des syndicats de l'échantillon, le Syndicat Mixte pour la protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambés voit les communes qui le composent financer une partie de ses investissements. En effet, le taux de la valeur de la contribution des communes aux recettes d'investissements est en moyenne de 6% sur la dernière décennie.



Informations complémentaires :

Conclusion/Observations

